

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt-quatre, le 7 novembre à 18h08, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle de Spectacle de GRANDVILLARS, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

Étaient présents : Monsieur Christian RAYOT, Président, et Mesdames et Messieurs, Martine BENJAMAA, Thomas BIETRY, Anissa BRIKH, Daniel BOUR, Gilles COURGEY, Catherine CREPIN, Roland DAMOTTE, Monique DINET, Patrice DUMORTIER, Jean-Jacques DUPREZ, Gérard FESSELET, Daniel FRERY, Jean-Louis HOTTLET, Sandrine JANIAUD LARCHER, Fatima KHELIFI, André KLEIBER, Jean LOCATELLI, Thierry MARCJAN, Claude MONNIER, Robert NATALE, Emmanuelle PALMA-GERARD, Gilles PERRIN, Nicolas PETERLINI, Florence PFHURTER, Annick PRENAT, Jean RACINE, Dominique TRÉLA, Pierre VALLAT et Bernard VIATTE **membres titulaires.**

Étaient excusés : Mesdames et Messieurs, Lounès ABDOUN-SONTOT, Jacques ALEXANDRE, Chantal BEQUILLARD, Bernard CERF, Philippe CHEVALIER, Catherine CLAYEUX, Vincent FREARD, Christian GAILLARD, Hamid HAMLIL, Michel HOUDELAT, Sophie MARKOVIC, Anaïs MONNIER, Imann EL MOUSSAFER, Fabrice PETITJEAN, Sophie PHILIPPE, Virginie REY, Frédéric ROUSSE, Lionel ROY, Jean-Michel TALON et Françoise THOMAS.

Avaient donné pouvoir : Jacques ALEXANDRE à Martine BENJAMAA, Bernard CERF à Daniel FRERY, Christian GAILLARD à Christian RAYOT, Lionel ROY à Robert NATALE et Françoise THOMAS à Roland DAMOTTE.

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
Le 22 octobre 2024	Le 25 octobre 2024	En exercice	50
		Présents	30
		Votants	35

Le Président, à l'ouverture de la séance, procède à l'appel des conseillers, vérifie l'existence du quorum et proclame la validité de la séance si celui-ci est atteint. Il cite les pouvoirs reçus.

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents, Nicolas PETERLINI est désigné.

Le Président fait approuver le procès-verbal de la séance précédente et fait prendre note des éventuelles rectifications par le secrétaire de séance.

Il appelle ensuite les affaires inscrites à l'ordre du jour car seules celles-ci peuvent faire l'objet d'une délibération.

2024-07-07 Signature du Contrat Local de Santé (CLS) Nord Franche-Comté 2024-2029
Rapporteur : Sandrine JANIAUD LARCHER

Dans la continuité du précédent contrat couvrant la période 2018-2023, l'Agence Régionale de Santé (ARS) Bourgogne Franche-Comté et le Pôle métropolitain Nord Franche-Comté ont initié, en juin 2023, une démarche d'élaboration d'un Contrat Local de Santé (CLS) de deuxième génération, en renforçant le socle des signataires et la prise en compte de problématiques propres au territoire nord franc-comtois.

Le Contrat Local de Santé

Les CLS sont portés conjointement par les Agences Régionales de Santé (ARS) et les collectivités locales afin de réduire les inégalités territoriales et sociales de santé. Un CLS est l'expression des dynamiques locales partagées entre acteurs et partenaires sur le terrain pour mettre en œuvre des actions, au plus près des populations. Les CLS sont conclus pour 5 ans.

Les enseignements du CLS Nord Franche-Comté 2018-2023

Traversé par une crise sanitaire sans précédent, le CLS Nord Franche-Comté de première génération a couvert une période pendant laquelle les collectivités territoriales se sont engagées dans les politiques de santé afin de répondre d'une part, aux difficultés naissantes d'accès aux soins de premier recours, et d'autre part, à la crise sanitaire de la COVID.

Les projets de ce CLS ont participé :

- au développement des politiques de prévention dans les territoires : promotion du dépistage des cancers du sein et du colon, formation des acteurs de la jeunesse aux outils de promotion de la santé...
- à la sensibilisation des élus et des collectivités aux enjeux de santé publique : campagne radon, formation des agents de restauration à l'accueil des enfants allergiques, réduction des expositions aux perturbateurs endocriniens dans les structures de la petite enfance...
- à l'élaboration de projets coopératifs et innovants pour pallier les difficultés d'accès aux soins: espace mobile de santé, cabinets éphémères, dispositif d'accueil des internes en médecines...

La méthodologie d'élaboration du nouveau contrat

Pour élaborer le CLS Nord Franche-Comté de deuxième génération, les différents partenaires se sont appuyés sur les travaux menés dans le cadre du Conseil National de la Refondation (CNR). A l'automne 2022, deux ateliers réunissant une centaine de participants se sont tenus à Belfort et Montbéliard et ont permis au Conseil Territorial de Santé (CTS) de définir les grandes orientations du contrat. Les partenaires ont également pu s'appuyer sur l'évaluation du CLS 2018-2023 réalisé au premier semestre 2023 par l'Observatoire Régional de la Santé (ORS).

A l'automne 2023, à l'issue d'un comité de pilotage, 8 groupes de travail ont été mis en place afin d'élaborer un projet en cohérence avec les orientations retenues par le Pôle métropolitain en juillet 2023. 21 séances de travail ont été organisées réunissant près de 115 personnes. Un événement sur la thématique « *une seule santé* » a été organisé le 14 mars 2024.

Le contenu du contrat

Dans un contexte où l'encadrement médical de la population régresse, il s'agit d'enrayer cette tendance et de soulager le système de soin en intervenant sur les déterminants de la santé et en développant une organisation locale des soins plus efficace.

Il s'agit également d'assurer une animation partenariale efficiente dans un contexte où les compétences en matière sanitaire sont disséminées entre de nombreux acteurs afin de permettre le déploiement des actions à l'échelle du Nord Franche-Comté.

Les actions inscrites au présent contrat relèvent de trois niveaux d'intervention :

- L'individu, par l'accompagnement vers des comportements plus vertueux, en développant des actions de prévention et de promotion de la santé ;
- Le milieu de vie, par le développement d'un cadre de vie plus favorable à la santé ;
- Le système administratif et sanitaire local, par une structuration efficace des acteurs du soin et leur mise en réseau.

Le Contrat Local de Santé Nord Franche-Comté se structure ainsi autour de 5 axes :

1. Développer la prévention et la promotion de la santé et les compétences psychosociales : le territoire, échelon pour engager les politiques de prévention
2. Aménager un cadre de vie plus favorable à la santé : vers une approche « *une seule santé* »
3. Organiser et réguler les parcours de soin
4. Gagner du temps médical et développer l'attractivité du territoire pour les professionnels de santé
5. Animer et évaluer le Contrat Local de Santé

Ces axes sont déclinés en 26 fiches actions dont la réalisation sera évaluée annuellement par le comité de pilotage.

Les moyens mis en œuvre

Les signataires du CLS s'engagent à mettre en œuvre un partenariat structuré et à mobiliser leurs compétences sur les projets définis dans les fiches actions.

Ils s'engagent à participer aux réunions et aux instances et à s'informer réciproquement sur les sujets en lien direct ou indirect avec les projets du contrat.

L'ARS s'engage à soutenir la réalisation des fiches actions inscrites dans la limite des enveloppes annuelles de financement dont elle dispose et des priorités qu'elle établit.

Elle s'engage à co-financer les deux postes d'animateur santé du CLS du territoire avec les 5 intercommunalités du Nord Franche-Comté, via le Pôle métropolitain.

Pour l'année 2024-2025, l'ARS a pu chiffrer ses engagements financiers en lien direct avec le contrat à hauteur de 269 000 €.

Ce montant regroupe : les deux postes d'animation précités, un financement pour recruter un infirmier en pratique avancée au bénéfice du parcours des personnes vivant avec un handicap (fiche action 3.1) et un financement pour le poste d'accueil des cadres placé à l'Agence de développement économique du Nord Franche-Comté.

Il inclut également des financements pour une formation proposée gratuitement aux acteurs du territoire sur les Premiers secours en santé mentale (PSSM fiche action 1.2), une campagne de mesure de radon chez l'habitant (fiche action 2.4) et une évaluation d'impact en santé (fiche action 2.2).

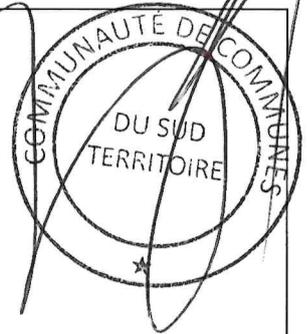


Le Conseil communautaire, après en avoir débattu avec 27 voix pour et 8 voix contre, décide :
• D'autoriser le Président à signer le Contrat Local de Santé Nord Franche-Comté 2024-2029.

Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.

Le Président,

**Le Président
Christian RAYOT**



Et publication ou notification le (MERCREDI 13 NOV. 2024)

Le Président,

**Le Président
Christian RAYOT**





Contrat local de santé

Version arrêtée du projet au 20 septembre 2024 soumise à la délibération des différents signataires

ENTRE d'une part :

L'Agence Régionale de Santé de Bourgogne-Franche-Comté, sise Le Diapason - 2 Place des Savoirs à Dijon, représentée par son Directeur général, Monsieur Jean-Jacques COIPLLET ;

ET d'autre part :

Le Pôle métropolitain Nord Franche-Comté, sis 10 rue Frédéric Japy – le Quasar 2 à Montbéliard, représenté par son Président, Monsieur Fernand BURKHALTER ;

Pays de Montbéliard Agglomération, sis 8 avenue des Alliés à Montbéliard, représenté par son Président, Monsieur Charles DEMOUGE ;

Le Grand Belfort, sis Place d'armes à Belfort, représenté par son Président, Monsieur Damien MESLOT ;

La Communauté de communes du Sud Territoire, sise 8 place Raymond Forni à Delle, représentée par son Président, Monsieur Christian RAYOT ;

La Communauté de communes du Pays d'Héricourt, sise 3 place Martin Niemöller à Héricourt, représentée par son Président, Monsieur Fernand BURKHALTER ;

La Communauté de communes des Vosges du Sud, sise 26 bis grande rue à Etueffont, représentée par son Président, Monsieur Jean-Luc ANDERHUEBER ;

Le Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté, sis 4 Square Castan à Besançon, représenté par sa Présidente, Madame Marie-Guite DUFAY ;

Le Conseil départemental du Doubs, sis 7 avenue de la Gare d'Eau à Besançon, représenté par sa Présidente, Madame Christine BOUQUIN ;

Le Conseil département de Haute-Saône, sis 23 rue de la Préfecture à Vesoul, représenté par son Président, Monsieur Yves KRATTINGER ;

Le Conseil départemental du Territoire de Belfort, sis 6 place de la Révolution française à Belfort, représenté par son Président Monsieur Florian BOUQUET ;

La Préfecture du Doubs, sise 3 avenue de la gare d'eau à Besançon, représentée par Monsieur le Préfet, Monsieur Rémi BASTILLE ;

La Préfecture de Haute-Saône, sise 1 rue de la Préfecture à Vesoul, représentée par Monsieur le Préfet, Monsieur Romain ROYET ;

La Préfecture du Territoire Belfort, sise 1 rue Bartholdi à Belfort, représentée par Monsieur le Préfet, Monsieur Raphaël SODINI ;

La Caisse primaire d'assurance maladie du Doubs, sise 2 rue Denis Papin à Besançon, représentée par sa Directrice, Madame Fabienne JACQUEMARD ;

La Caisse primaire d'assurance maladie de Haute-Saône, sise 9 boulevard des Alliés à Vesoul, représentée par son Directeur, Monsieur Nicolas WEICK ;

La Caisse primaire d'assurance maladie du Territoire de Belfort, sise 12 rue du Général Strolz à Belfort, représentée par sa Directrice, Madame Helga GOGUILLOT ;

La Mutualité sociale agricole de Franche-Comté, sise 13 avenue Elisée Cusenier à Besançon, représentée par sa Directrice, Mme Marie-Agnès CUDREY-VIEN ;

La Caisse d'allocations familiales de Haute-Saône, sise 9 boulevard des Alliés à Vesoul, représentée par son Directeur, Monsieur Laurent HEYD ;

La Caisse d'allocations familiales du Territoire de Belfort, sise 12 rue du Général Strolz à Belfort, représentée par son Directeur, Monsieur Frédéric LEGLISE ;

La Direction académique des services de l'Education nationale du Doubs, sise 26 avenue de l'observatoire à Besançon, représentée par son Directeur, Monsieur Samuel ROUZET ;

La Direction académique des services de l'Education nationale de Haute-Saône, sise 5 rue Beauchamp à Vesoul, représentée par son Directeur, Monsieur Philippe DESTABLE ;

La Direction académique des services de l'Education nationale du Territoire de Belfort, sise 4 place de la Révolution française représentée par sa Directrice, Madame Marianne TANZI ;

La Communauté professionnelle territoriale de santé du Grand Montbéliard, sise 17 rue de Valentigney à Audincourt, représentée par ses deux co-présidents, Madame Sylviane KOEHLI et Monsieur Rodolphe POURTIER ;

La Communauté professionnelle territoriale de santé Avenir Santé, sise 3a rue de la Résistance à Pont-de-Roide, représentée par sa Présidente, Madame Lauriane PELTEY-SAUNIER ;

La Communauté professionnelle territoriale de santé d'Héricourt, sise 31 rue du Général de Gaulle à Héricourt, représentée par son Président, Monsieur Laurent VADOT ;

La Communauté professionnelle territoriale de santé belfortaine, sise 33 avenue Jean Jaurès à Belfort, représentée par son Président par intérim, Monsieur Pierre-Jérôme COLLARD ;

La Communauté professionnelle territoriale de santé du pourtour belfortain, sise 1A, rue du Commandant Arnaud à Roppe, représentée par son Président Monsieur Pierre BOBEY ;

Sommaire

Introduction

Les contrats locaux de santé	4
L'articulation du CLS avec les politiques publiques portées par les signataires du contrat	4
Le diagnostic territorial	26

Le Contrat Local de Santé Nord Franche-Comté

Article 1 : L'objet du contrat	38
Article 2 : Les parties prenantes du contrat	38
Article 3 : Le périmètre géographique du contrat	40
Article 4 : Les modalités de gouvernance	42
Article 5 : Les axes stratégiques et les actions du contrat	42
Article 6 : Les engagements réciproques des signataires	47
Article 7 : La durée et modalités de révision du contrat	48
Article 8 : Le suivi et l'évaluation	48
Article 9 : Communication et propriété intellectuelle	48
Article 10 : Résiliation et recours	49

ANNEXES

I. Les fiches actions	50
II. Glossaire	106

ANNEXES INDEPENDANTES

Le diagnostic détaillé

Le bilan de la démographie médicale CLS 2018-2023



Introduction

Les contrats locaux de santé

Les Contrats Locaux de Santé font l'objet de la disposition suivante dans le cadre de l'article L. 1434-10 du Code de la Santé Publique : " *La mise en œuvre du projet régional de santé peut faire l'objet de contrats locaux de santé conclus par l'agence, notamment avec les collectivités territoriales et leurs groupements, portant sur la promotion de la santé, la prévention, les politiques de soins et l'accompagnement médico-social et social*".

Outil privilégié de coordination sur un territoire pour lutter contre les inégalités sociales et territoriales de santé, le Contrat Local de Santé à l'échelle de l'intercommunalité, est un outil innovant consacré par la loi HPST du 21 juillet 2009. Il définit l'action assurée par ses signataires, leurs missions et leurs engagements, les moyens qu'ils y consacrent et les modalités de financement, de suivi et d'évaluation. A cet effet, le directeur général de l'agence régionale de santé peut attribuer des crédits du fonds d'intervention régional mentionné à l'article L. 1435-8.

Le CLS permet de renforcer les liens entre ARS, collectivités territoriales et partenaires (Conseils Régionaux, Conseils Départementaux, Préfectures, Assurances Maladies, centres hospitaliers, associations, acteurs libéraux...).

Le CLS est publié sur le site internet de l'Agence Régionale de Santé afin de permettre aux établissements de santé publics et privés, aux structures médico-sociales, aux professions libérales de la santé et aux représentants d'associations d'utilisateurs agréés de prendre connaissance des actions du contrat.

L'articulation du CLS avec les politiques publiques portées par les signataires du contrat

- ***La politique de l'ARS en matière de santé : le PRS 2***

Autour des grands enjeux de santé publique (vieillesse, addictions, santé mentale, environnement...) la stratégie régionale définie dans le Projet Régional de Santé (PRS2) vise à renforcer qualité, proximité, gradation de l'offre de santé (prévention, soins et accompagnement médico-social), à améliorer l'état de santé de la population et à faciliter l'accès et le parcours de chaque personne recourant au système de santé.

Le CLS participe à la construction des dynamiques territoriales de santé, en articulation avec le PRS2, pour mettre en œuvre des actions au plus près des populations.

- ***La politique du Pôle métropolitain en matière de santé***

En septembre 2016, les élus des Établissements Publics de Coopération Intercommunale du Nord Franche-Comté ont estimé qu'il était nécessaire de se doter d'un nouvel outil de coopération

interterritoriale qui permette d'apporter une réponse politique pertinente aux problématiques qui se posent à l'échelle de l'ensemble du bassin de vie et d'emploi nord franc-comtois. À cet effet, les élus ont décidé de créer le Pôle métropolitain Nord Franche-Comté et ont retenu la santé comme l'un de ses cinq axes de compétence.

Dans ce cadre, le Pôle métropolitain Nord Franche-Comté a été désigné copilote du présent contrat. À cet effet, deux animateurs de santé assureront le suivi et l'animation des différents projets du CLS. Le Pôle pourra engager, sur l'ensemble du territoire, et avec ses propres moyens, des projets d'intérêt métropolitain comme il a pu le faire précédemment avec la campagne de sensibilisation sur les morsures de tiques ou pour la formation des agents de restauration scolaire pour l'accueil des enfants présentant des allergies alimentaires. Il pourra également, en s'appuyant sur l'expertise d'un de ses membres, essayer sur toute ou partie du territoire métropolitain, une action ou expérimentation ayant fait ses preuves comme à l'occasion de la campagne de mesure du radon dans l'habitat de l'hiver 2022-2023. Fort du réseau de partenaires réuni autour du contrat, il assurera une mission de mise en lien des acteurs de la santé pour mettre en œuvre des projets d'amélioration des parcours de soins. Les animatrices santé seront disponibles pour accompagner et outiller tous les EPCI, les communes volontaires et tous les porteurs de projet potentiels dans la conception et la réalisation d'actions de promotion de la santé qui concourront à réduire les inégalités sociales de santé, à l'instar de l'appui à l'ingénierie qui a été déployée précédemment sur le territoire de Delle ou la commune de Cravanche ou plus récemment, dans l'accompagnement d'un projet de réduction des expositions aux facteurs de risque du cancer auprès de la communauté de commune des Vosges du Sud.

- ***La politique de la Communauté de Communes des Vosges du Sud (CCVS) en matière de santé***

Consciente des difficultés d'accès aux soins de premier recours pour sa population, la CCVS a participé à la création d'une Maison Pluriprofessionnelle de Santé (MSP) à Giromagny. Elle soutiendra, dans la limite de ses moyens, d'autres initiatives de professionnels de santé visant à améliorer l'accès aux soins de premier recours sur son territoire.

À travers sa politique scolaire, la Communauté de communes s'engage à garantir un accueil de qualité pour les familles et enfants des Vosges du Sud. Depuis 2024, les pôles Petite-Enfance, Scolaire et Périscolaire travaillent au côté de l'association In'Terre'Activ, grâce à un financement de l'Institut National contre le Cancer (INCA) pour améliorer l'environnement des structures d'accueil et ainsi réduire les expositions des enfants aux facteurs de risque du cancer. Ces travaux auront valeur expérimentale pour le reste du territoire métropolitain.

Enfin, la collectivité se prépare à intégrer la compétence de l'eau potable et de l'assainissement au 1^{er} janvier 2026. À ce titre, elle pourra expérimenter des projets innovants visant à améliorer la qualité de l'eau sur son territoire.

- ***La politique de la Communauté de Communes du Sud territoire (CCST) en matière de santé***

La démographie médicale, l'accès aux soins et la lutte contre la désertification médicale sont des sujets de préoccupation majeurs pour les élus et les habitants du Sud Territoire. Afin de remédier à la faible densité médicale tout en répondant aux nouvelles exigences des praticiens en termes de flexibilité et de travail collaboratif, les bourgs-centres ont initié et accompagnent plusieurs projets de type maison de santé, projets auxquels la Communauté de communes apporte son soutien. Ces projets rayonnent sur tout le Sud Territoire en permettant de maintenir, de manière concrète et durable, les services en milieu rural et périurbain. La CCST a également mis en place un dispositif d'aide à l'installation de médecins, complémentaire de l'aide de l'État définie par le zonage de l'Agence régionale de Santé.

Dans le cadre de sa compétence en matière d'eau potable, la CCST est particulièrement concernée par la qualité de l'eau distribuée aux habitants. Ainsi, en complément des mesures et traitements correctifs qu'elle met en œuvre pour garantir la meilleure eau possible au robinet, elle s'est lancée dans une démarche expérimentale et collaborative baptisée « L'Eau d'ici » visant à prévenir les pollutions à la source. Dans la même dynamique, et en lien avec ces compétences sur l'assainissement, l'habitat, la gestion des déchets ou la réhabilitation des friches, la collectivité considère que l'ensemble de son action participe à créer un cadre de vie favorable à la santé.

- ***La politique de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt (CCPH) en matière de santé***

Désireuse de soutenir l'organisation de l'offre de soins sur son territoire, la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt a soutenu, dès sa création, la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS) du Pays d'Héricourt, qui couvre le même territoire. Ainsi, la CCPH et la ville d'Héricourt ont soutenu le projet de création d'un hébergement à destination des étudiants en santé et s'associent à la CPTS pour ses actions de promotion du territoire auprès des professionnels de santé.

En matière d'aide à l'installation, c'est la ville d'Héricourt, qui rassemble la majorité de l'offre de soins du territoire, qui s'est engagée dans la délivrance de bourses pour les jeunes professionnels et les nouveaux arrivés.

La CCPH s'est engagée dans l'élaboration d'un Plan climat Air Energie Territorial et veillera, avec le soutien du Pôle métropolitain, à valoriser les impacts positifs sur la santé des mesures engagées, y compris sur les aspects environnementaux.

Par ailleurs, les communes du territoire ayant choisi de confier à la CCPH la gestion du périscolaire et de la petite enfance, celle-ci pourra, à ce titre, décliner au sein de ces structures, les différentes politiques de prévention et de promotion de la santé promues par le CLS. Les animateurs du Contrat Local de Santé se tiendront à la disposition des services de l'intercommunalité et de la direction du CCAS de la ville d'Héricourt pour déployer toutes les autres actions locales du contrat.

- ***La politique du Grand Belfort Communauté d'Agglomération (GBCA) en matière de santé***

Le Grand Belfort a développé une politique d'attractivité qui lui permet de soutenir les territoires en difficulté (cabinet éphémère à Bessoncourt), et de structurer l'offre de soins autour de pôles attractifs (Maison de santé du lion). La collectivité a soutenu significativement le projet de Centre de Soins Non Programmé de Belfort et concourt à son fonctionnement. Un dispositif incitatif accompagne l'installation de nouveaux professionnels de santé (médecins généralistes, spécialistes et dentistes) par le biais d'une aide d'un montant maximum de 60 000 € pour du matériel médical ainsi que du mobilier (50% du montant total d'achat plafonné à 60 000 €). Ce dispositif a été lancé pour une période de 2 ans à compter du 22 mai 2023. Cette politique sera poursuivie au cours des années à venir tout en soutenant le développement d'outils d'attractivité à l'échelle métropolitaine.

Les compétences du Grand Belfort ayant un impact sur la santé environnementale sont nombreuses et entrent dans le cadre du concept « une seule santé ».

Ce concept vise à optimiser la santé des êtres vivants dans chacune de nos démarches. Cela nous engage à prendre en compte les impacts de nos aménagements et à mettre en place un urbanisme favorable à la santé (dans la planification ainsi que dans l'opérationnel). Cela doit nous questionner sur la gestion de l'eau (giep, ...), le bruit, la qualité de l'air, les déplacements quotidiens, le type de matériaux utilisés par exemple. GBCA s'engage à prendre en compte la santé au niveau globale dans chaque réflexion en amont des aménagements, mais également au moment de la réalisation des projets.

- ***La politique de Pays de Montbéliard Agglomération (PMA) en matière de santé***

Depuis décembre 2020, Pays de Montbéliard Agglomération exerce la compétence santé. Cette décision marque la volonté de la collectivité d'améliorer son attractivité afin de garantir une offre de santé satisfaisante à ses habitants. Cette compétence comprend :

- Des outils et services à destination des professionnels de santé installés sur le territoire : maison des professionnels de santé Synapse, création d'une plateforme d'orientation et d'accompagnement des professionnels, un soutien aux deux CPTS présentes sur le territoire....
- Des aides financières ont permis l'installation de 15 médecins et 6 dentistes en 4 ans, ainsi que le suivi actuel de 10 étudiants
- L'animation de l'ensemble de ces dispositifs par un animateur santé recruté par PMA, notamment d'un réseau d'étudiants en santé : rencontres, formation, accompagnement.

Dans le cadre de cette politique santé, Pays de Montbéliard Agglomération met également en œuvre des actions de prévention et de promotion de la santé, en articulation avec les animateurs du contrat local de santé. Son action se déploie particulièrement sur la promotion des dépistages des cancers, la promotion des gestes de premier secours ou la prévention des risques solaires. Ainsi, l'agglomération prolonge les projets du CLS et initie de nouvelles dynamiques inspirantes qui pourront être valorisées et déployées sur d'autres territoires (EQIS-PA, campagne de mesure du radon, prévention sur le risque solaire, etc.).



Plus généralement et pour toutes les actions de prévention et promotion de la santé déployée dans le CLS, Pays de Montbéliard Agglomération porte une attention particulière à leur déclinaison auprès des communes plus éloignées de l'agglomération urbaine ainsi que dans les quartiers prioritaires de la ville.

Enfin, l'Agglomération de Montbéliard a développé depuis de nombreuses années une politique de prévention en santé environnementale, notamment concernant la qualité de l'air. Au regard de ces compétences en lien avec la transition énergétique, l'habitat, l'urbanisme et la mobilité, l'agglomération participera aux diverses expérimentations et temps forts qui engageront le Pôle métropolitain vers un territoire Une seule santé.

Au sein des instances du CLS, Pays de Montbéliard Agglomération sera attentive à la mise en œuvre de ce programme du CLS dans le respect des équilibres territoriaux et de son articulation avec sa stratégie en matière de santé.

- ***La politique du Conseil régional en matière de santé***

La stratégie de mandat de la Région affiche des priorités en faveur de l'attractivité des territoires, de l'égalité d'accès aux soins, de la promotion de la santé sur les territoires, de l'installation des professionnels de santé, et de la promotion des formations sanitaires et sociales.

Au regard des enjeux collectifs à relever, la Région a un rôle majeur à jouer dans la réponse à apporter aux citoyens en matière de santé :

- Elle co-pilote le Plan Régional Santé Environnement PRSE 4 aux côtés de l'ARS et de l'État, d'abord pour son élaboration, puis pour sa mise en œuvre et son suivi ;
- Sur ses champs de compétences, elle poursuit avec l'ARS une collaboration étroite au service de la santé en Bourgogne-Franche-Comté.

La Région s'appuie également sur d'autres schémas régionaux pour établir sa politique régionale de santé et intègre des éléments de la feuille de route Handicap, de la Stratégie de Cohérence Régionale d'Aménagement Numérique (SCORAN), du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET), et des engagements présentés dans le plan de mandat.

C'est ainsi que s'est définie l'ambition de la seconde feuille de route santé de la Région Bourgogne-Franche-Comté pour la période 2024-2028.

Cette feuille de route est un document stratégique et prospectif qui propose une action régionale organisée pour les années à venir. En réponse aux enjeux identifiés, elle est organisée autour de deux défis : répondre au besoin de proximité et renforcer la prévention. Elle met en visibilité les actions existantes et accentue la mobilisation de la collectivité en faveur d'une santé pour tous et sur tous les territoires. En déclinaison du PRSE 4, la feuille de route santé de la collectivité soutient la mise en place d'environnements favorables à la santé en encourageant l'approche une seule santé.

La Région Bourgogne-Franche-Comté a vocation à être co-signataire des Contrats Locaux de Santé (CLS) et ses modalités d'intervention restent celles définies dans ses propres règlements d'intervention de droit commun en vigueur et contrats existants pour la sélection et l'éligibilité des projets. Les CLS étant évolutifs, les participations régionales ne seront déterminées que sur la base de dossiers déposés, après instruction complète et validation par les instances régionales.

- ***La politique de la Mutualité Sociale Agricole en matière de santé***

Depuis toujours, la MSA a la volonté de jouer son rôle sur les territoires en proximité avec ses adhérents. Les actions déployées par la MSA dans le domaine sanitaire et social la confortent dans sa double légitimité d'organisme de protection sociale et d'acteur de référence sur les territoires ruraux.

L'originalité de son guichet unique (couvrant les domaines maladie, famille, vieillesse, prévention santé et santé sécurité au travail, action sanitaire et sociale de l'ensemble de ses adhérents), la force de sa gouvernance et l'implication quotidienne de ses délégués cantonaux élus, le maillage de sa présence sur les territoires lui permettent d'apporter une offre de service globale, partenariale et innovante, propre à ses ressortissants et à l'ensemble de la population.

La MSA s'appuie également sur ses structures d'offre de services pour accompagner la mise en œuvre des politiques de santé et de prévention, avec MSA Services et l'ASEPT (Association de Santé d'Éducation et de Prévention sur les Territoires).

Le contrat local de santé constitue, pour la MSA, une échelle territoriale adéquate à l'expression des besoins regroupée dans un diagnostic et à la mise en place en réponse par des actions opérationnelles.

Au regard de ses orientations nationales dans le cadre de sa stratégie santé, la MSA a arrêté les enjeux qu'elle porte afin d'améliorer la santé de la population agricole et des territoires ruraux autour de 4 enjeux :

- Améliorer l'espérance de vie en bonne santé par la promotion de la santé et la prévention tout au long de la vie et dans tous les environnements
- Lutter contre les inégalités sociales et territoriales d'accès à la santé dans les territoires ruraux
- Garantir la qualité et la pertinence dans les prises en charge, à chaque étape du parcours de santé
- Développer l'autonomie des populations agricoles et rurales, âgées et en situation de handicap, et soutenir les aidants.

Ces orientations sont déclinées dans une approche globale basée sur le développement des actions de façon synergique (méthode one health).

- ***La politique de l'Assurance Maladie (CPAM du Territoire de Belfort, du Doubs et de Haute-Saône) en matière de santé***

Les trois Caisses Primaires d'Assurance Maladie (CPAM) départementales (Territoire de Belfort, Doubs et Haute-Saône) intervenant sur le territoire Nord Franche-Comté, mènent des actions coordonnées sur plusieurs axes.

1/ Faciliter l'accès aux soins et aux droits

En matière d'accès aux droits et d'accès aux soins, l'Assurance Maladie s'engage à trouver un médecin traitant à l'ensemble des patients en Affection de Longue Durée (ALD). Dans le même temps, une attention particulière est portée aux assurés les plus fragiles afin d'augmenter le taux de recours aux dispositifs sociaux de type Couverture Complémentaire Solidaire (C2S) ou Aide à la Complémentaire Santé (ACS). La CPAM met également en œuvre un programme d'accompagnement individualisé des assurés en difficulté (MISAS : MISsion d'Accompagnement Santé) permettant de les accompagner jusqu'à la réalisation des soins et mobilise pour cela ses centres d'exams de santé à Belfort (avec une antenne à Montbéliard) et à Vesoul (pour les assurés d'Héricourt).

2/Décliner des actions de prévention

L'Assurance Maladie contribue également au déploiement de diverses actions de prévention. On peut citer tout d'abord, les actions portées en matière de dépistage organisé pour prévenir les cancers du sein, du col de l'utérus ou encore le cancer colorectal (soutien au CRCDC – Comité Régional de Coordination des Dépistages des Cancers), avec la reprise des invitations à ces dépistages par la CNAM (Caisse nationale d'assurance maladie) depuis le 1er janvier 2024 et la mise en place de plateforme « aller vers » afin d'accompagner les usagers les plus éloignés. La CPAM se mobilise ensuite pour la promotion de la couverture vaccinale (ROR, vaccination antigrippale, Covid, papillomavirus au sein des collèges), la prévention de la santé buccodentaire à travers le dispositif MT'Dents, dispositif permettant une prise en charge à 100 % des examens réalisés à destination des jeunes de 3 à 24 ans ou encore à destination des femmes enceintes. L'assurance Maladie participe également à la déclinaison d'actions dans le cadre de la lutte contre les addictions (alcool, tabac à travers le Moi(s) sans Tabac décliné durant le mois de novembre), la nutrition ou le diabète (prévention de l'obésité chez l'enfant dans le cadre du dispositif « Mission Retrouve ton Cap »), ainsi que la promotion de la santé mentale (dispositif Mon Soutien Psy) et sexuelle. En 2024, la CPAM participera au déploiement du dispositif « Mon bilan de prévention » et poursuivra son soutien à la prise en charge des maladies chroniques via le dispositif SOPHIA (asthme, diabète) ou en soutenant la pratique du sport santé. Elle s'engagera auprès du milieu scolaire pour renforcer les dépistages précoces de certains troubles (auditif, langage, rachis).

3/ Accompagner le déploiement de l'exercice coordonné

Les Caisses Primaires d'Assurance Maladie du territoire Nord Franche-Comté sont investies aux côtés de la DT ARS (Direction Territoriale de l'ARS) et des collectivités locales pour faciliter l'installation des professionnels de santé sur nos territoires. Cela se traduit concrètement par la promotion, par leurs équipes, des dispositifs de soutien tels que les contrats d'aides à l'installation ou au maintien dans les zones fragiles. La promotion de l'exercice coordonné est assurée depuis l'émergence du projet

jusqu'au conventionnement et à la signature de l'accord conventionnel (maisons de santé, centres de santé). Depuis 2019, les équipes de l'Assurance maladie et de la DT ARS ont accompagné l'émergence et la structuration de 5 Communautés Professionnelles Territoriales de Santé sur le territoire Nord Franche-Comté. Organisés autour d'une Inter-CPTS, ces collectifs sont devenus des partenaires incontournables dans la mise en place des différentes politiques des caisses primaires d'assurance maladie.

En parallèle, la signature de contrats d'assistants médicaux ou la promotion des Infirmières en pratique avancée (IPA) sont des leviers permettant de libérer du temps médical et de favoriser l'accès aux soins des patients.

4/ Favoriser le déploiement des téléservices à destination des assurés, des professionnels de santé ou des entreprises.

L'Assurance Maladie contribue également à la transition numérique à travers la mise en place d'actions d'accompagnement auprès de ses publics, la promotion de l'activation de leur compte Mon Espace Santé (MES), la simplification des démarches depuis le compte Ameli, la mise en place de la messagerie citoyenne depuis MES pour faciliter les échanges patients/ professionnels de santé.

La même politique est mise en place au niveau des professionnels de santé. On peut citer le déploiement d'outils facilitateurs permettant la dématérialisation des démarches des professionnels de santé vers la CPAM : l'avis d'arrêt de travail en ligne, la prescription de transport en ligne, l'alimentation et la consultation des données de santé sur Mon Espace Santé (DMP), la sécurisation des échanges médicaux grâce au recours à la messagerie sécurisée de santé (MSSanté) et le déploiement de la télémédecine (téléconsultation, téléexpertise...).

Concernant les entreprises, les CPAM poursuivent la dématérialisation des démarches avec un accompagnement dédié aux recours des outils numériques mis en place.

5/ Impulser la transition écologique du système de santé

À l'échelle nationale, l'assurance maladie s'est fixée des priorités pour réduire l'empreinte carbone des médicaments, des transports sanitaires et de la consommation des énergies dans ses bâtiments. Elle s'engage également pour améliorer la connaissance de l'impact de l'environnement sur la santé.

Concrètement, à l'échelle locale, ces engagements se traduiront par exemple par un déploiement du partage des transports sanitaires dès que la situation des patients le permettra, par la promotion de soins éco-responsables, par une adaptation du design et de la conception des outils numériques utilisés ou encore par la lutte contre les perturbateurs endocriniens.

6/ Faciliter le lien ville-hôpital

Enfin, les CPAM du Nord-Franche-Comté contribuent à une meilleure coordination des soins entre la ville et l'hôpital en s'appuyant sur différents leviers : les actions portées par les CPTS du territoire NFC grâce notamment à la mise en place au sein de l'HNFC du Pôle Ville-Hôpital, la sécurisation des sorties d'hospitalisation à travers les différents programmes PRADO (PRogramme d'Accompagnement du retour à Domicile) sur des thématiques variées (AVC, BPCO, chirurgie postcancer du sein.). Ce

dispositif favorise la mise en relation patient-professionnel, sécurise sa prise en charge et participe à la réduction de la durée moyenne de séjour.

Pour mener ces actions l'Assurance Maladie s'intègre dans les dispositifs animés par l'ARS et les collectivités locales (Conseil Territorial de Santé et Contrat Local de Santé Nord Franche-Comté, Comité territorial du Réseau Régional d'Appui à la Prévention et Promotion de la Santé (RRAPPS), etc.), et s'appuie sur un large réseau de partenaires associatifs et institutionnels du monde sanitaire et social.

- ***La politique des services de l'État sur la Doubs en matière de Santé***

La préfecture et les services de l'État dans le département interviennent dans de nombreux domaines de compétences (développement de la vie associative, des activités physiques et sportives, politiques de la jeunesse, hébergement et accès au logement, environnement...) ou en direction de publics particuliers (femmes, habitants des quartiers dans le cadre de la politique de la ville, personnes migrantes...) en lien avec les politiques de santé.

Dans ce cadre, la préfecture et les services contribuent plus particulièrement à la réalisation d'objectifs majeurs du Contrat local de santé : l'État favorise la réduction des inégalités sociales et de santé, l'accès aux soins, et encourage le développement de la prévention et de la promotion de la santé auprès des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Dans le cadre de sa responsabilité de chef de projet de la Mission interministérielle de Lutte contre les Drogues et les Conduites Addictives (MILDECA), l'État encourage le développement d'actions de prévention et de sensibilisation des conduites addictives auprès des jeunes et de soutien des parents dans leur rôle éducatif, les actions de prévention et de réduction des risques en milieu festif et le développement de la réinsertion des personnes en situation de précarité et/ou sous main de justice.

Dans la déclinaison de la Stratégie Interministérielle de Mobilisation contre les Conduites Addictives (SIMCA) 2023-2027, la Préfecture du Doubs a élaboré en mars 2024 son plan départemental de mobilisation contre les conduites addictives 2024-2027 articulant les stratégies d'action menées dans le département afin de développer les compétences psycho-sociales, conforter le rôle de la sphère familiale, assurer à chaque usager une prise en charge adaptée, faire des milieux de vie des environnements plus protecteurs et réduire la disponibilité des produits stupéfiants.

Par ailleurs, la Préfecture du Doubs, dans le cadre de l'élaboration conjointe avec le Département du Doubs, et conformément aux dispositions de la loi NOTRE, a réalisé en 2017 son Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public (SDAASP).

Des contrats de relance et de transition écologique permettront notamment de déterminer, pour chaque territoire signataire, les mesures les plus utiles et donner un meilleur accès aux droits élémentaires : l'éducation, le logement, la santé.

Enfin, depuis 2017, l'État a rendu obligatoire la mise en place d'un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) dont les objectifs sont de :

- Réduire les émissions de gaz à effet de serre
- Réduire la consommation énergétique finale
- Réduire la consommation énergétique primaire des énergies fossiles
- Augmenter la part des énergies renouvelables
- Mener une politique de rénovation thermique des logements,
- Développer les réseaux de chaleur

Le PCAET implique les collectivités dans tous les secteurs : résidentiel, tertiaire, transport de personnes et de marchandises, agriculture, déchets, industrie. »

- ***La politique des services de l'État sur la Haute-Saône en matière de Santé***

Au-delà de la politique de santé pilotée par l'ARS, les services de l'État dans le département sont en charge de mettre en œuvre localement les orientations de la Mission Interministérielle de Lutte contre les Drogues et les Conduites Addictives (MILDECA), pour lesquelles elle mobilise des crédits via un appel à projets.

Plus largement, l'engagement de l'État dans le CLS apparaît comme d'autant plus pertinent et fondamental qu'il agit, avec ses services déconcentrés, dans de nombreux domaines de compétences en lien avec des publics fragiles (contribution au plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées), la lutte contre la pauvreté, la jeunesse, la vie associative, le sport, la lutte contre les violences faites aux femmes, la politique de ville ou encore la gestion du fonds interministériel de prévention de la délinquance et aussi parce qu'il anime des politiques transversales utilement mobilisables en faveur des actions portées par le CLS, telles que l'agenda rural ou le déploiement des établissements France services.

- ***La politique des services de l'État sur le Territoire de Belfort en matière de Santé***

Le déploiement du Contrat Local de Santé dans le Territoire de Belfort repose sur une stratégie de coopération interinstitutionnelle et multi-partenariale pour répondre aux défis de santé publique spécifiques à ce territoire. Le Préfet du Territoire de Belfort dans son rôle naturel « d'assembler » joue un rôle clé dans la coordination des acteurs locaux et la mise en place des actions prévues, en veillant à ce que les priorités nationales de santé soient adaptées aux réalités locales. S'agissant des actions menées en lien directement avec les services de la Préfecture, le Préfet se mobilise sur :

1. L'accès aux soins de proximité :

Le vieillissement démographique entraîne une demande croissante de soins et une prévalence accrue de maladies chroniques. À cet effet, l'accès aux soins est un enjeu majeur :

- Développement des structures d'accueil des médecins ou spécialistes : Entre 2018 et 2024, l'État a attribué un montant de près 720 000 € à travers la DETR, la DSIL, et le FNADT pour 8 opérations. L'État a accompagné la réalisation d'opérations d'importance, comme la création de maisons de santé, de maisons médicales, l'implantation, la réhabilitation ou l'extension de

cabinets ou de pôles médicaux afin de garantir un accès facilité à des soins de proximité, notamment en zones rurales et pour les populations les plus fragiles.

- L'Hôpital Nord Franche-Comté (HNFC) est un établissement hospitalier majeur situé à Trévenans (90), au carrefour des départements du Territoire de Belfort et du Doubs. Il a été inauguré en 2017, remplaçant les anciens hôpitaux de Belfort et Montbéliard, et constitue le principal pôle de santé du Nord Franche-Comté. Il regroupe diverses spécialités médicales et chirurgicales, avec une capacité d'environ 1 200 lits. Pour répondre aux enjeux d'accessibilité des soins sur une aire urbaine de presque 300 000 habitants, une coordination efficace entre les différents acteurs est indispensable.

2. La promotion de la prévention

Le Préfet du Territoire de Belfort porte plusieurs actions qui ont vocation à se déployer sur l'aire urbaine :

- développer et coordonner les actions de prévention en matière de lutte contre les addictions : à cet effet, la Préfecture a élaboré un plan de mobilisation contre les conduites addictives 2023-2027, qui poursuit le triple objectif de valoriser les actions de prévention, partager les pratiques existantes et proposer de nouvelles actions au regard du diagnostic posé. À terme, il s'agit de gagner en visibilité et de déployer une offre de service aux consommateurs et à leurs familles. Localement quatre grands axes d'actions ont été priorisés :
 - ✓ Protéger les plus jeunes et leurs familles
 - ✓ Sensibiliser et prévenir dans le milieu festif
 - ✓ Sensibiliser et prévenir dans les milieux professionnels
 - ✓ Contrôler et lutter
- la lutte contre les violences faites aux femmes : une convention de sécurité sur l'aire urbaine dont relève l'HNFC, associant les forces de l'ordre et la Justice, est en cours d'élaboration. Elle prévoit une prise en charge médicale spécifique pour les femmes victimes de violences, via l'instauration d'un dispositif d'accueil spécifique et d'une prise en charge dédiée au sein de l'établissement.
- Dans le cadre de la lutte contre la prostitution, un diagnostic départemental est en cours de réalisation. Il donnera lieu à la mise en œuvre d'actions, et comportera notamment un volet relatif à la prise en charge de la santé des victimes.
- Enfin en matière de sécurité, les partenariats avec des professionnels de la santé mentale dans le domaine la prévention de la radicalisation ont été tissés afin de s'assurer de leur présence au sein des instances de suivi des situations complexes.

◆ **La politique du Conseil Départemental du Doubs en matière de santé**

En coordination avec l'ARS, le Département du Doubs joue un rôle actif en matière de santé. Il contribue à la construction de dynamiques territoriales afin de garantir la mise en œuvre d'actions au plus près des populations et de lutter ainsi contre les inégalités sociales et territoriales de santé.

À travers l'activité de ses services, le Département du Doubs mène ainsi des actions coordonnées sur plusieurs axes dont notamment :

1) Les actions liées à la politique Autonomie

Le Département est chef de file de la politique autonomie sur le territoire et à ce titre, y alloue plus de 160 M€ en 2024.

Il organise et structure l'offre médico-sociale dédiée aux personnes âgées et en situation de handicap, et dans ce cadre autorise et tarifie les établissements et services de sa compétence (Ehpad, résidences autonomie, établissements d'accueil pour les personnes adultes handicapées, etc.). Il pilote également le développement des solutions intermédiaires entre le domicile et l'établissement, comme l'accueil familial et l'habitat inclusif. Il anime la conférence des financeurs au titre de la prévention de la perte d'autonomie, et assure des missions d'information et d'orientation des personnes, ainsi que la délivrance de prestations (APA, PCH, aide sociale à l'hébergement, aide-ménagère, aide à la vie partagée...), en lien étroit avec la Maison Départementale des personnes handicapées (MDPH) qui est en charge de l'évaluation des besoins de compensation des personnes en situation de handicap.

Le Département du Doubs a structuré sa politique de l'autonomie autour de deux axes prioritaires :

- Le développement de la logique de parcours pour les personnes âgées ou en situation de handicap, via une offre territorialisée, diversifiée qui corresponde aux besoins des personnes âgées et en situation de handicap ;
- L'amélioration de la qualité de la prise en charge et globalement du service rendu à l'utilisateur, tant dans le secteur de l'aide à domicile que dans les établissements.

Ainsi, il mène une politique ambitieuse en matière de maintien à domicile des personnes âgées et en situation de handicap, alors que résident dans le Doubs plus de 6 700 bénéficiaires de l'APA et plus de 2800 bénéficiaires de la PCH. Pour cela, le Département a été préfigurateur au niveau national de la contractualisation avec les Services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD). Une nouvelle génération de contrats a été signée en décembre 2023 pour 5 ans avec 12 SAAD, permettant un reste à charge limité pour les bénéficiaires, ainsi que des actions en faveur de la qualité des interventions et de l'attractivité des métiers.

Le Département du Doubs consacre également plus de 1,7M€ par an à la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées, dans le cadre de l'animation de la Conférence des financeurs, permettant de mettre en œuvre des actions sur l'ensemble du territoire.

Le Département développe des projets permettant de répondre aux besoins des personnes sur le territoire, en tenant compte de l'offre existante, et de l'augmentation à venir des besoins. Ainsi, le

Département a autorisé la création de 140 nouvelles places d'Ehpad, ainsi que 70 nouvelles places de Résidences autonomie, à horizon 2026. De nouvelles places dédiées aux personnes en situation de handicap ont également été déployées sur le territoire ces dernières années, et de nouvelles devraient voir le jour à horizon 2027. De même, le Département a contractualisé avec la CNSA pour le développement de 200 logements au titre de l'habitat inclusif.

Ces dernières années, dans un contexte inflationniste, le Département a été aux côtés des établissements et services en leur faisant bénéficier de taux directeurs ambitieux, et en attribuant des aides d'urgence. Il mène également une politique de contrôle renforcée, ceci afin de garantir la qualité de prise en charge des personnes.

À partir de 2025, le Département sera le pilote du service public départemental de l'autonomie qui se déploiera à l'échelle nationale, et qui doit garantir un meilleur service rendu aux usagers : information simple et accessible, orientation efficace, accès aux droits de tous, etc.

2) Les actions liées à la politique Enfance/Famille

Le Département est présent via les missions des trois Directions Territoriales des Solidarités Humaines et la Direction Enfance Famille à travers le service de Protection Maternelle et Infantile (PMI). Les actions visent :

- à assurer une équité sur le territoire dans le champ de la prévention précoce en développant les consultations de psychologue pour les femmes enceintes et/ou les jeunes parents ; en proposant aux femmes enceintes du Pôle deux entretiens auprès d'une sage-femme de PMI, l'un avant la naissance et le second deux mois après (283 entretiens en 2023), ainsi que des visites à domicile jusqu'aux 2 ans de l'enfant (2 555 visites à domicile effectuées sur le pôle en 2023) et en proposant le soutien de TISF aux parents ayant besoin d'un étayage supplémentaire, avec 137 contrats signés en 2023 ;
- à participer au suivi médical de tout enfant de moins de 6 ans, notamment les examens obligatoires et le calendrier vaccinal : 1 572 examens médicaux et 1 686 vaccinations, pratiqués par les médecins de PMI sur le Pôle Montbéliard pour l'année 2024 ;
- à valoriser la promotion de la santé en offrant à 100 % des enfants scolarisés dans les 86 écoles du pôle territorial un bilan de santé pluridisciplinaire (1 605 enfants vus par les infirmières-puéricultrices et 176 par les médecins sur l'année scolaire 2023-2024), en proposant des consultations de prévention dans les 11 centres médico-sociaux du pôle de Montbéliard auprès de personnels qualifiés (infirmières-puéricultrices, médecins, sages-femmes, orthoptiste et psychologue) ;
- à assurer l'accès au centre de santé sexuelle de Montbéliard, ouvert depuis fin 2022, pour maintenir l'offre de consultation et d'orientation liées à cette thématique (contraception, IVG, conseil conjugal), avec 180 consultations en 2023 dont 58 pour des mineures, et à réaliser des animations en milieu scolaire, y compris sur les thématiques liées aux violences sexuelles et intrafamiliales ;
- participer au suivi des enfants confiés : des bilans de santé sont réalisés pour les enfants confiés et ce, pour toute admission. Un soutien aux assistants familiaux sur le volet santé est aussi assuré par le service PMI du secteur.

- à accompagner la parentalité chez les assistantes maternelles et dans les Établissements d'Accueil des Jeunes Enfants (EAJE) et lutter contre les inégalités sociales et territoriales en y favorisant l'accès des enfants des milieux modestes dans les quartiers prioritaires et en milieu rural en lien avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) et en prévoyant des conventions entre les villes de PMA et le Département ;
- à garantir et contrôler les conditions de sécurité et de bien-être des enfants accueillis par tout mode de garde, individuel comme collectif, et assurer une veille épidémiologique, un accompagnement des professionnels et établissement et la transmission d'informations en cas de crise sanitaire.
- à prendre en charge la problématique santé des personnes en accompagnement social : orientation vers les services ou partenaires compétents (bilan de santé, addictologie, lutte contre l'obésité...);
- à s'engager dans le PNNS (programme National Nutrition Santé) ;
- à participer aux actions publiques des partenaires pour promouvoir la prévention et la santé des enfants sur le territoire de la direction territoriale et notamment dans les zones rurales ;
- à améliorer la littératie en santé des jeunes parents, par la distribution des carnets de maternité et carnets de santé par l'intermédiaire des services de maternité et des professionnels de santé libéraux ainsi qu'en développant les compétences psychosociales des enfants, des parents et des professionnels de la Petite Enfance, dans le cadre d'une stratégie nationale dédiée.

3) Les actions liées à la politique Retour à l'emploi et Insertion

L'insertion professionnelle et l'accès à l'emploi constituent des leviers de reconnaissance et d'intégration sociale. Ils sont facteurs de lien social, de renforcement de l'estime de soi et d'autonomie. C'est fort de cette conviction que le Département porte le projet départemental pour l'insertion et le retour à l'emploi (2023-2026), résolument tourné vers le retour à l'emploi durable, objectif final de tout parcours d'insertion.

Ce projet traduit l'engagement fort du Département à renforcer l'accompagnement des allocataires du RSA, afin de sécuriser et stabiliser leur situation dans la durée. Pour les allocataires du RSA les plus vulnérables, une offre de remobilisation sociale et de levée des freins périphériques est proposée pour permettre à ces personnes d'envisager, progressivement, un projet de reprise d'activité ou d'emploi. Dans le cadre de l'accompagnement des publics bénéficiaires du RSA, il apparaît important et pertinent de mieux coordonner une offre de santé pluridisciplinaire, car cet aspect constitue souvent un frein périphérique majeur.

Ainsi, faciliter l'accès à l'emploi des allocataires du RSA ayant des difficultés de santé en les accompagnant dans leur parcours de soins est une préoccupation majeure du Département. La problématique santé des personnes en accompagnement social fait ainsi l'objet de divers partenariats. Ils ont été institués avec l'objectif de proposer, au sein des centres médico-sociaux, un accompagnement santé de qualité au plus près des besoins des personnes en insertion et notamment des allocataires du RSA, mais aussi d'orienter les offres de santé du territoire dans le cadre de la médiation aux soins.

Cette volonté du Département de prendre en charge la problématique santé des personnes éloignées de l'emploi se traduit notamment par le soutien aux actions suivantes :

- dans le cadre du parcours objectif compétences, le Département offre un accompagnement spécialisé aux allocataires du RSA, avec pour public prioritaire les 25 à 39 ans de moins de 2 ans dans le droit RSA. Il s'agit d'un accompagnement pluridisciplinaire avec le travailleur social référent, un conseiller en insertion professionnelle et un psychologue. L'objectif étant un regard croisé pour lever des freins ;
- le Département s'engage également dans des actions de prévention. Il soutient les structures spécialisées en addictions par exemple. Celles-ci offrent un maillage territorial qui couvre l'ensemble du département du Doubs. Elles sont bien identifiées dans le partenariat local et répondent à des besoins réels sur le territoire ;
- le Département est également un acteur qui soutient la politique de l'aide alimentaire qui contribue à la bonne santé des publics les plus vulnérables.

- ***La politique du Conseil Départemental de Haute-Saône en matière de santé***

Dans un contexte sociétal et environnemental où l'alimentation répond à de nouveaux enjeux, le Département de la Haute-Saône encourage l'approvisionnement local, notamment en restauration collective grâce à la plateforme « Agrilocal70 ». Il soutient également ses filières locales par le développement et la promotion du site « J'veux du local - le Goût de la Haute-Saône » qui vise à mettre en relation les consommateurs avec les producteurs de notre territoire.

De plus et afin de conforter une alimentation durable, le Département s'est engagé dans une stratégie alimentaire articulée autour de son Projet Alimentaire Territorial (PAT), labellisé par le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation. Cette démarche qui a débuté en avril 2022 et menée en étroite collaboration avec le monde agricole est essentielle pour accélérer la transition agricole et alimentaire en rapprochant les producteurs, les transformateurs, les distributeurs, les collectivités territoriales et les consommateurs.

Concernant le programme de lutte contre le gaspillage alimentaire, la démarche mise en œuvre se poursuit dans l'objectif conjoint de limiter les déchets et générer des économies pour développer une alimentation saine en restauration collective au sein des collèges. Ce programme sera renforcé par la coordination des actions des établissements sur les sujets nutrition/santé.

Le Département de la Haute-Saône poursuit ses actions de prévention médico-sociale en faveur des femmes enceintes et des enfants de moins de 6 ans. Pour répondre aux besoins liés à l'accroissement du nombre d'entretiens prénataux et de visites à domicile postnatales ainsi qu'à l'augmentation du nombre de bilans en école maternelle et de visites à domicile relatives à la périnatalité, une équipe pluridisciplinaire composée de sages-femmes, puéricultrices, infirmières, médecins et orthoptiste intervient dans chacun des dix centres médicaux sociaux répartis sur le département pour notamment accompagner les familles et réaliser les consultations des enfants jusqu'à 6 ans. L'action

départementale s'élargit avec la reprise des missions de planning familial, le développement d'actions de prévention et d'éducation à la vie sexuelle et affective dans les collèges.

S'agissant des actions sanitaires, le dépistage organisé des cancers du sein, du colon et du col de l'utérus se poursuit par le biais d'une convention de délégation avec le Centre Régional de Coordination de Dépistage des Cancers (CRCDC) de Bourgogne Franche-Comté. En termes de vaccinations, les médecins et désormais les infirmières du Centre d'Examens de Santé (CES) poursuivent la vaccination directe des usagers bénéficiant d'un bilan de santé par le biais d'une convention de délégation. L'activité du Centre de Lutte AntiTuberculeux (CLAT) se maintient avec les vaccinations par le BCG et les enquêtes autour d'un cas de tuberculose déclaré.

- ***La politique du Conseil départemental du Territoire de Belfort en matière de santé***

Le Département du Territoire de Belfort structure son ambition, notamment en matière de santé et de solidarité, au travers de son schéma unique des solidarités 2022-2026 adopté lors de la séance du Conseil Départemental du 20 octobre 2022.

L'ensemble des actions développées par le Département du Territoire de Belfort, s'inscrit dans une approche résolument partenariale, de complémentarité et d'efficacité, en lien avec les orientations du Contrat Local de Santé du Nord Franche Comté.

Dans le cadre des compétences de santé, le Conseil départemental cible en priorité la prévention primaire. C'est-à-dire celle qui s'attache à prévenir, repérer, dépister la pathologie avant qu'elle ne survienne ou à la prendre en charge, le plus précocement possible.

L'objectif général est de s'adresser à tous, tout en étant particulièrement présent auprès des personnes et des familles les plus en difficulté (dans le cadre d'un universalisme proportionné).

Au cœur de l'action sociale, le Département assure des missions de prévention et de protection en direction des publics les plus vulnérables que constituent les mineurs et jeunes majeurs de 0 à 21 ans qui lui sont confiés ainsi que tout usager nécessitant un accompagnement spécifique d'une prise en charge médicale.

Pour cela sont développées des actions ciblées permettant une accessibilité géographique et sociale :

1. Protection Maternelle et Infantile (PMI)

Du premier mois de grossesse aux 6 ans de l'enfant, la PMI, par l'intermédiaire de son service de prévention précoce et ce grâce à son équipe pluridisciplinaire, accompagne des familles en proposant des actions médico-sociales individuelles et collectives de prévention et de suivi : suivi de femmes enceintes par les sages-femmes, suivis et consultations médicales d'enfants, visites à domicile, bilans de santé en école maternelle, et actions collectives sur des thématiques diverses (développement psychomoteur, le massage des bébés, les écrans...).

Dans le cadre de la contractualisation de la stratégie de prévention et de protection de l'enfance (Pacte Enfance), la PMI a souhaité réaffirmer son engagement d'agir le plus précocement possible et

s'inscrire dans le projet des 1000 premiers jours, période essentielle pour le bon développement et la construction de l'enfant.

C'est ainsi que depuis 2022, la PMI s'est engagée dans la démarche Petits Pas Grands Pas (projet implanté par l'Aniss puis porté par l'agence Kalia) dont l'objectif est de lutter contre les effets délétères des inégalités sociales sur le développement des enfants et la santé des familles. Pour ce faire, la PMI a choisi d'améliorer son accessibilité et sa qualité d'intervention préventive.

Plusieurs actions innovantes ont pu être développées et initiées au sein de notre Département, permettant l'orientation des enfants et de leur famille vers des consultations spécialisées organisées au sein de la PMI :

- Dépistage visuel pour tous les enfants de petite section en école maternelle au cours de bilans orthoptiques,
- Consultations ophtalmologiques permettant un appareillage rapide des enfants dans le cadre d'un trouble visuel,
- Consultations conseils en orthophonie pour des enfants présentant un trouble du langage,
- Consultations auprès de psychologues pour des enfants et des familles qui le nécessitent,
- Bilans de psychomotricité pour des enfants dont un retard de développement psychomoteur est suspecté,
- Partenariat avec une association pour proposer de l'activité physique adaptée aux enfants suivis en PMI,
- Accès à des consultations dermatologiques au sein de notre service actions de santé.

En complémentarité, le Département dispose d'un service accueil du jeune enfant qui remplit les missions d'accompagnement et soutien à la pratique professionnelle des assistant(e)s maternel(le)s, de formation des assistant(e)s maternel(le)s et d'évaluation des demandes d'agrément d'assistant(e)s maternel(le)s et d'assistants familiaux.

Il s'assure que les conditions d'accueil sont réunies pour garantir la santé, la sécurité, l'épanouissement et l'éducation des enfants.

Un poste de référence technique des établissements d'accueil du jeune enfant a été individualisé afin de répondre aux enjeux réglementaires de qualité et de sécurité, et de contrôle de ces établissements territoriaux. En lien étroit avec la CAF et le Schéma Départemental de Service aux Familles (SDSF), une démarche d'accompagnement et qualité (charte d'accueil du jeune enfant) est initiée auprès de tous les établissements.

2. Actions de santé

Une autre mission réglementaire en matière de santé est dévolue au Département et instituée par le service des actions de santé : le Centre de Santé Sexuelle.

Agréé EVARS (Espace de Vie Affective Relationnelle et Sexuelle), le centre composé d'une équipe pluriprofessionnelle est ouvert à tous pour aborder des questions parfois délicates : information sur la contraception, choix d'une contraception, accès à la contraception d'urgence, consultations médicales pour une prescription et un suivi adapté, entretiens autour de l'arrivée d'un enfant, entretiens pré- et post-IVG, conseil conjugal et familial, entretien autour de la sexualité.

Depuis 2022, afin de répondre au phénomène de prostitution (Plan National de Lutte contre la Prostitution des Mineurs, lancé le 15 novembre 2021), sous l'impulsion de financement dans le cadre du contrat départemental de prévention et de protection de l'enfance, le dispositif de prévention des violences sexuelles a été implanté au sein du CPEF. Un accueil physique et téléphonique à l'attention des mineurs et des adultes confrontés à ce phénomène est proposé ainsi qu'un accompagnement adapté aux jeunes mineurs victimes. Des interventions collectives auprès de différents publics sont menées dans le cadre d'un travail multi partenarial. Ce dispositif a également pour but d'être un lieu ressource pour les professionnels.

Ce service regroupe, également, d'autres compétences déléguées par l'État : Le Centre de Lutte Anti Tuberculeuse (CLAT) dont la mission est de mener les enquêtes autour d'un cas de tuberculose avéré et en assurer le suivi ainsi que de réaliser des dépistages ciblés auprès des publics à risque en tenant compte des recommandations en vigueur ;

Le Centre Gratuit d'Information de Dépistage, de Diagnostic (CeGIDD) du VIH, des hépatites et des Infections sexuellement transmissibles (IST) qui, outre le dépistage, le diagnostic et le traitement, mène des actions collectives de prévention dans les collèges et établissements accueillant des personnes en situation de handicap. Il a pour enjeu de cibler les publics les plus éloignés en déployant des démarches favorisant « l'aller vers » ;

Le service départemental des vaccinations qui a pour but de promouvoir la vaccination et d'améliorer la couverture vaccinale des Terrifortains. Pour ce faire, des séances de vaccination sont ouvertes à tout public et organisées de façon hebdomadaire.

L'ensemble de ces compétences sont basées dans un lieu unique au Centre de Prévention et d'Éducation Familiale Simone Veil (CPEF) permettant une approche globale de la santé et implicitement de « l'aller vers », avec l'élaboration en concertation avec l'utilisateur de son parcours de santé.

3. Suivi médical des enfants confiés

Dès 2006, le Département du Territoire de Belfort a initié le suivi médical des enfants confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE).

Une coordination médicale a été mise en place et intègre actuellement la totalité des enfants confiés. Elle a pour but, d'assurer la continuité de prise en charge des enfants, avant, pendant et après le placement quelque que soit son lieu, d'assurer un suivi médical et une coordination tout au long du placement et de permettre aux parents de reprendre leur place dans la santé de leur enfant.

Un entretien physique ou téléphonique leur est ainsi proposé au début de la mesure de placement pour faire le point sur la santé de leur enfant (problèmes de santé antérieurs et actuels, antécédents

familiaux), sur les suivis mis en œuvre, et pour recueillir leurs préoccupations concernant la santé de leur enfant.

4. Problématiques de santé des adultes

Dans le cadre des missions d'accompagnement social exercées par les travailleurs sociaux des Espaces des solidarités départementales (ESD), les problématiques de santé des usagers sont systématiquement abordées et font l'objet d'orientations vers les services et partenaires compétents (bilan de santé de la CPAM, addictologie, lutte contre l'obésité...).

Les Espaces des solidarités départementales peuvent également s'associer à d'autres partenaires dans le cadre d'actions visant la prévention et la promotion de la santé. Ainsi au titre de ses politiques en faveur de l'insertion des publics éloignés de l'emploi, et notamment les bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active, le Département a mis en place une action destinée à faciliter l'accès aux soins des personnes en situation de précarité et ainsi favoriser leur insertion sociale et professionnelle.

5. L'accompagnement des personnes âgées et handicapées

S'agissant des politiques dédiées à l'autonomie des Personnes âgées et des Personnes handicapées, quatre axes cardinaux ont été définis pour répondre aux besoins des populations, à savoir :

- Faciliter les parcours des personnes confrontées à la survenue de la perte d'autonomie,
- Porter une politique forte et ambitieuse de prévention de la perte d'autonomie,
- Approfondir les coordinations nécessaires entre les champs social, médico-social et sanitaire,
- Poursuivre le soutien à l'inclusion des Personnes âgées et handicapées dans la société.

Il est à noter que le Territoire de Belfort a été reconnu par l'État comme département précurseur dans les politiques d'inclusion des personnes handicapées au travers de la démarche « Territoire 100 % Inclusif ». Dans ce cadre, l'innovation et l'accompagnement vers le droit commun des personnes concernées devront être les marqueurs de toutes les politiques publiques et contractualisations connexes.

- ***La politique des Directions Académiques des services de l'éducation nationale du Doubs, de la Haute Saône et du Territoire de Belfort en matière de santé***

La politique éducative sociale et de santé en faveur des élèves s'inscrit dans les objectifs généraux de l'École et vise à réduire les inégalités sociales, d'éducation et de santé pour permettre la réussite de tous les élèves et promouvoir une École plus juste et plus équitable.

Elle contribue à offrir aux élèves les conditions favorables aux apprentissages et vise à permettre à chacun d'entre eux d'acquérir les connaissances et la culture nécessaires à la construction d'un individu et d'un citoyen responsables.

Dans ce cadre, les élèves, de la maternelle au lycée, bénéficient :

- de bilans de santé permettant de repérer des difficultés pouvant entraver les apprentissages ;
- d'accueil, d'écoute, d'accompagnement et de suivis individualisés ;

- d'éducation à la santé collective et individuelle afin de développer les comportements favorables à leur santé.

Créer des environnements favorables

L'École promotrice de santé a pour enjeu de promouvoir une santé globale et positive au service de la réussite des élèves, dans une démarche positive et dynamique, basée sur le développement des compétences psycho-sociales des enfants. Ainsi, les actions et projets mis en œuvre dans le cadre du parcours éducatif de santé sont valorisés et inscrits dans le projet d'école ou d'établissement.

Développer la prévention et promotion de la santé

La promotion, la prévention et l'éducation pour la santé visent à permettre à chaque élève d'acquérir les connaissances, les compétences et la culture lui permettant de prendre en charge sa propre santé de façon autonome et responsable. L'instruction ministérielle d'août 2022 relative à la stratégie nationale multisectorielle de développement des compétences psychosociales chez les enfants et les jeunes, affiche une ambition d'une « génération 2037 » : cette génération sera la première à grandir dans un environnement continu de soutien au développement des compétences psycho-sociales. Cette instruction repose sur une méthodologie d'intervention précoce et probante en prévention-promotion de la santé, autour des enfants, des jeunes, des familles et des adultes qui les entourent au quotidien. Le milieu scolaire s'inscrit donc pleinement dans cet enjeu fort.

En cohérence avec la politique nationale de santé et les priorités régionales, des actions, basées sur des critères d'efficacité reconnus, sont conduites tout au long du parcours de l'élève, dès le plus jeune âge et notamment sur les thématiques suivantes :

- les compétences Psycho-sociales ;
- les addictions ;
- la santé mentale ;
- l'éducation à la sexualité ;
- la nutrition ;
- les interactions entre la santé et l'environnement ;
- la vaccination.

Ainsi, les services du Nord Franche-Comté de l'Éducation nationale pourront s'appuyer sur les acteurs du Contrat Local de Santé pour la formation des professionnels et le déploiement de programmes probants dans ces différents domaines.

Ces programmes de prévention sont mis en œuvre au sein de l'Éducation nationale dans le cadre des comités d'éducation à la santé, à la citoyenneté et à l'environnement (CESCE) en lien avec les enseignements proposés. Un comité départemental est en cours de création pour le Territoire de Belfort.

Le Pass' Santé jeunes ainsi que les référentiels thématiques nationaux et ceux du RRAPPS (Réseau régional d'Appui à la Prévention et Promotion de la Santé) servent de support pour construire ces actions.

- ***La politique des Caisses d'Allocations Familiales du Territoire de Belfort et de la Haute-Saône en matière de santé.***

En cohérence avec les objectifs nationaux, les Caisses d'Allocations Familiales du territoire Nord Franche-Comté ont chacune élaborée un Schéma Départemental des Services aux familles qui vise à développer les services aux familles et réduire les inégalités territoriales et sociales.

Les objectifs de ces SDSF, élaborés avec les acteurs du territoire, entrent tout particulièrement en résonance avec ceux portés dans les axes de prévention et promotion de la santé (axes 1 et 2) du CLS ainsi qu'avec les objectifs du parcours Périnatalité.

En effet, les CAF accompagnent sur les territoires l'ensemble des structures de la petite enfance et de la jeunesse, qui, en dehors du temps scolaire, contribuent à l'épanouissement de l'enfant, la réussite scolaire, l'accompagnement de la parentalité, l'insertion professionnelle des familles et plus particulièrement des familles monoparentales.

Elles favorisent ainsi le recrutement et la formation des professionnels de la petite enfance. Elles animent les articulations entre les services d'accueil du jeune enfant et les actions de soutien à la parentalité. Elles portent une attention particulière à l'inclusion des personnes en situation de handicap et sont particulièrement attentives aux familles les plus fragiles par le développement des Pôles d'Appui Ressources Handicap, le dispositif des Promeneurs du Net, le soutien à la Maison de l'Adolescence de l'Aire urbaine et aux Points d'Accueil Ecoute Jeunes.

Conscientes des enjeux liés au changement climatique, les CAF s'efforcent d'intégrer la transition écologique dans l'amélioration de la qualité de l'accueil dans les différentes structures en fixant des financements supplémentaires tant au niveau national que départemental.

- ***Les projets de santé des Communautés Professionnelles Territoriales de Santé***

Depuis mai 2024, les 5 Communautés Professionnelles Territoriales de Santé (CPTS) existantes dans le Nord Franche-Comté, couvrent l'intégralité du territoire : La CPTS du Pourtour Belfortain (ACI signé en septembre 2022), la CPTS Belfortaine (décembre 2023), La CPTS du Grand Montbéliard (mars 2023), la CPTS Avenir Santé (mai 2024) et la CPTS du Pays d'Héricourt (avril 2024). (Voir carte page 33)

À l'occasion d'Accords-Cadres Interprofessionnels (ACI) signés avec l'Agence Régionale de Santé et la Caisse Primaire d'Assurance maladie, les 5 CPTS ont engagé des projets pour répondre aux missions communes suivantes :

- Améliorer l'accès aux soins : faciliter l'accès à un médecin traitant et améliorer la prise en charge des soins non programmés en ville.
- Organiser les parcours pluriprofessionnels autour du patient
- Développer des actions territoriales de prévention
- Contribuer à apporter une réponse en cas de crise sanitaire

Afin de fédérer les professionnels de santé autour de leurs projets, les 5 CPTS engagent des projets visant à améliorer l'interconnaissance entre les différentes professions de santé et les établissements sanitaires du territoire.

Que cela soit pour améliorer les sorties d'hospitalisation, spécifiquement pour le parcours de soin des patients diabétiques de type 2, en insuffisance cardiaque ou de la personne âgée, toutes les CPTS partagent un besoin d'amélioration de la coordination et de la communication avec notre Hôpital. Elles expérimentent donc divers protocoles, ou modalités de communication dans le but d'éviter des passages aux urgences inutiles et d'améliorer la qualité du parcours de soin. Elles promeuvent, pour cela, des interventions pluriprofessionnelles autour du patient et proposent des actions d'aller vers.

En matière de prévention, chacune des CPTS s'oriente vers des projets différents : la CPTS du Pourtour Belfortain s'engage dans des actions de prévention auprès des femmes vivant avec un handicap afin d'améliorer leur suivi gynécologique et organise également une action pour le repérage des troubles du langage et des apprentissages auprès des enfants de 0 à 15 ans. De son côté, la CPTS Belfortaine va développer des outils de sensibilisation et de formation pour aider les professionnels de santé à mieux intégrer la prévention dans leur quotidien et elle va participer à promouvoir les activités physiques adaptées pour les patients. La CPTS Avenir Santé développe des actions de prévention en promouvant la reprise d'une activité physique adaptée pour les patientes opérées d'une chirurgie du sein. De même dans le Grand Montbéliard, où le sport santé, l'éducation thérapeutique et la vaccination sont des outils ciblés par la CPTS pour soutenir les patients chroniques et prévenir les ALD. Dans le Pays d'Héricourt, les actions de prévention concernent les thématiques d'alimentation et de vie affective et sexuelle pour le public jeune, ainsi que la prévention des addictions, notamment pour les personnes âgées.

En partenariat avec les collectivités territoriales, plusieurs CPTS sont engagées dans des projets visant à améliorer l'attractivité du territoire de santé : promotion de la maîtrise de stage, accueil des stagiaires en santé, accompagnement des nouveaux professionnels installés, etc.

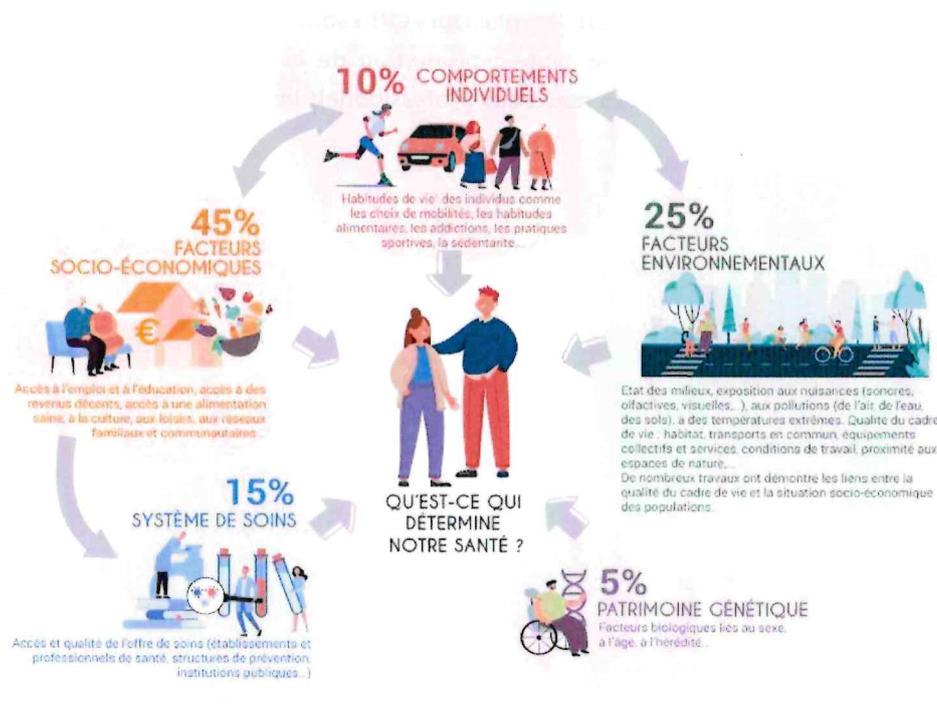
Le diagnostic territorial

Le diagnostic santé Nord Franche-Comté a été réalisé à partir de différentes sources de données et d'informations, dont :

- L'état des lieux Santé-Social réalisé par l'Observatoire Régional de la Santé (ORS), traitant des données quantitatives issues du territoire
- Le bilan des actions et engagements issus du précédent CLS
- L'observatoire de démographie médicale des agences d'urbanisme locales (ADU et AUTB)

❖ Les déterminants de santé : du microscope au macroscopie

En santé publique, les déterminants de santé sont des facteurs variés influençant l'état de santé, allant des comportements individuels aux conditions de vie et à l'environnement. Les déterminants de santé peuvent être classés en plusieurs catégories et n'impactent pas tous de la même façon la santé d'un individu. Ils représentent environ 80 % des enjeux de santé, les 20 % restants concernent la qualité des interventions médicales et des soins de santé. D'après l'Institut National de Santé Publique du Québec (INSPQ), les déterminants de santé comprennent l'environnement économique, dont le poids est estimé à 45-50 % (revenu, emploi), physique pour 10-25 % (qualité de l'air et de l'eau, logement), social pour 10 % (réseaux de soutien, exclusion sociale), les caractéristiques individuelles pour 5 à 15 % (génétique, habitudes de vie), et le système de santé à 15-25 % (accessibilité, qualité des services).



Sources : Représentation de Lalonde / Synthèse des travaux Barton et al., 2015 ; OMS, 2010 ; Cantoreggi N. et al. 2010 ; Pondération des déterminants de la santé en Suisse, université de Genève ; Los Angeles County Department of Public Health, 2013 ; How Social and Economic Factors Affect Health

Impact estimé des déterminants de santé sur l'état de santé et de bien-être de la population (DREAL Auvergne-Rhône-Alpes)

La santé est principalement influencée par des facteurs environnementaux, sociaux et économiques, au-delà du système de soins et des comportements individuels. L'action publique joue un rôle clé en modifiant l'environnement et le cadre de vie pour créer des conditions favorables à la santé. Travailler sur ces déterminants permet d'améliorer la santé des populations. Les choix d'aménagement et de planification du territoire, tels que les modes de déplacement, la réduction des nuisances et des pollutions, la présence d'espaces verts et l'accès à l'emploi, ont un impact significatif sur la santé et la qualité de vie des habitants.

❖ Des enjeux régionaux représentatifs des enjeux sanitaires des sociétés occidentales

Les problématiques de santé dans notre région reflètent les défis communs aux sociétés occidentales comme : la sédentarité, le manque d'activité physique, les addictions, les mauvaises habitudes alimentaires, l'obésité, l'utilisation excessive des écrans, le stress et l'anxiété. Ces maux, combinés au vieillissement de la population, entraînent une augmentation des maladies chroniques et de leur prise en charge tels que le diabète et les maladies cardiovasculaires. L'adaptation de l'offre de soins, l'amélioration du cadre de vie et le développement de politiques de prévention et promotion de la santé permettent de réduire les risques et diminuer le recours aux soins médicaux et ainsi alléger la pression sur le système de santé.

❖ Le Nord Franche-Comté, un bassin de vie confronté à des enjeux sanitaires spécifiques

- *Présentation du territoire Nord Franche-Comté : données sociodémographiques*

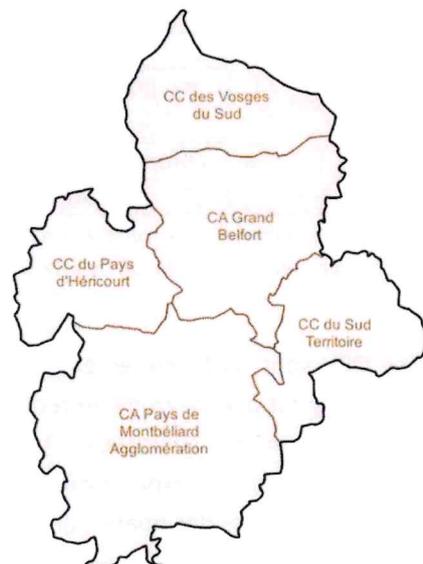
Le Pôle métropolitain Nord Franche-Comté comprend 197 communes réparties sur deux communautés d'agglomération et trois communautés de communes. C'est un territoire densément peuplé :

- 310 000 habitants,
- 1 222 km²,
- une densité de 247,9 habitants par km², nettement supérieure à la moyenne nationale de 119,3 hab./km² et à celle de la Région Bourgogne-Franche-Comté de 58,8 hab./km².

Malgré cette densité, le Pôle métropolitain Nord Franche-Comté a connu une légère diminution de population, avec une perte de 3 448 habitants entre 2013 et 2018.

Le Nord Franche-Comté se distingue par une population globalement plus jeune que la moyenne régionale, avec davantage de moins de 20 ans (24,2 % vs 22,9 % en région) et moins de personnes âgées de 65 ans et plus (20,9 % vs 22,8 % en région). Cependant, la proportion de personnes de 75 ans et plus vivant seules est légèrement supérieure au niveau régional (39,8 % vs 38,7 %) et la population jeune diminue.

Le territoire présente une proportion légèrement plus élevée de familles monoparentales (9,9 % vs 8,5 % en région). La population active est davantage orientée vers l'industrie (28 % vs 26 % en région), avec une forte présence d'ouvriers et de cadres, mais moins d'agriculteurs et d'artisans



(respectivement 0,4 % et 5 % vs 3 % et 7 % en région). De plus, il compte plus de jeunes de 25 à 34 ans peu ou pas diplômés par rapport à la moyenne régionale (14,6 % vs 12,9 % en région).

Les indicateurs de précarité sont défavorables, avec un taux de chômage (15 % vs 12,2 %) et de bénéficiaires d'aides sociales (RSA : 7,1 % vs 4,9 % et CCS : 9 % vs 7,6 %) supérieurs à la moyenne régionale. Cependant, le taux de précarité énergétique y est légèrement inférieur (24,3 % versus 25,2 % en BFC).

Le Grand Belfort, le Pays de Montbéliard et le Pays d'Héricourt comptent plusieurs quartiers classés prioritaires en raison de revenus sensiblement inférieurs à la moyenne de l'agglomération.

Département	Commune	Quartier prioritaire de la ville	Population au 1 ^{er} janvier 2018	Revenu médian en €
25	Audincourt	Les Champs Montants	1 732	810
	Bethoncourt	Champvallou	2 575	900
	Grand-Charmont	Les Fougères	1 222	780
	Montbéliard	Chiffogne	2 166	830
	Montbéliard	Petite Hollande	7 069	820
	Sochaux	Les Evoironnes	1 412	960
	Valentigney	Les Buis	2 587	840
	Montbéliard	Batteries du Parc	/	/
	Audincourt	Forges - Montanot	/	/
70	Héricourt	Les Chenevières	1 218	840
90	Belfort	Bougenel – Mulhouse	1 255	920
	Belfort	Les Glacis du Château	1 926	740
	Belfort	Dardel - La Méchelle	1 755	970
	Bavilliers, Belfort	Les Résidences – Le Mont	8 762	840
	Offemont, Valdoie	Arsot - Rives du	1 101	1 090
	Belfort	La Pépinière	/	/

Quartiers Politiques de la Ville d'après l'Actualisation de la géographie prioritaire de la politique de la ville en métropole (2024) du ministère de l'écologie (secrétariat d'état chargé de la citoyenneté et de la ville)

Les QPV sont particulièrement marqués par les inégalités sociales de santé (ISS). L'état de santé ressenti y est plus dégradé, le renoncement aux soins y est plus important, les pratiques préventives en santé moins sollicitées et les indicateurs de santé globalement plus défavorables. La compréhension et l'explication de ces inégalités sont complexes, mais elles invitent à une attention toute particulière des opérateurs du soin et de la prévention.

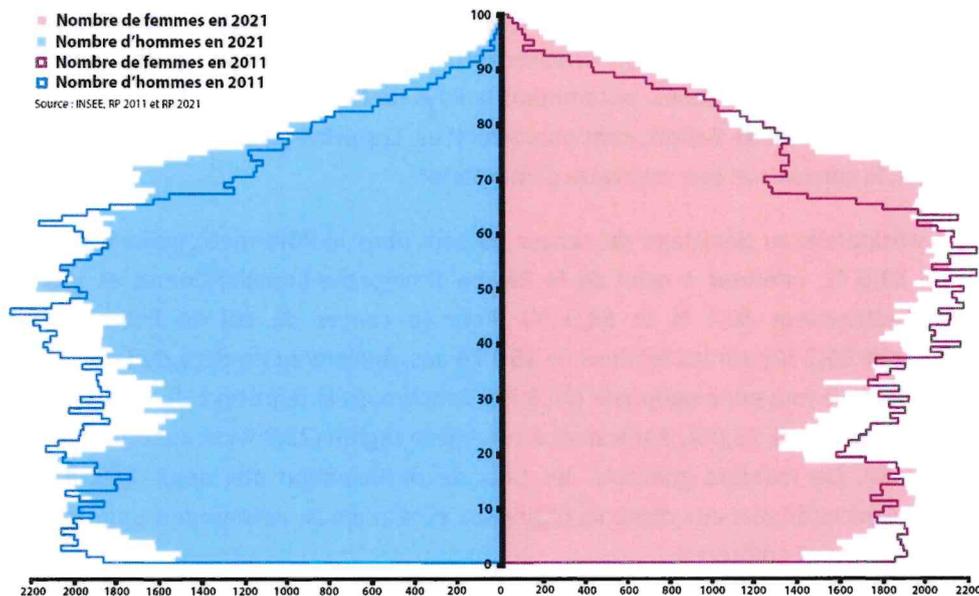
- *État de santé de la population*

L'espérance de vie dans le Pôle métropolitain Nord Franche-Comté était entre 2013 et 2017 de 84,7 ans pour les femmes et de 79,0 ans pour les hommes, légèrement inférieure aux moyennes nationales pour les femmes, mais légèrement supérieure pour les hommes. Il n'existe pas de données plus récentes concernant l'espérance de vie dans le Nord Franche-Comté. Cependant, ces données existent en prenant en compte les trois départements qui composent le Pôle métropolitain.

	2003		2013		2023	
	Homme	Femme	Homme	Femme	Homme	Femme
Territoire de Belfort	75,1	82,5	78,5	83,8	79,8	84,1
Doubs	76,1	83,4	79,5	85,1	79,8	84,9
Haute-Saône	75,6	82,5	78,4	84,4	77,9	85

Tableau de l'espérance de vie en année selon le sexe et le département. Source : INSEE - <https://www.insee.fr/fr/outil-interactif/6794598/EVDA/DEPARTMENTS>

La pyramide des âges du Nord Franche-Comté en 2011 et 2021



Les données montrent une augmentation de l'espérance de vie dans les trois départements du Pôle métropolitain Nord Franche-Comté, bien que cette croissance varie entre les genres et les départements.

La pyramide des âges révèle une augmentation des tranches d'âge plus âgées, particulièrement chez les femmes de 65 ans et plus. Parallèlement, il y a une diminution des jeunes de moins de 20 ans, ce qui peut indiquer une baisse de la natalité ou une migration des jeunes. Les tranches d'âge intermédiaires, en particulier celles des 30 à 50 ans, restent relativement stables, mais ne compensent pas suffisamment le déclin des plus jeunes générations.

Ces tendances indiquent un vieillissement progressif de la population, induisant la planification des politiques publiques, notamment en matière de santé, de logement et de services aux personnes âgées pour répondre aux besoins croissants d'une population vieillissante.

Le taux standardisé de surmortalité du Nord-Franche-Comté est élevé, avec une surmortalité générale supérieure à la moyenne régionale (951.4/100 000 vs 938,8 pour la région). La mortalité évitable regroupe les décès chez les moins de 75 ans qui pourraient être en grande partie évités par une meilleure prévention (changement des comportements individuels) ou par un système de soins efficace (dépistage et traitement adéquats). Elle est également plus élevée dans le Nord Franche-Comté (205,5 / 100 000 vs 202,3 / 100 000 pour la région). La mortalité évitable est particulièrement marquée dans les communautés de communes rurales, tandis que le Grand Belfort est moins touché.

La prise en charge des maladies cardiovasculaires et du diabète est plus fréquente que la moyenne régionale : le taux de prise en charge du diabète est de 63,7 % dans le Nord Franche-Comté, contre 59,9 % dans la région et 58,1 % en France. De même, le taux de prise en charge des maladies cardiovasculaires atteint 78,1 %, comparé à 75,3 % pour la région et 74,7 % pour la France. La prise en charge en santé mentale est inférieure à la moyenne régionale. Certains cancers, comme le mélanome chez les hommes et le cancer du poumon chez les femmes, augmentent, en partie à cause du vieillissement et de l'exposition aux risques.

Les taux de mortalité liés à l'alcool (100,0 / 100 000) et au tabac (190,9 / 100 000) dans le Pôle métropolitain Nord Franche-Comté sont proches des moyennes régionales (109,3 pour l'alcool et 200,4 pour le tabac). Certaines zones, notamment le Pays de Montbéliard et les deux communautés de communes du Territoire de Belfort, sont plus affectées. Les principales causes de cancers incluent le tabac, l'alcool, le surpoids et une mauvaise alimentation.

Le taux de participation au dépistage du cancer du sein dans le Pôle métropolitain Nord Franche-Comté est de 53,6 %, inférieur à celui de la Région Bourgogne-Franche-Comté et à la moyenne nationale (respectivement 60,4 % et 59,9 %). Pour le cancer du col de l'utérus, le taux de participation est de 39,2 % pour les femmes de 15 à 74 ans, également en deçà du taux régional (40,9 %) et très proche de la moyenne nationale (39,8 %). Concernant le dépistage du cancer colorectal, le taux de participation est de 23,0 %, équivalent à celui de la région (22,9 %) et supérieur à la moyenne nationale (22,4 %). De manière générale, les taux de participation aux dépistages dans le Nord Franche-Comté sont inférieurs aux objectifs nationaux et régionaux, notamment pour les cancers du sein, du col de l'utérus et colorectal.

Le dépistage, la prévention des addictions, la nutrition et la promotion des programmes d'éducation thérapeutique du patient ainsi que le sport santé peuvent constituer un levier contre les facteurs de risque des cancers.

- *L'offre de soin : Les données de la démographie médicale*

Le Nord Franche-Comté est particulièrement sous-doté en professionnels de santé au niveau du premier recours et par rapport aux moyennes régionales et nationales. Cette pénurie est fortement ressentie pour les kinésithérapeutes, les dentistes, les orthophonistes et bien sûr, les médecins généralistes.

Effectifs et densité de professionnels de santé pour 100 000 habitants :

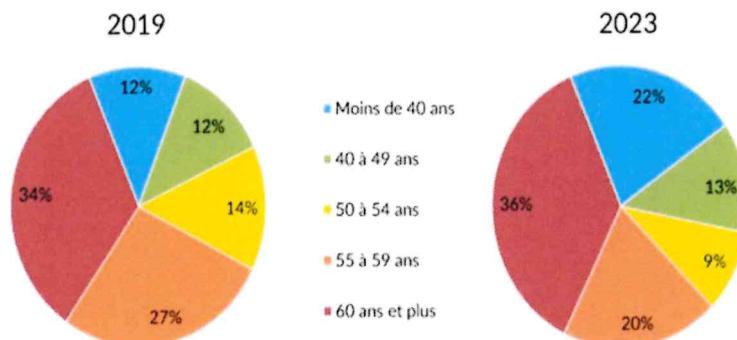
	Pôle Métropolitain Nord-Franche-Comté			BFC	France métró.
	Effectifs	% de 55 ans et +	Densité	Densité	Densité
Médecins généralistes	243	58,4	80,2	92,7	99,8
Masseurs-kinésithérapeutes	171	23,4	56,5	85,4	112,0
Chirurgiens-dentistes	126	42,1	41,6	42,9	55,7
Gynécologues et sages-femmes	47	57,5	23,6	24,3	29,1
Orthophonistes	46	23,9	15,2	20,3	32,6

Sources : RPPS, Adeli, Insee 2020 Exploitation ORS

Dans le cadre de l'observatoire métropolitain de la démographie médicale, les agences d'urbanisme du Nord Franche-Comté (AUTB et ADU) ont constaté que le Pôle métropolitain a perdu 37 médecins généralistes sur son territoire entre 2019 et 2023, soit une baisse de 14 %. Ces baisses se concentrent dans les centres urbains (Belfort, Audincourt et Montbéliard), mais aussi sur des communes plus excentrées qui comptaient seulement un médecin, pour la plupart partis à la retraite (ex : Villars-sous-Dampjoux, Fontaine, Méziré, etc.).

Cette baisse du nombre de praticiens s'explique principalement par l'âge des médecins qui exerçaient début 2019 sur le territoire. En effet, plus de 80 médecins étaient alors âgés de 60 ans et plus fin 2018. Approchant les 65 ans et plus début 2023, une grande partie est donc partie en retraite. Ce phénomène risque de perdurer encore quelques années, puisque fin 2022, 36 % des médecins généralistes avaient au moins 60 ans. Le vieillissement de la profession est très marqué sur la CC du Sud Territoire (45 %), la CC du Pays d'Héricourt (44 %) et le Pays de Montbéliard (39 %). 36 % des médecins généralistes ont plus de 60 ans en 2023 :

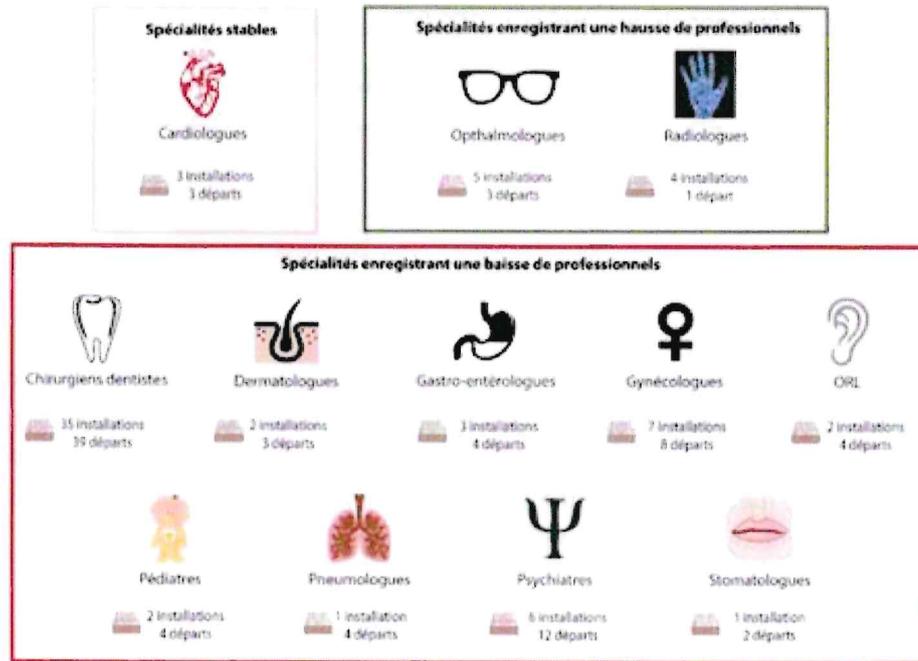
Répartition des médecins généralistes libéraux par tranches d'âge



Source : Cartasanté, âge des médecins généralistes libéraux au 31/12 de chaque année

L'observation de l'évolution des médecins spécialistes dits « de second recours » révèle également une dégradation de l'offre. On compte, en effet, 15 spécialistes de moins entre 2019 et 2023.

Bilan des spécialistes ayant commencé et cessé leur activité sur le territoire entre 2019 et 2023



Voir étude complète des Agences AUTB et ADU en annexe

Les structures d'exercice coordonné

Les structures d'exercice coordonné telles que les Maisons de Santé pluriprofessionnelles et les Centres de santé, qui ont pour objectif d'améliorer l'offre de soin, sont plébiscitées par les jeunes médecins qui apprécient le confort du statut de salarié et/ou l'exercice pluridisciplinaire. Sur la durée du contrat local de santé précédent, 6 structures ont vu le jour sur le Pôle métropolitain Nord Franche-Comté : la maison de santé du Lion à Belfort, la MSP de Giromagny, les centres de santé d'Hérimoncourt, Audincourt et plus récemment de Grandvillars et la maison de santé de Delle.

En 2024, deux structures existantes, à Grand-Charmont et Grandvillars, ont été labellisées MSP par l'ARS et l'assurance maladie.

À ce jour, la création de ces structures d'exercice coordonné a davantage participé à la réorganisation de l'offre qu'à l'arrivée de nouveaux jeunes médecins (seulement 3 installations de nouveaux médecins début 2023). Cependant, il est important de considérer que ces structurations participent aussi au maintien de l'offre existante, à l'heure où les médecins généralistes et autres professionnels n'hésitent plus à quitter un territoire pour trouver de meilleures conditions d'exercice.

En parallèle de ces structures de soins, le territoire a vu la création de 5 Communautés Professionnelles Territoriales de Santé qui ont vocation à associer tous les professionnels de santé d'un même territoire. La constitution des CPTS et les missions qui leur sont confiées par l'Assurance Maladie et l'ARS vont participer à une nouvelle organisation des soins de premier et second recours.

CPTS NORD FRANCHE-COMTÉ



Le Nord Franche-Comté compte 30 EHPAD avec une capacité de 2 520 places. En conséquence, le taux d'équipement (capacités rapportées à la population de 75 ans et +) du territoire est de 84.2 % alors qu'il est de 126 % en région BFC (et 106.4 % sur le Territoire de Belfort).

- *Les enjeux d'adaptation au changement climatique*

Les changements climatiques représentent un enjeu majeur pour la santé publique, notamment en raison de l'augmentation des températures. En Bourgogne Franche-Comté, les épisodes caniculaires de 2022 ont entraîné une hausse de 0,8 % des urgences et des hospitalisations chez les plus de 75 ans à cause de l'hyperthermie, des coups de chaleur et de la déshydratation. Les sécheresses ont également mis sous pression les ressources en eau, compromettant leur qualité et leur disponibilité. 82 % de l'eau potable du Nord Franche-Comté dépend des alluvions de la Savoureuse et du Doubs médian, vulnérables à la sécheresse et aux pollutions. Par ailleurs, la prolifération d'espèces nuisibles comme le moustique tigre, les tiques et les chenilles processionnaires pose d'importants problèmes sanitaires. La qualité de l'air reste préoccupante, avec, par exemple, une centaine de décès par an en lien avec la pollution atmosphérique sur le Pays de Montbéliard (étude Evaluation Quantitative d'Impact sur la Santé – Pollution Atmosphérique).

Bien que le Nord Franche-Comté fasse face à des défis importants, des progrès significatifs ont été réalisés. La journée « Une seule santé » du 14 mars 2024 a montré que, grâce à de nombreuses initiatives locales, la qualité de vie des habitants pouvait être améliorée. Certains projets incluent un urbanisme plus favorable à la santé et à l'environnement, avec des espaces verts permettant notamment, l'apparition d'îlots de fraîcheur. D'autres s'intéressent à la qualité de l'eau dans les milieux agricoles. D'autres encore utilisent le réseau des jardins partagés pour lier alimentation saine et locale et biodiversité. Enfin, certains promeuvent les mobilités douces comme le vélo pour les déplacements quotidiens, dans l'optique de favoriser l'activité physique et d'améliorer la qualité de l'air.

Les enjeux environnementaux dans le Nord Franche-Comté demeurent importants. La valorisation et l'encouragement des initiatives locales et des bonnes pratiques contribuent à améliorer la qualité de vie des habitants tout en favorisant l'adaptation face aux défis environnementaux.

Le Contrat Local de Santé

Vu le Code de la Santé Publique, notamment les articles L. 1434-2, L. 1434-10

Vu l'article L 1434-2 du Code de la Santé Publique : « le projet régional de santé est constitué :

1° D'un cadre d'orientation stratégique, qui détermine des objectifs généraux et les résultats attendus à dix ans ;

2° D'un schéma régional de santé, établi pour cinq ans sur la base d'une évaluation des besoins sanitaires, sociaux et médico-sociaux et qui détermine, pour l'ensemble de l'offre de soins et de services de santé, y compris en matière de prévention, de promotion de la santé et d'accompagnement médico-social, des prévisions d'évolution et des objectifs opérationnels.

Ces objectifs portent notamment sur la réduction des inégalités sociales et territoriales en matière de santé, sur l'amélioration de l'accès des personnes les plus démunies à la prévention et aux soins, sur le renforcement de la coordination, de la qualité, de la sécurité, de la continuité et de la pertinence des prises en charge sanitaires et médico-sociales ainsi que sur l'organisation des parcours de santé, notamment pour les personnes atteintes de maladies chroniques et les personnes en situation de handicap ou de perte d'autonomie. Ils visent également à organiser la préparation du système de santé aux situations sanitaires exceptionnelles dans le cadre du dispositif d'organisation de la réponse du système de santé en cas de situation sanitaire exceptionnelle « ORSAN » mentionné à l'article L 3131-11.

Ils peuvent être mis en œuvre par les contrats territoriaux de santé définis à l'article L 1434-12, par les contrats territoriaux de santé mentale définis à l'article L 3221-2 ou par les contrats locaux de santé définis à l'article L 1434-10 ;

3° D'un programme régional relatif à l'accès à la prévention et aux soins des personnes les plus démunies ;

Dans les territoires frontaliers et les collectivités régies par l'article 73 de la Constitution, le projet régional de santé organise, lorsqu'un accord-cadre international le permet, la coopération sanitaire et médico-sociale avec les autorités du pays voisin. »

Vu l'article L 1434-10 IV alinéa du Code de la Santé Publique : « La mise en œuvre du projet régional de santé peut faire l'objet de contrats locaux de santé conclus par l'agence, notamment avec les collectivités territoriales et leurs groupements, portant sur la promotion de la santé, la prévention, les politiques de soins et l'accompagnement médico-social et social. »

Vu l'arrêté du 31 octobre 2023 portant adoption du Projet Régional de Santé Bourgogne-Franche-Comté 2018-2028 révisé pour la période 2023-2028

Vu le quatrième Plan régional santé environnement de Bourgogne Franche-Comté 2023-2027 signé le 4 août 2023 ;

Vu la délibération du Conseil régional n° 24AP.55 en date du 11 avril 2024 relative à la feuille de route santé et à sa mise en œuvre ;

Vu la délibération du Pôle métropolitain n° 2013-19 en date du 1er juillet 2023, relative aux orientations du Contrat local de santé Nord Franche-Comté ;

Vu la délibération du Pôle métropolitain n° XX en date du XX 2024, relative au Contrat local de santé Nord Franche-Comté ;

Vu la délibération de Pays de Montbéliard Agglomération n° C2024/XX en date du XX 2024, relative au Contrat local de santé Nord Franche-Comté ;

Vu la délibération du Grand Belfort n° 2024-XX en date du XX 2024, relative au Contrat local de santé Nord Franche-Comté ;

Vu la délibération de la Communauté de communes du Sud Territoire n° 2024-XX-XX en date du XX 2024, relative au Contrat local de santé Nord Franche-Comté ;

Vu la délibération Communauté de communes du Pays d'Héricourt n° XXX/2024 en date du XX 2024, relative au Contrat local de santé Nord Franche-Comté ;

Vu la délibération de la Communauté de communes des Vosges du Sud n°2024-XX en date du XX 2024, relative au Contrat local de santé Nord Franche-Comté ;

Vu la délibération du Conseil régional n° 24 CP .XX en date du XX 2024, relative au Contrat local de santé Nord Franche-Comté ;

Vu la délibération du Conseil départemental du Doubs n° XX en date du XX 2024, relative au Contrat local de santé Nord Franche-Comté ;

Vu la délibération du Conseil départemental de Haute-Saône n° XX en date du XX 2024, relative au Contrat local de santé Nord Franche-Comté ;

Vu la délibération du Conseil départemental du Territoire de Belfort n° XX en date du XX 2024, relative au Contrat local de santé Nord Franche-Comté ;

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet du contrat

Le contrat local de santé Nord Franche-Comté a pour objet de décliner la stratégie régionale définie dans le Projet Régional de Santé (PRS2) autour des grands enjeux de santé publique (vieillesse, addictions, santé mentale, environnement, ...).

Lors de la première phase de mise en œuvre du PRS2, qui couvrait la période 2018 - 2023, le Conseil territorial de santé (CTS) du Nord Franche-Comté avait identifié 10 priorités de santé à travailler sur son territoire au regard des priorités du PRS. À l'occasion de la révision du PRS 2018-2028 arrêté le 31/10/2023, il a été décidé d'associer les CTS aux suites à donner localement aux consultations régionales et départementales sur le Conseil National de la Refondation (CNR) en santé, qui se sont tenues fin 2022, pour déterminer les nouvelles priorités des CTS.

Ainsi, le CTS Nord Franche-Comté a défini, au regard des caractéristiques démographiques du département, de l'état de santé de sa population et de l'offre de soins proposés, cinq priorités issues de ces consultations :

- 1/ La régulation des soins non programmés et des parcours (défi 2)
- 2/ Le développement des dispositifs permettant de faire gagner du temps médical (défi 1)
- 3/ La responsabilité du territoire pour proposer un cadre de vie approprié (défi 3)
- 4/ Le territoire : échelon de référence pour engager les politiques de prévention (défi 4)
- 5/ La formation et la régulation des professions de santé (défi 3)

Ces cinq priorités et les moyens identifiés pour leur mise en œuvre constituent la feuille de route du CTS sur les cinq années à venir. Elles ont été intégrées dans le PRS révisé en novembre 2023 et constituent le socle du présent contrat.

Article 2 : Les parties prenantes au contrat

- Les signataires engagés dans le contrat

À la différence des partenaires institutionnels, les signataires sont engagés au contrat sur la base des éléments indiqués à l'article 6. Les signataires du contrat sont :

- L'Agence Régionale de Santé de Bourgogne-Franche-Comté
- Le Pôle métropolitain Nord Franche-Comté
- Pays de Montbéliard Agglomération
- Le Grand Belfort Communauté d'Agglomération

- La Communauté de communes du Sud Territoire
 - La Communauté de communes du Pays d'Héricourt
 - La Communauté de communes des Vosges du Sud
 - Le Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté
 - Le Conseil départemental du Doubs
 - Le Conseil départemental de Haute-Saône
 - Le Conseil départemental du Territoire de Belfort
 - La Préfecture du Doubs
 - La Préfecture de Haute-Saône
 - La Préfecture du Territoire de Belfort
 - La Caisse primaire d'assurance maladie du Doubs
 - La Caisse primaire d'assurance maladie de Haute-Saône
 - La Caisse primaire d'assurance maladie du Territoire de Belfort
 - La Mutualité sociale agricole de Franche-Comté
 - La Communauté professionnelle territoriale de santé du Grand Montbéliard
 - La Communauté professionnelle territoriale de santé Avenir Santé
 - La Communauté professionnelle territoriale de santé d'Héricourt
 - La Communauté professionnelle territoriale de santé belfortaine
 - La Communauté professionnelle territoriale de santé du pourtour belfortain
 - La Caisse d'allocations familiales de Haute-Saône
 - La Caisse d'allocations familiales du Territoire de Belfort
 - La Direction académique des services de l'Éducation nationale du Doubs
 - La Direction académique des services de l'Éducation nationale de Haute-Saône
 - La Direction académique des services de l'Éducation nationale du Territoire de Belfort
- Les partenaires institutionnels et associatifs identifiés qui seront associés en tant que de besoin mobilisés dans le cadre des actions inscrites au contrat.

Sans que cette liste ne soit limitative, les partenaires institutionnels du contrat sont :

- Promotion santé et les autres opérateurs locaux du Réseau Régional d'Appui à la Prévention et Promotion de la Santé (RRAPS) : les Centres de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie (CSAPA), la Maison des adolescents de l'aire urbaine, les centres de vaccination et de santé sexuelle...
- Les opérateurs régionaux du RRAPS tels que le réseau sport santé, le Réseau de Prévention et de Prise en charge de l'Obésité Pédiatrique (RePPOP), le Centre Régionale de Coordination



du Dépistage des Cancers (CRCDC), la CoMET-BFC (Coordination Multi partenariale pour l'Éducation thérapeutique), le Réseau d'allergologie de Franche-Comté (RAFT), Atmo BFC, le CEREMA, la FREDON, Lympact, l'Entente Régionale de Démoustication (EIRAD)

- Les pilotes de projet du Plan Régional Santé Environnement 4 (PRSE4) : l'Union Régionale des Centres Permanents d'Initiatives pour l'Environnement (URCPIE), le laboratoire Chrono environnement, ALTERRE, le Graine...
- La Plateforme de Coordination en Psychiatrie et Santé Mentale du Nord Franche-Comté et l'AHBFC (Association Hospitalière Bourgogne Franche-Comté)
- Les établissements de soins : Hôpital Nord Franche-Comté, la clinique Noalys, le CMPR de Bretegnier, l'Hôpital privé de la Miotte
- Les CCAS, services scolaires, périscolaires, jeunesse et petite enfance des communes et intercommunalités
- Les établissements médico-sociaux tels que les EHPAD, les structures d'accueil de personnes vivant avec un handicap
- Les maisons sport santé du territoire et les acteurs du sport adapté
- Les acteurs de l'exercice coordonné : les 10 maisons de santé du territoire, les 4 centres de santé, la Fédération des MAisons de Santé et de l'exercice COordonné (FEMASCO)
- Les acteurs de la vie étudiante : les services de santé étudiants (SSE), le CROUS, Université de Bourgogne-Franche-Comté, les établissements d'enseignements supérieurs, lycées, associations étudiantes, BIJ...
- Les acteurs de l'aide à domicile et de l'aide aux aidants : Ma 100t, Amaelles, Sollicités-Aides, Viadom, ...
- Les organisations représentatives des professionnels de santé : Les URPS, CDOM...
- L'agence de l'eau, la CLE (Conférence Locale de l'Eau)
- Les agences d'urbanismes

Article 3 : Le périmètre géographique du contrat

Le présent contrat s'applique à l'échelle du Pôle métropolitain Nord Franche-Comté. En conséquence, il s'applique sur l'ensemble des communes appartenant au ressort territorial de ses EPCI membres, à savoir :

- Pour Pays de Montbéliard Agglomération

Abbévillers, Allenjoie, Allondans, Arbouans, Audincourt, Autechaux-Roide, Badevel, Bart, Bavans, Berche, Bethoncourt, Beutal, Blamont, Bondeval, Bourguignon, Bretigney, Brognard, Colombier-

Fontaine, Courcelles-les-Montbéliard, Dambelin, Dambenois, Dampierre-les-Bois, Dampierre-sur-le-Doubs, Dampjoux, Dannemarie, Dasle, Dung, Echenans, Ecot, Ecurcey, Etouvans, Etupes, Exincourt, Fesches-le-Châtel, Feule, Glay, Goux-lès-Dambelin, Grand-Charmont, Hérimoncourt, Issans, Longeville-sur-Doubs, Lougres, Mandeuve, Mathay, Meslières, Montbéliard, Montenois, Neuchâtel-Urtière, Noirefontaine, Nommay, Pierrefontaine-lès-Blamont, Pont-de-Roide-Vermondans, Présentevillers, Raynans, Rémondans-Vaivre, Roches-les-Blamont, Sainte-Marie, Sainte-Suzanne, Saint-Julien-les-Montbéliard, Saint-Maurice-Colombier, Seloncourt, Semondans, Sochaux, Solemont, Taillecourt, Thulay, Valentigney, Vandoncourt, Vieux-Charmont, Villars-les-Blamont, Villars-sous-Dampjoux, Villars-sous-Ecot, Voujeaucourt

- Pour le Grand Belfort

Andelnans, Angeot, Argiésans, Autrechêne, Banvillars, Bavilliers, Belfort, Bermont, Bessoncourt, Bethonvilliers, Botans, Bourogne, Buc, Charmois, Chatenois-les-Forges, Chèvremont, Cravanche, Cunelières, Danjoutin, Denney, Dorans, Eguenigue, Eloie, Essert, Evette-Salbert, Fontaine, Fontenelle, Fousseماغne, Frais, Lacollonge, Lagrange, Larivière, Menoncourt, Meroux-Moval, Méziré, Montreux-Château, Morvillars, Novillard, Offemont, Pérouse, Petit-Croix, Phaffans, Reppe, Roppe, Sermamagny, Sevenans, Trévenans, Urcerey, Valdoie, Vauthiermont, Vétrigne, Vézelois

- Pour la Communauté de communes du Sud Territoire

Beaucourt, Boron, Brebotte, Bretagne, Chavanatte, Chavannes-les-Grands, Courcelles, Courtelevant, Croix, Delle, Faverois, Fêche-l'Église, Florimont, Froidefontaine, Grandvillars, Grosne, Joncherey, Lebetain, Lepuix-Neuf, Montbouton, Réchésy, Recouvrance, Saint-Dizier-l'Evêque, Suarce, Thiancourt, Vellescot, Villars-le-Sec

- Pour la Communauté de communes du Pays d'Héricourt

Aibre, Belverne, Brevilliers, Chagey, Châlonvillars, Champey, Chavanne, Chenebier, Coisevaux, Courmont, Couthenans, Echenans-Sous-Mont-Vaudois, Etobon, Héricourt, Laire, Le Vernoy, Luze, Mandrevillars, Saulnot, Tavey, Trémoins, Verlans, Villers-sur-Saulnot, Vyans-le-Val

- Pour la Communauté de communes des Vosges du Sud

Anjoutey, Auxelles-Bas, Auxelles-Haut, Bourg-sous-Chatelet, Chaux, Etueffont, Felon, Giromagny, Grosmagny, Lachapelle-sous-Chaux, Lachapelle-sous-Rougemont, Lamadeleine-Val-des-Anges, Lepuix, Leval, Petitefontaine, Petitmagny, Riervescemont, Romagny-sous-Rougemont, Rougegoutte, Rougemont-le-Château, Saint-Germain-le-Chatelet, Vescemont

Toute commune qui rejoindrait l'un des EPCI membres du Pôle métropolitain Nord Franche-Comté au cours de la période de validité du présent contrat bénéficiera du contrat à compter de la date de son intégration audit EPCI.

Toute commune qui quitterait l'un des EPCI membres du Pôle métropolitain Nord Franche-Comté au cours de la période de validité du présent contrat perdra le bénéfice du contrat à compter de la date de son départ de l'EPCI.

Tout changement d'EPCI et toute fusion ou séparation de communes parmi celles listées ci-dessus est sans incidence sur leur couverture par le présent contrat dès lors qu'elles restent membres d'un EPCI membre du Pôle métropolitain Nord Franche-Comté.

Article 4 : les modalités de gouvernance

Le détail de la composition, le rôle et la fréquence de réunions des instances est :

- **Un Comité technique composé des partenaires et porteurs d'actions, des animateurs santé et des Chargés de mission de Développement territorial en santé (CM DTS)**, qui a pour mission d'échanger sur la réalisation des actions et de préparer les réunions du COPIL CLS. Ce groupe de travail se réunit au moins deux fois par an.
- **Un Comité de pilotage (COPIL) CLS** composé des signataires du CLS, qui a pour missions de suivre l'état d'avancement de la mise en œuvre du CLS et de définir la programmation annuelle des actions. Il se réunit au moins une fois par an.
- **L'assemblée plénière du Conseil Territorial de Santé** qui réunit les élus, les institutions les professionnels mobilisés, les associations porteuses d'actions et les représentants des usagers sur les questions de santé sur le territoire. Il se réunit une fois par an pour communiquer sur les réalisations du CLS.

Article 5 : Les axes stratégiques et les actions du contrat

Si la politique de santé relève de la responsabilité de l'État (art. L1411-1 du Code de la santé publique), le législateur a néanmoins permis à la collectivité régionale de fixer un certain nombre d'objectifs en matière d'offre de soins et de services de santé que les collectivités du bloc local peuvent décliner dans le cadre de contrats locaux de santé (art. L1434-2). Ainsi, le présent contrat local de santé est le second contrat signé à l'échelle du Nord Franche-Comté déclinant le projet régional de santé arrêté le 2 août 2018 et révisé le 31 octobre 2023.

Face aux constats établis dans le diagnostic territorial ci-dessus, les acteurs locaux du volet santé du Conseil national de la refondation et le Conseil territorial de santé Nord Franche-Comté ont défini des priorités (ou axes) qui participent toutes à un objectif unique : l'optimisation de l'offre de soin et du recours qui y est fait.

Ainsi, dans un contexte où l'encadrement médical de la population régresse depuis au moins cinq ans, il s'agit non seulement d'enrayer cette tendance, mais également de soulager le système de soin en intervenant sur les déterminants de la santé et en développant une organisation locale des soins plus efficace. En outre, dans un contexte institutionnel complexe, où les compétences en matière sanitaire sont disséminées entre de nombreux acteurs, l'un des enjeux du présent contrat est d'assurer une animation partenariale de qualité, permettant aux actions de se généraliser à l'échelle du bassin de vie, d'emploi et de mobilité que constitue le Nord Franche-Comté.

Ainsi, les actions inscrites au présent contrat relèvent de trois niveaux d'intervention :

- L'individu, par l'accompagnement vers des comportements plus vertueux, en développant des actions de prévention et de promotion de la santé ;
- Le milieu de vie, par le développement d'un cadre de vie plus favorable à la santé ;
- Le système administratif et sanitaire local, par une structuration efficace des acteurs du soin et leur mise en réseau.

En conséquence, le Contrat local de santé Nord Franche-Comté se structure autour de cinq axes.

- **Axe 1 : Développer la prévention et la promotion de la santé et les compétences psychosociales : le territoire, échelon pour engager les politiques de prévention**

Pour mettre en œuvre des politiques de prévention et de promotion de la santé efficaces, il faudra proposer des actions de promotion de la santé à destination de toute la population du territoire et des actions de prévention en direction de publics identifiés présentant des fragilités.

Pour améliorer l'offre de promotion de la santé pour tous, il s'agira de s'appuyer sur un réseau de professionnels « relais » qui sont en contact quotidien avec le public. Dans la continuité du précédent CLS, une actualisation des connaissances et des compétences de ces acteurs sera recherchée pour développer des actions de promotion de la santé, y compris pour la promotion de la santé mentale. La mobilisation des Compétences psychosociales sera centrale dans les stratégies proposées.

Une attention particulière sera portée pour rejoindre les professionnels présents dans les territoires excentrés du Pôle métropolitain et dans les quartiers politiques de la ville. Parmi ces acteurs « relais », les professionnels de santé ainsi que l'ensemble des élus communautaires et municipaux seront ciblés afin qu'ils participent tous à cet effort de prise en compte des enjeux de la prévention et promotion de la santé dans tous les milieux de vie.

Aux côtés des collectivités locales, le développement de projets pour lutter contre la sédentarité et les initiatives favorables à la pratique d'activités physiques seront encouragés.

Pour développer des actions de prévention en direction de publics fragilisés, le public étudiant sera priorisé dans un premier temps, mais d'autres publics pourront être identifiés par la suite.

Enfin, il s'agira de développer massivement sur notre territoire le recours à des démarches de prévention qui ont fait la preuve de leur efficacité pour éviter des maladies graves ou pour améliorer les conditions de vie de patients chroniques. Des leviers pour améliorer le taux de participation des habitants à la vaccination (notamment HPV), aux dépistages organisés des cancers et à des programmes d'éducation thérapeutiques du patient seront recherchés.

- **Axe 2 : Aménager un cadre de vie plus favorable à la santé : vers une approche « Une seule santé »**

L'OHHLEP (Groupe d'experts de haut niveau pour l'approche Une seule santé) définit comme suit le principe « Une seule santé » :

Le principe « Une seule santé » consiste en une approche intégrée et unificatrice qui vise à équilibrer et à optimiser durablement la santé des personnes, des animaux et des écosystèmes.

Il reconnaît que la santé des humains, des animaux domestiques et sauvages, des plantes et de l'environnement en général (y compris des écosystèmes) est étroitement liée et interdépendante.

L'approche mobilise de multiples secteurs, disciplines et communautés à différents niveaux de la société pour travailler ensemble à entretenir le bien-être et à lutter contre les menaces pour la santé et les écosystèmes. Il s'agit également de répondre au besoin collectif en eau potable, en énergie propre, en air pur, et en aliments sûrs et nutritifs, de prendre des mesures contre le changement climatique et de contribuer au développement durable.

Après avoir fait la promotion de cette approche systémique, il s'agira d'accompagner les réflexions des acteurs locaux, au premier rang desquels les collectivités, pour que les projets qu'ils portent participent davantage au développement d'un cadre de vie plus favorable à la santé.

L'objectif sera d'accompagner les collectivités dans la conception d'espaces publics qui relèvent le défi des transitions démographiques (exemple : vieillissement de la population, par l'adaptation du mobilier urbain), climatiques (mise en place d'îlots de fraîcheur pour faire face à des canicules plus fréquentes et plus intenses) et sociétales (promotion des mobilités actives pour lutter contre la sédentarité). L'approche "Une seule santé" conduira également à davantage considérer l'environnement comme un déterminant essentiel de la santé des habitants et impliquera de mener des actions de préservation de la qualité des eaux (en lien avec le SAGE de l'Allan) et de la qualité de l'air et à lutter contre les espèces allogènes envahissantes et/ou vectrices de pathologies particulièrement graves.

Enfin, il s'agira également de décliner cette approche dans les politiques et actions mises en œuvre par les établissements membres du groupement hospitalier de territoire du Nord Franche-Comté, de manière à réduire l'impact environnemental des établissements de soin.

- **Axe 3 : Organiser et réguler les parcours de soin**

Le Contrat local de santé Nord Franche-Comté de première génération (2018-2023) avait permis d'accompagner la structuration de parcours de soin, facilitant ainsi la continuité des soins pour certains publics. Par le biais du présent contrat, chacun des parcours de soin identifiés devra participer à réduire la fréquence des passages aux urgences dans un moment du parcours.

Cette préoccupation doit permettre, en cohérence avec la charte Romain Jacob récemment signée, d'améliorer l'accès à la santé des personnes vivant avec un handicap. Il s'agira également de traiter de la problématique des chutes qui, en plus de créer des passages aux urgences parfois traumatisants, sont souvent le signe d'une fragilité médicale à dépister et à traiter. Par ailleurs, afin de soutenir l'objectif du maintien à domicile des personnes âgées, malades ou vivant avec un handicap, l'élaboration d'une stratégie territoriale de l'aide aux aidants permettra de reconnaître et d'accompagner chacune des personnes engagées dans l'aide à une personne fragile. Pour cela, l'ensemble des acteurs du territoire sera mobilisé autour de la plateforme de répit de l'aire urbaine.

Le présent contrat voit également l'émergence d'un nouveau parcours : le parcours périnatalité dont l'objectif est d'accompagner les parents depuis le projet de grossesse et jusqu'aux 3 ans de l'enfant pour que celui-ci bénéficie de conditions de vie saine.

- **Axe 4 : Gagner du temps médical et développer l'attractivité pour un meilleur accès aux soins**

Le Nord Franche-Comté connaissant une démographie médicale inférieure aux moyennes nationale et régionale, le territoire doit optimiser l'accès et le recours à l'offre de soin. Par le biais du présent contrat, il est prévu d'intervenir via différentes modalités.

Le développement de cabinets éphémères vise ainsi à garantir un accès aux soins à des secteurs du territoire qui se trouvent dépourvus en médecins. Ces cabinets sont également le moyen, pour de jeunes médecins, de préparer l'installation et, le cas échéant, de se constituer une patientèle.

En outre, pour rendre davantage attractif le territoire, il s'agira également de promouvoir l'exercice coordonné et de valoriser les CPTS, des types de structuration de l'offre locale de soin qui permettent non seulement de répondre aux besoins de santé de proximité des habitants (ex. gestion des consultations non programmées), mais également de mettre en œuvre des projets de santé publique interdisciplinaires.

Par le biais du présent contrat, différentes modalités d'action seront mises en œuvre pour rendre le territoire et les métiers du soin attractifs. Il est ainsi prévu de déployer une stratégie de promotions des métiers du soin auprès des lycéens. Il est également prévu de mener une campagne de communication pour assurer la promotion du Nord Franche-Comté comme territoire accueillant pour les professionnels de santé. Cette qualité de l'accueil se trouvera d'ailleurs améliorée par la création d'un service visant à accompagner les professionnels de santé et leurs familles dans leur installation.

Enfin, une attention toute particulière sera portée aux étudiants en santé, afin qu'ils identifient le Nord Franche-Comté comme un territoire de potentielle installation. Cela se traduira par le développement et la promotion de l'offre d'hébergement qui leur est destinée. Il s'agira également de sensibiliser les professionnels de santé déjà présents sur le territoire, pour les encourager à devenir maître de stage et proposer des stages « docteurs juniors » stimulants et attractifs.

- **Axe 5 : Animer et évaluer le contrat local de santé**

Le Contrat local de santé Nord Franche-Comté est très certainement le contrat qui mobilise le plus grand nombre d'acteurs du médical, du médico-social et du social à l'échelle régionale. En conséquence, il est absolument nécessaire d'assurer une animation de qualité. À cet effet, et avec l'appui de l'Agence régionale de santé, le Pôle métropolitain a ouvert et pourvu un second poste de chargé de mission dédié à l'animation du Contrat local de santé et à la mise en œuvre d'un certain nombre d'actions qui en découlent.

Cette animation se traduira par une convocation régulière des instances, permettant d'actualiser certains projets et d'en valider de nouveaux ; par un développement des outils de communication permettant de rendre compte des réalisations du contrat, et enfin, par un enrichissement continu du diagnostic de santé, avec l'ambition de disposer de données et d'informations plus fines que les données accessibles en open data à la date de signature du contrat. Et notamment viser l'obtention de données épidémiologiques afin de mieux comprendre comment les facteurs environnementaux locaux déterminent la santé des habitants du Nord Franche-Comté.

Enfin, le présent contrat fera l'objet d'une évaluation par le biais de laquelle les actions seront analysées au prisme de leur réalisation et, dans la mesure du possible, de leurs résultats.

Tableau récapitulatif des actions		
Axes stratégiques	Fiches actions	Page
1 Développer la Prévention et Promotion de la Santé et les compétences psychosociales : le territoire, échelon pour engager les politiques de prévention	1.1 Sensibiliser et former les acteurs du territoire à la prévention et à la promotion de la santé	43
	1.2 Renforcer la résilience des habitants du territoire face aux événements de la vie	45
	1.3 Animer l'offre de Prévention et Promotion de la Santé auprès des publics les plus éloignés	47
	1.4. Développer des environnements favorables à la pratique d'activités physiques et à la santé nutritionnelle	49
	1.5 Renforcer l'accompagnement en santé des étudiants du Campus Belfort-Montbéliard	51
	1.6 Promouvoir les pratiques de dépistage des cancers et de vaccination auprès des populations du Nord Franche-Comté	53
	1.7 Développer les Programmes d'Éducation Thérapeutique du Patient	55
2 Aménager un cadre de vie plus favorable à la santé : vers une approche « une seule santé »	2.1. Acculturer le territoire au concept une seule santé	57
	2.2 Agir en faveur d'un urbanisme et des environnements de vie favorables à la santé	59
	2.3 Mobiliser les habitants dans la lutte contre les vecteurs et espèces envahissantes	61
	2.4 Sensibiliser les acteurs du territoire aux enjeux de santé liés à la qualité de l'air	63
	2.5 Agir en faveur de l'amélioration de la qualité de l'eau, de sa sécurisation et de son alimentation	65
	2.6 Améliorer l'accueil des enfants allergiques dans la restauration scolaire	67
	2.7 Expérimenter une approche clinique une seule santé	69
3 Organiser et réguler les parcours de soin	3.1 Améliorer l'accès aux soins des personnes vivant avec un Handicap	71
	3.2 Décliner la politique des 1 000 premiers jours dans le Nord Franche-Comté	73
	3.3 Développer une stratégie territoriale de soutien aux aidants	75
	3.4 Réguler les parcours de santé	77
4 Gagner du temps médical et développer l'attractivité pour un meilleur accès aux soins	4.1 Améliorer la connaissance du système de soin par les acteurs du territoire	81
	4.2 Développer une offre médicale transitoire sur les territoires en tension	83
	4.3 Développer l'exercice coordonné	85
	4.4 Développer l'attractivité du territoire pour les professionnels de santé	87
	4.5 Accueillir les étudiants en santé sur le territoire	89
5 Animer et évaluer le CLS	5.1 Animer, communiquer et suivre la mise en œuvre du contrat local de santé	91
	5.2 Évaluer le contrat local de santé	94
	5.3 Développer la connaissance des enjeux sanitaires et environnementaux dans le Nord Franche-Comté	96

Article 6 : Les engagements réciproques des signataires

Les parties signataires du présent contrat décident de coordonner leurs efforts pour contribuer à la réalisation des objectifs stratégiques partagés, au service de la santé dans les territoires de la région Bourgogne-Franche-Comté.

➔ Coordination et coopération

Pour ce faire, elles décident de mettre en œuvre un partenariat structuré et de mobiliser leurs compétences et moyens propres sur des projets définis conjointement.

Elles s'entendent sur les modalités de leur collaboration et s'engagent à participer aux réunions et aux instances et à s'informer réciproquement sur tous sujets en lien direct ou indirect avec le présent contrat.

Plus particulièrement, elles s'efforcent d'échanger sur des chiffres et des données stratégiques pour le territoire et de s'éclairer sur d'éventuelles nouveautés et/ou difficultés locales.

➔ Plan d'actions partagé

Les parties signataires du présent contrat s'engagent conjointement sur un plan d'actions. Elles s'engagent à le faire vivre dans la durée, à l'animer et à le faire évoluer au regard des enjeux et besoins des usagers.

Les projets retenus conjointement devront être porteurs d'une forte plus-value et concourir à la réduction des inégalités d'accès aux soins et à la promotion de la santé sur les territoires. Les initiatives et actions locales innovantes, exemplaires en matière de prévention, de prise en charge et d'accueil des professionnels de santé seront accompagnées.

L'ARS s'engage à soutenir la réalisation des fiches actions inscrites dans le présent contrat dans la limite des enveloppes annuelles de financement dont elle dispose et des priorités qu'elle établit.

L'ARS s'engage à financer les deux postes d'animateur santé du CLS du territoire à hauteur maximum de 50 % de la dépense réelle éligible (salaires, charges et frais de missions éventuels : frais de déplacement, fournitures...) des ETP et d'un montant plafonné à 30 000 € par an et par poste.

➔ Communication et valorisation

Les dispositions du présent contrat sont régies par le Code de la Propriété intellectuelle.

Les parties signataires du présent contrat s'engagent à communiquer conjointement sur toutes les actions conduites et à valoriser leur partenariat, notamment auprès des acteurs de la santé et dans les territoires.

Article 7 : La durée et révision du contrat

Le présent contrat entre en vigueur à compter de sa signature par les parties. Il est conclu pour une durée de cinq ans.

Sur la base des enseignements du suivi du CLS, présentés chaque année dans le cadre du COPIL CLS, le présent contrat peut être révisé et complété afin :

- d'intégrer de nouvelles fiches action et/ou de supprimer des fiches actions déclinant les axes stratégiques définis dans l'article 5 : tous les membres du COPIL doivent être d'accord avec la nouvelle programmation du CLS et un accord écrit des membres, non présents à la réunion annuelle du COPIL, est nécessaire. Dans ce cas, le compte-rendu du COPIL vaut avenant au présent contrat. Une présentation pour information pourra être réalisée dans les instances signataires du contrat.
- d'intégrer de nouveaux axes stratégiques/nouvelles orientations stratégiques et/ou de nouveaux partenaires, ainsi que de prolonger la durée du contrat : un avenant doit être rédigé et signé par tous les membres du COPIL.

Article 8 : Le suivi et l'évaluation

a) Le suivi annuel

Un suivi annuel a pour objet :

- l'examen contradictoire du bilan annuel de réalisation des actions prévues au contrat à l'année n-1 ;
- l'évaluation des résultats sur la base des indicateurs prévus au contrat ;
- l'analyse des perspectives pour l'année n et les années à venir ;
- la définition d'éventuels avenants.

Le suivi annuel est réalisé au sein du COPIL CLS.

b) L'évaluation finale

L'évaluation finale permet de mesurer l'efficacité et l'efficience des actions réalisées, ainsi que la qualité de leur mise en œuvre. Elle fait l'objet d'une fiche action annexée au présent contrat.

Article 9 : Communication et propriété intellectuelle

Les dispositions de cet article sont régies par le Code de la Propriété intellectuelle.

Les études et résultats publiés, édités, divulgués, quel que soit le support, devront mentionner les noms et logos des différents signataires. Les signataires bénéficient d'un droit de regard sur les éventuelles publications.

Les signataires s'engagent à apposer en couleur, ou à faire apposer en couleur, le logotype des signataires et à ce qu'il soit fait mention des signataires, sur les supports de communication, d'information et de promotion, et lors des interventions ou présentations orales dans le cadre d'opérations de relations publiques et de relations presse, réalisées dans le cadre de l'exécution des présentes et ce, pendant toute la durée du contrat.

En cas de litiges ou de différends survenant entre les signataires, les parties s'engagent expressément à soumettre leur différend à des conciliateurs qu'elles auront désignés.

Une solution amiable devra intervenir dans un délai maximum de 6 mois à compter de la date à laquelle la désignation du premier conciliateur est notifiée à l'autre partie. Faute d'accord dans le délai imparti, la juridiction compétente pourra être saisie.

Article 10 : Résiliation et recours

En cas de non-respect par l'une des parties de l'une de ses obligations résultant du présent contrat, celui-ci pourra être résilié de plein droit par les autres parties, sans préjudice de tous autres droits qu'elles pourraient faire valoir, à l'expiration d'un délai de deux mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restées infructueuses.

Les parties se réservent la possibilité de porter devant le Tribunal Administratif compétent, tout litige résultant de l'interprétation ou de l'exécution du présent contrat, qui n'aurait pas pu trouver de solution amiable.

ANNEXE I

LES FICHES ACTIONS

AXE 1 : Développer la Prévention Promotion de la Santé et les Compétences Psychosociales : le territoire, échelon pour engager les politiques de prévention

Fiche Action n°1.1

Sensibiliser et former les acteurs du territoire à la prévention et à la promotion de la santé

<p>Motivation de l'action, contexte</p>	<p>Le déploiement d'interventions en prévention et promotion de la santé (PPS) concerne une pluralité d'acteurs : professionnels de la santé, du social, du médico-social, de l'éducation, de la justice, élus, usagers et bénévoles, etc.</p> <p>En Nord Franche-Comté, de nombreux acteurs font état d'un niveau de connaissances, de compétences et de pratiques hétérogènes dans le domaine de la PPS.</p> <p>Aussi, dans la continuité des actions portées dans le précédent CLS et en cohérence avec la stratégie du Réseau régional d'appui à la prévention et promotion de la santé (Rrapps), les acteurs du territoire souhaitent poursuivre les actions de formation et de sensibilisation à la PPS dans une dimension multisectorielle.</p> <p>Deux nouvelles cibles d'acteurs sont identifiées : les élus et les professionnels de santé.</p> <p>Les élus, au travers de leurs missions propres, peuvent agir positivement sur la santé des habitants d'un territoire. Leurs responsabilités dans de nombreux secteurs (urbanisme, logement, aménagement du territoire, alimentation, environnement, publics prioritaires...) les amènent à agir sur de nombreux déterminants qui affectent la santé de leurs concitoyens.</p> <p>Les professionnels de santé sont des acteurs majeurs de la prévention et de la promotion de la santé des populations. Ils ont une mission de conseil en matière de comportements favorables à la santé et de prévention des facteurs de risques. Ils interviennent dans les rappels de vaccination, les dépistages des cancers, et contribuent à éviter l'apparition de nombreuses maladies (diabète, maladies cardiovasculaires...).</p> <p>Par ailleurs, en cohérence avec les orientations du contrat, ces actions de formation et de sensibilisation devront intégrer les thématiques de santé environnementale.</p>
<p>Objectifs de l'action</p>	<p>Objectif général : Renforcer les connaissances et compétences des acteurs afin d'intégrer des actions de prévention et promotion de la santé dans leurs pratiques de façon adaptée.</p> <p>Objectifs spécifiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Développer une culture commune et intersectorielle en PPS. - Outiller de manière conceptuelle, pratique et réflexive les acteurs en vue de mettre en place des actions PPS, de soutenir et conforter les dynamiques territoriales.
<p>Description du projet</p>	<p>Résumé :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Proposer aux acteurs du territoire des séances de sensibilisation et/ou formations leur permettant de déployer des stratégies d'intervention efficace en PPS. Le concept « Une seule santé » apportera des clés de réflexion pour prendre en compte les enjeux de la santé animale et des écosystèmes. - En partenariat avec les Communautés Professionnelles Territoriales de Santé (CPTS), et plus particulièrement, la CPTS Belfortaine (qui a une action de prévention dédiée au sujet), élaborer une offre de sensibilisation et formation pour les professionnels de santé adaptée à leurs besoins et contraintes, et en cohérence avec les projets de prévention prioritaires des CPTS ou établissements de soin. - Définir un programme de sensibilisation aux enjeux de santé à destination des élus municipaux et communautaires. Le programme s'intitulera « Des clés pour agir pour la santé de vos habitants ». <p>Quelques exemples de thématiques à aborder :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La promotion de la santé nutritionnelle

	<ul style="list-style-type: none"> - La lutte contre les addictions - La promotion de la santé mentale - Le développement des compétences psychosociales - L'urbanisme et les environnements favorables à la santé - L'adaptation au changement climatique - La santé des publics vivant avec un handicap - Autres thématiques PPS <p>Partenaires, acteurs à mobiliser L'offre de Promotion Santé BFC pour les approches en santé globale et le développement des CPS. L'offre des opérateurs PPS, membres du RRAPPS, pour les thématiques plus spécifiques. L'URCPIE en appui pour intégrer le concept « One Health ». Les acteurs du handicap.</p> <p>Population bénéficiaire : Les élus communautaires et municipaux. Les professionnels de santé. Les professionnels du territoire travaillant dans les secteurs de la jeunesse, de la précarité et du handicap</p> <p>Territoire concerné : L'ensemble du territoire métropolitain</p>
Résultats attendus	Meilleure intégration de la prévention et de la promotion de la santé dans les pratiques des professionnels
Calendrier prévisionnel	Mise en œuvre en 2024 et pour toute la durée du CLS Un programme de formation-sensibilisation renouvelé tous les ans
Financement	<p>Estimation du montant prévisionnel global du projet : Ingénierie de Promotion Santé, des animateurs santé du CLS + des frais directs de réception et intervenants (environ 2 000 € par an)</p> <p>Taux d'intervention ARS : 50 % des postes animateurs santé et CPOM Promotion Santé et autres opérateurs PPS</p> <p>Cofinancements : Pôle métropolitain : 50 % des postes d'animateurs santé + frais directs</p>
Indicateurs	<p>Description : Nombre de sessions de sensibilisation et formation dispensées - Typologie des professionnels sensibilisés et/ou formés</p> <p>Valeur initiale : / Valeur cible : 2 actions par an pour les élus et professionnels de santé</p> <p>Fréquence de mesure : Annuelle</p> <p>Source : Reporting et cartographies des actions PPS – Pilotage Rrapps – ARS Bilan des sensibilisations et formations réalisées</p> <p>Responsable du suivi : Promotion Santé, ARS, Pôle métropolitain</p>
Liens avec la politique régionale de santé et/ou autres démarches de partenaires	<p>Priorités stratégiques PRS : FAIRE DE LA PRÉVENTION LE PILIER DE NOTRE SYSTÈME DE SANTÉ. La prévention et la promotion de la santé représentent des leviers majeurs de réduction de la mortalité et de morbidité évitables. Elles sont aussi essentielles à la réduction des inégalités sociales de santé.</p> <p>Lien parcours : Précarité - Programme d'accès à la prévention et aux soins pour les personnes les plus démunies (PRAPS) 2023-2028, Périnatalité, Grand âge, Addiction, Nutrition Santé Plan régional santé environnement de Bourgogne-Franche-Comté 2023-2027</p> <p>Autres plans/programmes/politiques : /</p>

AXE 1 : Développer la Prévention Promotion de la Santé et les Compétences Psychosociales : le territoire, échelon pour engager les politiques de prévention

Fiche Action n°1.2

Renforcer la résilience des habitants du territoire face aux événements de la vie.

<p>Motivation de l'action, contexte</p>	<p>L'importance de la santé mentale est de plus en plus reconnue, comme le montre une enquête internationale IPSOS publiée à l'occasion de la Journée mondiale de la santé mentale 2024. Cette étude, menée dans plus de 30 pays, dont la France, révèle que 78 % des personnes interrogées considèrent la santé mentale aussi importante que la santé physique.</p> <p>Le rapport d'Ipsos met en lumière une préoccupation grandissante des Français pour leur santé mentale. En effet, 55 % des personnes interrogées en France déclarent penser souvent, voire très souvent, à leur santé mentale, un chiffre en constante augmentation (de 41% en 2021 à 49 % en 2022). Cette préoccupation est particulièrement marquée chez les femmes et la génération Z, avec 63 % des personnes de cette génération déclarant penser souvent à leur santé mentale.</p> <p>Dans le Nord Franche-Comté, depuis la crise du Covid 2020-2022, l'ensemble des acteurs du territoire font état de difficultés, notamment pour la jeunesse, à faire face aux événements de leur vie quotidienne.</p>
<p>Objectifs de l'action</p>	<p>Objectif général : Accroître la résilience et créer des environnements favorables à la santé mentale.</p> <p>Objectifs spécifiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Développer la communication et l'information en santé mentale auprès du grand public et du public cible (jeunes, étudiants...) - Favoriser le développement des connaissances et des compétences en matière de santé mentale des professionnels en contact avec le public.
<p>Description du projet</p>	<p>Résumé :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Recenser et faire connaître les outils et dispositifs promoteur d'une bonne santé mentale, particulièrement pour le public jeunes et étudiants - Cibler des publics prioritaires et proposer des sessions de formation « Premier Secours en Santé Mentale » gratuites organisées sur différents territoires du Pôle métropolitain. - Encourager la mise en place de formations PSSM au sein des structures en promouvant la formation de formateurs - Soutenir la mise en place d'actions de promotion de la santé mentale notamment dans le cadre des Semaines d'Information en Santé Mentale (SISM) - Informer sur l'offre de soin disponible, dont le dispositif « Mon Psy » <p>Partenaires, acteurs à mobiliser Maison des Adolescents de l'aire urbaine, Plateforme de santé mentale -portée par l'Association Hospitalière de Bourgogne- Franche-Comté (AHBFC), Promotion Santé, Assurance maladie.</p> <p>Population bénéficiaire : La population du Nord Franche-Comté vulnérable en particulier le public jeune et les étudiants.</p> <p>Territoire concerné : L'ensemble du territoire métropolitain</p>

Résultats attendus	Des environnements plus accueillants aux souffrances en santé mentale. Une meilleure résilience des populations face aux difficultés
Calendrier prévisionnel	Mise en œuvre en 2024 et pour toute la durée du CLS
Financement	<p>Estimation du montant prévisionnel global du projet : montant 2024 PSSM 15 500 € (12 500 € pour PSSM et 3 000 € pour la formation des formateurs)</p> <p>Taux d'intervention ARS : 100 % Cofinancements : /</p>
Indicateurs	<p>Description : Nombre de personnes formées. Nombre d'actions valorisées. Nombre d'actions spécifiques pour les jeunes (dont étudiants)</p> <p>Valeur initiale : Personnes formées PSSM 2022 = 63 ; 2023 = 48</p> <p>Fréquence de mesure : annuelle</p> <p>Source : listes d'émargements, bilans</p> <p>Responsable du suivi : ARS et Pôle métropolitain</p>
Liens avec la politique régionale de santé et/ou autres démarches de partenaires	<p>Priorités stratégiques PRS : FAIRE DE LA PRÉVENTION LE PILIER DE NOTRE SYSTÈME DE SANTÉ. La prévention et la promotion de la santé représentent des leviers majeurs de réduction de la mortalité et de morbidité évitables. Elles sont aussi essentielles à la réduction des inégalités sociales de santé.</p> <p>Lien parcours : Prévention et Promotion de la Santé - Santé des enfants et des jeunes, Santé mentale</p> <p>Autres plans/programmes/politiques : Projet Territorial de Santé Mentale Nord Franche-Comté</p>

AXE 1 : Développer la Prévention Promotion de la Santé et les Compétences Psychosociales : le territoire, échelon pour engager les politiques de prévention

Fiche action n° 1.3

Animer l'offre de Prévention et Promotion de la Santé auprès des publics les plus éloignés

Motivation de l'action, contexte	<p>Le Réseau régional d'appui à la prévention et à la promotion de la santé (RRAPPS) est l'outil de la politique régionale de prévention.</p> <p>Il propose des stratégies d'intervention efficaces pour la mise en œuvre de la politique de santé régionale.</p> <p>Il développe une culture partagée entre les acteurs de la santé.</p> <p>Il systématise des pratiques basées sur des référentiels communs qui participent au renforcement des savoirs experts des membres du réseau.</p> <p>Il construit une offre de prévention cohérente et adaptée aux besoins de chaque territoire.</p> <p>https://rrapps-bfc.org/</p> <p>Dans chaque département/territoire de Bourgogne-Franche-Comté, le RRAPPS :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Intervient en appui aux décideurs pour identifier les besoins et les ressources locales ; • Coordonne les promoteurs locaux de prévention pour proposer une offre de prévention répondant aux besoins identifiés ; • Agit en appui pour repérer et professionnaliser les acteurs locaux si l'offre est insuffisante. <p>En Nord Franche-Comté, l'offre de prévention et de promotion de la santé est répartie de façon inégale sur le territoire.</p> <p>Pour déployer une offre de qualité, répondant au plus près des besoins des territoires et accessible à tous, le RRAPPS souhaite renforcer les stratégies d'aller vers les territoires et les publics qui en sont les plus éloignés.</p>
Objectifs de l'action	<p>Objectif général : Déployer une offre de qualité, cohérente et adaptée aux besoins des territoires.</p> <p>Objectifs spécifiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Animer le RRAPPS dans les territoires, les communautés de communes du Pôle métropolitain, les plus éloignés de l'offre de Prévention et Promotion de la Santé (PPS) : Pays d'Héricourt, les Vosges du Sud et le Sud Territoire afin de soutenir le déploiement local des actions. - Renforcer le déploiement des actions de PPS à destination des publics éloignés de l'offre et/ou présentant des facteurs de risque et de vulnérabilité
Description du projet	<p>Résumé :</p> <p>L'animation du RRAPPS à l'échelle des territoires des trois communautés de communes -Pays d'Héricourt, Vosges du Sud et Sud Territoire, permettra de créer les conditions favorables au déploiement des actions de PPS.</p> <p>Les modalités de mise en œuvre seront adaptées sur chacun des territoires en fonction des besoins identifiés, des compétences des collectivités territoriales et de la mobilisation des acteurs locaux.</p> <p>Des actions de communication et d'information sur l'offre de prévention et promotion de la santé seront menées plus spécifiquement en direction des acteurs des quartiers prioritaires de la ville.</p> <p>Partenaires, acteurs à mobiliser</p> <p>Partenaires : Opérateurs du RRAPPS. Services des communautés de communes du Pays d'Héricourt, des Vosges du Sud et du Sud Territoire dont CCAS et service jeunesse des</p>

	<p>municipalités. CPTS intervenants sur ces territoires. animateurs santé CLS : appui à l'ingénierie Promotion santé : ingénierie et animation</p> <p>Population bénéficiaire : Les populations du Pays d'Héricourt, des Vosges du Sud et du Sud Territoire. Une attention particulière sera accordée aux publics éloignés de l'offre et présentant des facteurs de risque et de vulnérabilité.</p>
Résultats attendus	<p>Amélioration de la visibilité et la lisibilité de l'offre PPS. Coordination des acteurs locaux pour proposer une offre équitable, de qualité et répondant aux besoins. Une meilleure répartition de l'offre de PPS sur les territoires.</p>
Calendrier prévisionnel	<p>Mise en œuvre en 2024 et pour toute la durée du CLS</p>
Financement	<p>Estimation du montant prévisionnel global du projet : Ingénierie de Promotion Santé, des animateurs santé du CLS, CPOM des opérateurs ARS</p> <p>Taux d'intervention ARS : 50 % des postes animateurs santé et CPOM Promotion Santé BFC et opérateurs de PPS</p> <p>Cofinancements : Pôle métropolitain : 50 % des postes animateurs santé</p>
Indicateurs	<p>Description : Nombre et typologie des actions PPS Répartition géographique, par typologie de publics et par thématiques Nombre et typologie des acteurs mobilisés</p> <p>Valeur initiale : /</p> <p>Fréquence de mesure : Évaluation continue et bilan annuel</p> <p>Source : Reporting et cartographies des actions PPS – Pilotage RRAPPS - ARS Comptes-rendus de réunions</p> <p>Responsable du suivi : ARS, Promotion Santé, Pôle métropolitain</p>
Liens avec la politique régionale de santé et/ou autres démarches de partenaires	<p>Priorités stratégiques PRS : FAIRE DE LA PRÉVENTION LE PILIER DE NOTRE SYSTÈME DE SANTÉ. La prévention et la promotion de la santé représentent des leviers majeurs de réduction de la mortalité et de morbidité évitables. Elles sont aussi essentielles à la réduction des inégalités sociales de santé.</p> <p>Lien parcours : Précarité - Programme d'accès à la prévention et aux soins pour les personnes les plus démunies (PRAPS) 2023-2028, Périnatalité, Grand âge, Addiction, Nutrition Santé</p> <p>Autres plans/programmes/politiques : Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives (Mildeca) Politique de la ville-Contrat de ville Projet éducatif de territoire</p>

AXE 1 : Développer la Prévention Promotion de la Santé et les Compétences Psychosociales : le territoire, échelon pour engager les politiques de prévention

Fiche Action n°1.4

Développer des environnements favorables à la pratique d'activité physique et à la santé nutritionnelle

<p>Motivation de l'action, contexte</p>	<p>95 % de la population française adulte est exposée à un risque de détérioration de la santé par manque d'activité physique ou un temps trop long passé assis. Ces risques sont majorés lorsque le manque d'activité physique et l'excès de sédentarité sont cumulés. Certaines populations sont plus exposées. Promouvoir des modes de vie favorables à la pratique d'activités physiques et à la lutte contre la sédentarité doit constituer une priorité des pouvoirs publics. (cf. diagnostic détaillé en annexe)</p> <p>Santé nutritionnelle : Le Programme National Nutrition Santé, renouvelé en 2019 (PNNS4) est un plan de santé publique visant à améliorer l'état de santé de la population en agissant sur l'un de ses déterminants majeurs : la nutrition. Celle-ci doit être entendue comme l'équilibre entre l'alimentation et l'activité physique. La charte PNNS est l'occasion pour les collectivités et les entreprises mobilisées de formaliser leur engagement au profit de la santé nutritionnelle des salariés et des habitants du territoire.</p> <p>Pour favoriser la pratique d'activité physique pour les personnes souffrant d'une maladie chronique, l'ARS finance les Parcours d'Accompagnement Sportif à la Santé (PASS). Sur prescription médicale, ce dispositif permet aux patients de se voir financer une licence de sport pour une pratique adaptée. Dans le Nord Franche-Comté, les créneaux de sport adaptés disponibles sont peu nombreux et la prescription par les professionnels de santé à renforcer.</p>
<p>Objectifs de l'action</p>	<p>Objectif général : Développer des environnements favorables à la pratique d'activités physiques et à la santé nutritionnelle.</p> <p>Objectifs spécifiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Accompagner le développement de l'offre de sport-santé sur le territoire et augmenter la prescription par les professionnels de santé et - faire des collectivités des relais efficaces dans le développement du sport santé et soutenir la création d'environnements favorables à la santé nutritionnelle
<p>Description du projet</p>	<p>Résumé : Accompagner le développement de l'offre de sport-santé sur le territoire et augmenter la prescription par les professionnels de santé :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Identifier l'ensemble des acteurs proposant des activités sport santé sur le territoire et s'assurer de leur référencement dans le réseau régional (RSS) - Aux côtés des CPTS, promouvoir la prescription d'activité physique par les professionnels de santé <p>Soutenir l'engagement des collectivités pour créer des environnements favorables à la santé nutritionnelle</p> <ul style="list-style-type: none"> - Promouvoir l'engagement des collectivités et des entreprises dans les démarches PNNS : temps de sensibilisation et formation, plaidoyer auprès des élus, accompagnement des acteurs à la méthodologie de projet. - Soutenir les collectivités pour une prise en compte des enjeux de santé dans leurs politiques publiques, particulièrement dans les Plans Alimentaires territoriaux <p>Partenaires, acteurs à mobiliser Réseau Sport Santé BFC ; maisons sport santé du territoire, acteurs du sport, Promotion Santé, Réseau de Prévention et de Prise en charge de l'Obésité Pédiatrique (RéPPOP), Villes actives PNNS, collectivités.</p>



Résultats attendus	Population bénéficiaire : Population du Nord Franche-Comté Patients inactifs atteints de pathologies chroniques ou présentant des facteurs de risques (obésité, hypertension...)
	Territoire concerné : Pôle métropolitain
Calendrier prévisionnel	Développer l'offre du dispositif PASS dans le Nord Franche-Comté Renforcer le réseau des villes actives PNNS Mise en œuvre en 2024 et pour toute la durée du CLS
Financement	Estimation du montant prévisionnel global du projet : Ingénierie de Promotion Santé, des animateurs santé du CLS, CPOM des opérateurs ARS
	Taux d'intervention ARS : 50 % des postes animateurs santé, CPOM Promotion santé et opérateurs Nutrition du RRAPPS Cofinancements : Pôle métropolitain : 50 % des postes animateurs santé
Indicateurs	Description : Nombre de prescriptions. Nombre de créneaux recensés sur EsPASS. Nombre de villes signataires PNNS
	Valeur initiale : Chartes PNNS signées au 01/08/24 = 6 (dont 2 à renouveler) Nombre de créneaux sur EsPASS au 01/08/24 = 15 Valeurs Cibles : 10 chartes et 50 créneaux sur EsPASS Fréquence de mesure : annuelle Source : EsPASS et ARS Responsable du suivi : ARS, Pôle métropolitain et Promotion Santé
Liens avec la politique régionale de santé et/ou autres démarches de partenaires	Priorités stratégiques PRS : FAIRE DE LA PRÉVENTION LE PILIER DE NOTRE SYSTÈME DE SANTÉ. La prévention et la promotion de la santé représentent des leviers majeurs de réduction de la mortalité et de morbidité évitables. Elles sont aussi essentielles à la réduction des inégalités sociales de santé. Lien parcours : Précarité - Programme d'accès à la prévention et aux soins pour les personnes les plus démunies (PRAPS) 2023-2028, Périnatalité, Grand âge, Addiction, Nutrition Santé, Personnes en situation de handicap, Plan régional santé environnement de Bourgogne-Franche-Comté 2023-2027 Autres plans/programmes/politiques : Programme National Nutrition Santé n°4 ; Stratégie Nationale pour l'Alimentation, la Nutrition et le Climat (SNANC)

AXE 1 : Développer la Prévention Promotion de la Santé et les Compétences Psychosociales : le territoire, échelon pour engager les politiques de prévention

Fiche Action n°1.5

Renforcer l'accompagnement en santé des étudiants du campus Belfort-Montbéliard

Motivation de l'action, contexte

Entre les différents sites du campus Belfort-Montbéliard, le Nord Franche-Comté compte près de 8 000 étudiants.

La crise sanitaire a permis, à la fois, de révéler les fragilités de ce public, mais aussi la prise de conscience de l'importance du bien-être étudiant.

En effet, les études supérieures sont un moment charnière dans la vie des individus, car elles correspondent à une prise d'autonomie, parfois accompagnée d'un déracinement, à une période de choix, de construction personnelle et sociale et de nouvelles responsabilités.

La communauté étudiante de Belfort-Montbéliard est très diverse et répartie sur plusieurs sites. Ainsi, l'offre de service de la vie étudiante est parfois méconnue par les étudiants.

À l'occasion de l'élaboration du schéma territorial de la vie étudiante, les étudiants ont exprimé des besoins d'accompagnement par rapport à l'accès aux soins et aux droits, des besoins de sensibilisation à la vie affective et sexuelle, aux différences, à la nutrition, aux addictions, à la santé mentale. Ils ont également pointé la nécessité d'améliorer l'offre leur permettant la pratique des activités physiques.

Objectifs de l'action

Objectif général : Concourir à l'amélioration du bien-être des étudiants sur le territoire

Objectifs spécifiques :

- Favoriser l'interconnaissance des acteurs de la vie étudiante
- Rendre visible et lisible l'offre d'accompagnement des étudiants dans le champ de la santé, de la solidarité et du vivre ensemble
- Participer à l'inclusion des étudiants les plus vulnérables dans les cibles des acteurs du soin et de la prévention-promotion de la santé

Description du projet

Résumé :

- Recenser les ressources présentes sur le campus pour accompagner les étudiants (prévention, accès aux soins, vie étudiante)
- Favoriser la centralisation des contenus pour tendre vers une information UNIQUE et complète à destination des étudiants
- Promouvoir ces ressources : via le kit de promotion du campus ; lors de temps forts de la vie étudiante (Bienvenue)
- Formaliser et organiser la circulation des informations entre les partenaires de l'ESR
- Identifier des besoins non ou mal couverts et mobiliser les opérateurs du RRAPPS pour y répondre.

Une attention particulière sera portée aux étudiants inscrits en études supérieures dans les lycées.

Partenaires, acteurs à mobiliser

Service de Santé Etudiante (SSE), CROUS, Université de Bourgogne-Franche-Comté, les établissements d'enseignements supérieurs, lycées, associations étudiantes, BIJ, les opérateurs du RRAPPS dont Promotion Santé.

Population bénéficiaire : Les étudiants du campus Belfort-Montbéliard.

	Territoire concerné : Le pôle métropolitain
Résultats attendus	Améliorer la santé et la résilience des étudiants du Campus de Belfort-Montbéliard Voir les établissements s'engager dans des dispositifs de promotion de la santé (exemple : campus sans tabac ; établissements PNNS, ...)
Calendrier prévisionnel	Mise en œuvre en 2024 et pour toute la durée du CLS
Financement	Estimation du montant prévisionnel global du projet : Ingénierie des animateurs santé du CLS et CPOM des opérateurs ARS Taux d'intervention ARS : 50% des postes des animateurs santé et CPOM des opérateurs du RRAPPs intervenant auprès du public étudiant. Cofinancements : Pôle métropolitain : 50 % des postes d'animateurs santé
Indicateurs	Description : consultation des pages « santé » du site Internet - Nombre d'inscriptions sur le dispositif ETUCARE - Nombre d'actions et de participants aux actions de prévention Valeur initiale : / Fréquence de mesure : annuelle Source : Promotion Santé, ARS, SSE Responsable du suivi : ARS, Pôle métropolitain
Liens avec la politique régionale de santé et/ou autres démarches de partenaires	Priorités stratégiques PRS : FAIRE LE CHOIX DE LA PRÉVENTION : AGIR TÔT ET FORTEMENT SUR TOUT CE QUI A UNE INFLUENCE SUR NOTRE SANTÉ Lien parcours : Nutrition santé, addiction, handicap, santé mentale, précarité, Autres plans/programmes/politiques : Schéma territorial de la vie étudiante 2024-2029, Crous Bourgogne- Franche-Comté. Pass' Santé jeunes

AXE 1 : Développer la Prévention Promotion de la Santé et les Compétences Psychosociales : le territoire, échelon pour engager les politiques de prévention

Fiche Action n°1.6

Promouvoir les pratiques de dépistage des cancers et de vaccination auprès des populations du Nord Franche-Comté

Motivation de l'action, contexte

À un moment où le système de soin, principalement axé sur des approches curatives, traverse des difficultés structurelles, il est nécessaire de déployer au maximum les approches préventives en santé. Parmi elles, la vaccination et les dépistages organisés des cancers, bien qu'ayant fait leurs preuves scientifiquement, peinent à atteindre les taux de couverture nécessaire pour être efficaces.

On observe par exemple, en région, une couverture vaccinale très insuffisante chez les adolescents et les personnes à risques (*bulletin « vaccination » santé publique France 2024*) :

- 50 % pour le vaccin contre le méningocoque C chez les 15-19 ans
- 57 % des filles et 25 % des garçons de 15 ans ont initié leur schéma vaccinal contre les papillomavirus (HPV) (objectif 80 %)
- 48 % pour le vaccin contre la grippe chez les personnes à risque (personnes de plus de 65 ans, personnes souffrant de certaines maladies chroniques (objectif de 75 %)
- 30 % pour le vaccin contre la Covid-19 chez les 65 ans et plus

Pour les dépistages organisés : (*Données Rezone 2022*)

Dépistage du sein : 59.7 % contre 64.1 % en région

Dépistage du colon : 35.6 % contre 37.3 % en région

Dépistage du col : 53.6 % contre 57.1 % en région

Objectifs de l'action

Objectif général : Améliorer les taux de participation des habitants à la vaccination et aux dépistages organisés des cancers.

Objectifs spécifiques :

- Renforcer l'accès à la vaccination et au dépistage pour tous les publics concernés
- Sensibiliser les publics aux enjeux individuels et collectifs de la vaccination et du dépistage afin d'augmenter l'adhésion.

Description du projet

Résumé :

- Identifier :
 - ✓ Les territoires infra métropolitains qui présentent les taux de dépistage les plus faibles
 - ✓ Les populations fragiles non protégées (notamment en ALD)
- Définir et mettre en œuvre, en lien avec les services de la CPAM (plateforme aller-vers), des actions de promotion du dépistage et/ou de la vaccination en proximité avec les publics ciblés. Les approches combinées de dépistage et vaccination pourront être expérimentées.
- Evaluer les résultats.

Prioritairement, des actions de promotion du dépistage du col de l'utérus et de la vaccination du HPV seront expérimentées.

En parallèle, les actions de formation/sensibilisation des ambassadeurs du dépistage des cancers seront poursuivies afin d'outiller les collectivités territoriales dans l'animation des campagnes Octobre rose et Mars bleu.

Partenaires, acteurs à mobiliser

CRCDC, Centres de vaccination, Promotion Santé, CPTS, CPAM, EPCI



	<p>Population bénéficiaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La population du Nord Franche Comté <p>Territoire concerné : L'ensemble du territoire métropolitain</p>
<p>Résultats attendus</p>	<p>Améliorer les taux de couverture ou de réalisation de la vaccination et des dépistages organisés des cancers sur les territoires ciblés.</p>
<p>Calendrier prévisionnel</p>	<p>Mise en œuvre en 2025 et pour toute la durée du CLS</p>
<p>Financement</p>	<p>Estimation du montant prévisionnel global du projet : : Ingénierie des animateurs santé du CLS, CPOM des opérateurs du dépistage et de la vaccination. Financement d'objets promotion et action de communication</p> <p>Taux d'intervention ARS : : 50 % des postes animateurs santé et CPOM des opérateurs ARS</p> <p>Cofinancements : Pôle métropolitain 50 % des postes animateurs santé / CPTS pour les actions de communication</p>
<p>Indicateurs</p>	<p>Description : taux de participation aux campagnes de dépistage – taux de vaccination des publics à risque</p> <p>Valeur initiale : voir diagnostic</p> <p>Fréquence de mesure : Évolution tous les 2 ans</p> <p>Source : données CPAM</p> <p>Responsable du suivi : ARS et Pôle métropolitain</p>
<p>Liens avec la politique régionale de santé et/ou autres démarches de partenaires</p>	<p>Priorités stratégiques PRS : FAIRE DE LA PRÉVENTION LE PILIER DE NOTRE SYSTÈME DE SANTÉ. La prévention et la promotion de la santé représentent des leviers majeurs de réduction de la mortalité et de morbidité évitables. Elles sont aussi essentielles à la réduction des inégalités sociales de santé.</p> <p>Lien parcours : : Précarité - Programme d'accès à la prévention et aux soins pour les personnes les plus démunies (PRAPS) 2023-2028, Grand âge, Personnes en situation de handicap</p> <p>Autres plans/programmes/politiques : /</p>

AXE 1 : Développer la Prévention Promotion de la Santé et les Compétences Psychosociales : le territoire, échelon pour engager les politiques de prévention

Fiche Action n°1.7

Développer les programmes d'Éducation Thérapeutique du Patient

<p>Motivation de l'action, contexte</p>	<p>Le nombre important de patients atteints de pathologies chroniques, comme l'attestent les 582 000 Bourguignons-Francis-Comtois bénéficiaires du dispositif d'ALD (Affection de Longue Durée) en 2019 (affections de longue durée), établit de nouvelles relations soigné-soignant. Dans le Nord Franche-Comté, c'est 25.6 % de la population qui bénéficie d'une prise en charge ALD (voir diagnostic en annexe) Dans ce contexte, le rôle de l'éducation thérapeutique s'est progressivement renforcé et son utilité a été démontrée.</p> <p>L'Éducation thérapeutique du patient (ETP) participe à l'amélioration de la santé du patient (biologique, clinique) et à l'amélioration de sa qualité de vie et à celle de ses proches. Les finalités spécifiques des programmes d'éducation thérapeutique sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'acquisition et le maintien par le patient de compétences d'autosoins. Parmi elles, l'acquisition de compétences dites de sécurité vise à sauvegarder la vie du patient. Leur caractère prioritaire et leurs modalités d'acquisition doivent être considérés avec souplesse et tenir compte des besoins spécifiques et capacités d'apprentissage de chaque patient ; • La mobilisation ou l'acquisition de compétences d'adaptation. Elles s'appuient sur le vécu et l'expérience antérieure du patient et font partie d'un ensemble plus large de compétences psychosociales. <p>Le Nord Franche-Comté compte en 2024, 29 programmes d'ETP qui concernent, entre autres, les affections suivantes : diabète, insuffisance rénale, maladies cardiovasculaires, douleurs rhumatismales, lombalgies Parkinson, Sclérose en plaque...</p> <p>Les promoteurs de ces programmes sont l'HNFC, le CMPR de Bretegnier, l'AHBC, MA100T, la MSP des Errues, la clinique de la Miotte.</p>
<p>Objectifs de l'action</p>	<p>Promouvoir les programmes d'Éducation Thérapeutique du Patient existants auprès des professionnels de santé, et accompagner le développement de nouveaux programmes, notamment en ambulatoire.</p>
<p>Description du projet</p>	<p>Résumé :</p> <ul style="list-style-type: none"> - En s'appuyant sur le répertoire de Santé.fr, apporter de la visibilité à l'offre d'ETP existante, notamment auprès des professionnels de santé de la ville. - Relayer la campagne régionale de communication sur les ETP auprès des professionnels de santé et de la population Nord Franc-comtoise. - En collaboration avec les porteurs de programme actuels et l'Unité Transversale d'Éducation Thérapeutique du Patient (UTEP) de l'HNFC, identifier et activer les leviers permettant de développer de nouveaux programmes ETP en établissements et en ambulatoire. De même pour développer les actions ETP portés par les Maisons de Santé Pluridisciplinaires (MSP) dans le cadre de leur Accord Conventionnel avec l'Assurance maladie. - Identifier les potentiels nouveaux porteurs de programme et les orienter vers les interlocuteurs compétents (CoMET, ARS, assurance maladie). <p>Partenaires, acteurs à mobiliser</p> <p>L'UTEP de l'HNFC, CoMET-BFC (Coordination Multi partenariale pour l'Éducation thérapeutique), la FeMaSCo, les CPAM, les CPTS.</p> <p>Les porteurs actuels : L'HNFC, le CMPR de Bretegnier, l'AHBC, MA100T, la MSP des Errues, la clinique de la Miotte.</p>

	<p>Population bénéficiaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les personnes en ALD (diabète, insuffisance cardiaque, pathologies rénales, rhumatismes, lombalgies, parkinson, AVC, cancer du sein, SEP...) ou entrant dans les priorités du PRS de l'ARS comme l'obésité par exemple <p>Territoire concerné : L'ensemble du territoire métropolitain</p>
<p>Résultats attendus</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Développer l'offre d'ETP sur les territoires et sur différentes pathologies - Améliorer la qualité de vie du patient et de l'entourage
<p>Calendrier prévisionnel</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Travaux sur l'ETP insuffisance cardiaque : automne 2024 - Campagne de communication régionale : 2024-2025
<p>Financement</p>	<p>Estimation du montant prévisionnel global du projet : : Ingénierie des animateurs santé du CLS, CPOM des opérateurs ARS</p> <p>Taux d'intervention ARS : 50 % des postes animateurs santé, CPOM des opérateurs ARS + Liens du CLS avec le chargé de mission (ARS : 62 000 €) et l'IDE de santé publique (ARS : 50 000 €) recrutés dans le cadre du projet de responsabilité populationnelle « Insuffisance cardiaque » porté par l'HNFC</p> <p>Cofinancements : Pôle métropolitain : 50 % des postes animateurs santé</p>
<p>Indicateurs</p>	<p>Description : Nombre de programmes ETP. File active des ETP existants (nombre de patients ayant suivi un programme). Nombre de nouveau porteur de programmes</p> <p>Valeur initiale : 29 programmes en 2024 Valeur cible : à définir</p> <p>Fréquence de mesure : d'ici la fin du contrat</p> <p>Source : ARS</p> <p>Responsable du suivi : ARS et Pôle métropolitain</p>
<p>Liens avec la politique régionale de santé et/ou autres démarches de partenaires</p>	<p>Priorités stratégiques PRS : FAIRE DE LA PRÉVENTION LE PILIER DE NOTRE SYSTÈME DE SANTÉ. La prévention et la promotion de la santé représentent des leviers majeurs de réduction de la mortalité et de morbidité évitables. Elles sont aussi essentielles à la réduction des inégalités sociales de santé.</p> <p>Lien parcours : PPS-ETP</p> <p>Autres plans/programmes/politiques : Le projet « responsabilité populationnelle » de l'HNFC qui vise, entre autres actions, à créer un programme ETP sur l'insuffisance cardiaque</p>

AXE 2 : Aménager un cadre de vie plus favorable à la santé : vers une approche « Une seule santé »

Fiche action n° 2.1

Acculturer le territoire au concept « Une seule santé »

Motivation de l'action, contexte	<p>L'événement « <i>Santé – Environnement, Cap vers "Une seule santé". Une journée pour s'inspirer, partager et agir dans le Nord Franche-Comté</i> » organisé le 14/03/2024 par le Pôle métropolitain avec l'ARS, a marqué une étape significative dans la sensibilisation et la mobilisation des acteurs locaux autour du concept de "Une seule santé". Cette journée d'échanges et de partages visait à favoriser une meilleure compréhension des enjeux liés à la santé environnementale, en mettant en avant les interactions entre la santé humaine, les animaux et les écosystèmes.</p> <p>L'engouement manifesté par les participants témoigne de l'intérêt croissant pour ces questions et souligne la nécessité d'une action coordonnée et proactive. Pour amplifier cette mobilisation, il est essentiel de disposer d'outils et de méthodes permettant à la fois d'identifier et valoriser des projets locaux respectueux du concept et d'en faire progresser d'autres.</p> <p>Ces outils pourraient favoriser l'adoption de nouvelles pratiques et politiques favorables à la santé environnementale et contribuent également à réduire les inégalités sociales en santé.</p>
Objectifs de l'action	<p>Objectif général : Déployer le concept « Une seule santé » dans les différents projets menés dans le territoire.</p> <p>Objectifs opérationnels :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Promouvoir le concept auprès des élus et des acteurs du territoire. - Mettre en place une veille permettant de caractériser les projets « Une seule santé » et valoriser les projets du territoire qui sont en congruence avec cette démarche. - Rendre visible le concept « une seule santé » au grand public en valorisant des projets exemplaires.
Description du projet	<p>Résumé :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Renouveler les événements tels que la journée « Une seule santé » du 14 mars 2024 - Participer à des journées de rencontres régionales - Développer des outils de communications pour déployer le concept (ex : vidéo eSET du 14 mars) - Finaliser l'état des lieux initié lors de la journée du 14 mars et l'actualiser. (Catalogue des acteurs) - Étudier l'opportunité d'un label, d'une charte ou d'un référentiel éprouvé scientifiquement, en lien avec le PRSE4 (laboratoire chrono-environnement) et les agences d'urbanisme <p>Partenaires, acteurs à mobiliser : Chrono-environnement, ARS, Promotion santé, Pays de Montbéliard Agglomération, In'Terre Activ, HNFC, participants de l'évènement « Une seule santé (ex : Graine, CPIE, ADU...), services de l'État</p> <p>Population bénéficiaire : Les acteurs de la santé-environnement, les élus et le grand public.</p> <p>Territoire concerné : L'ensemble du territoire métropolitain.</p>
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcer l'interconnaissance des acteurs du territoire et les approches interdisciplinaires. - Développer des projets « Une seule santé ».
Calendrier prévisionnel	Mise en œuvre en 2024 et pour toute la durée du CLS

Financement	<p>Estimation du montant prévisionnel global du projet : Ingénierie des animatrices santé du CLS</p> <p>Taux d'intervention ARS : 50 % des postes animateurs santé</p> <p>Cofinancements : 50 % poste d'animateur santé par le Pôle métropolitain</p>
Indicateurs	<p>Description :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Création d'un catalogue des acteurs de la santé environnement et/ou d'un état des lieux - Nombre d'évènements « Une seule santé » - Nombre d'outils de communication « Une seule santé » - Nombre de projets identifiés « Une seule santé » dans le territoire <p>Valeur initiale : /</p> <p>Fréquence de mesure : À l'issue du CLS</p> <p>Source : Animatrices santé du Pôle métropolitain</p> <p>Responsable du suivi : ARS et Pôle métropolitain</p>
Liens avec la politique régionale de santé et/ou autres démarches de partenaires	<p>Priorités stratégiques PRS :</p> <p>FAIRE DE LA PRÉVENTION LE PILIER DE NOTRE SYSTÈME DE SANTÉ : l'ambition du PRS est de développer une politique santé-environnement régionale importante et partagée autour des quatre priorités du plan régional santé environnement de Bourgogne-Franche-Comté 2023-2028 (PRSE4) dont l'acculturation au concept « Une seule santé »</p> <p>Lien PRSE4 :</p> <p>ACTION 30 PRSE4 : <u>Développer des outils et méthodologies de mesure pour favoriser l'émergence de programmes, projets, actions, respectueux du concept « Une seule santé »</u> - Rappel de l'objectif opérationnel : <i>Favoriser l'acculturation à « Une seule santé »</i> - Aider les acteurs à intégrer cette approche dans leurs projets ou leurs décisions via un outil et institutionnaliser son utilisation.</p> <p>Lien autres actions CLS :</p> <p>Fiche action 1.1: Sensibiliser et former les acteurs du territoire à la Prévention et Promotion de la Santé.</p>

AXE 2 : Aménager un cadre de vie plus favorable à la santé : vers une approche « Une seule santé »

Fiche action n° 2.2

Agir en faveur d'un urbanisme et des environnements de vie favorables à la santé

Motivation de l'action, contexte

Un environnement favorable à la santé est un cadre de vie qui soutient et améliore le bien-être physique, mental et social des individus. Le concept « Une Seule Santé » élargit cette perspective en reconnaissant l'interconnexion entre la santé humaine, la santé animale et la santé des écosystèmes. Cette approche contribue également à réduire les inégalités sociales en santé.

Un environnement favorable à la santé comprend des espaces verts, de l'air pur, de l'eau propre, des logements de qualité, des infrastructures adaptées, des conditions sociales et économiques ainsi que des organisations qui encouragent des modes de vie sains.

L'environnement et l'urbanisme sont des déterminants majeurs de la santé des populations. L'urbanisme s'inscrit par ailleurs sur un temps long (plusieurs dizaines d'années) dans le cadre des documents de planification (PLU, PLUi, SCOT). Les enjeux climatiques actuels, tels que les phénomènes météorologiques extrêmes (ex : vagues de chaleur, inondations, sécheresses) affecteront les milieux de vie avec des conséquences majeures sur la santé de la population.

Cela nécessite une nouvelle approche en matière d'urbanisme et d'aménagement pour créer des environnements de vie plus résilients et favorables à la santé, alignée avec l'approche « Une Seule Santé » pour « combattre les changements climatiques, s'adapter et promouvoir le développement durable. »

Les indicateurs d'un cadre de vie favorable à la santé existants sont souvent orientés vers la "perte", négligeant ainsi les aspects positifs et protecteurs de la santé. Il est donc recommandé d'élaborer des indicateurs "positifs" prenant en compte ces facteurs favorables, ainsi que les retombées bénéfiques des actions entreprises.

De ce fait, on parlera plutôt des opportunités en termes de réduction des expositions aux facteurs de risque, d'agir en faveur d'une meilleure pratique vis-à-vis des écrans, de développement des compétences psychosociales, de reconnexion à la nature, de préservation du capital auditif et du développement d'environnements sonores favorables, d'amélioration de la qualité de l'air, de création d'îlots, de fraîcheurs et de végétalisation, etc.

Objectifs de l'action

Objectif général : Informer, sensibiliser et acculturer les acteurs en faveur d'un urbanisme et d'environnements plus favorables à la santé.

Objectif spécifique :

- Accompagner les collectivités vers des projets globaux afin de développer des environnements qui tiennent mieux compte des enjeux de santé.

Description du projet

Résumé :

- Proposer des temps de sensibilisation des acteurs sur les enjeux d'un urbanisme favorable à la santé,
- Expérimenter et promouvoir la mise en œuvre d'Évaluations d'impact en Santé (EIS) auprès des collectivités,
- Capitaliser les projets engagés sur le territoire (exemples : projet de réduction des expositions aux cancers dans la Communauté de commune des Vosges du sud, Audit sur les perturbateurs endocriniens réalisé dans les structures de la petite enfance) à des fins de reproductibilité,
- Mettre en place une veille permettant d'accompagner les collectivités dans la mise en place de projets correspondants,
- Elaborer un outil d'audit performant pour améliorer les conditions structurelles et d'accueil, notamment en faveur de la petite enfance et de l'enfance
- Proposer aux porteurs de projets (dont collectivités territoriales) des méthodes



	<p>dédiées comme la démarche ECRAIN (en faveur de la prise en compte et de l'amélioration de la qualité de l'air intérieur) ou encore d'autres approches novatrices d'intérêts (ex : plans de gestion de la sécurité sanitaire des piscines - PGSSP), toujours en faveur d'environnements favorables à la santé.</p> <p>Partenaires, acteurs à mobiliser In'Terre ActiV, HNFC, crèches de Belfort, ARS, Promotion santé, PMA, agences d'urbanisme, ORS, Terragilis, Conseil Régional, etc.</p> <p>Population bénéficiaire : Population NFC et collectivités, porteurs de projet.</p> <p>Territoire concerné : L'ensemble du territoire métropolitain.</p>
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> - Développer des environnements plus favorables à la santé - Valoriser les pratiques existantes
Calendrier prévisionnel	Mise en œuvre en 2024 et pour toute la durée du CLS.
Financement	<p>Estimation du montant prévisionnel global du projet : 12 000€</p> <p>Taux d'intervention ARS : 12 000 € pour une Evaluation d'impact en Santé (100 % ARS)</p> <p>Cofinancements : /</p>
Indicateurs	<p>Description : Nombre d'audit réalisé auprès des structures de la petite enfance, enfance et jeunesse ; Nombre d'EIS réalisée ; Nombre de projet accompagné.</p> <p>Valeur initiale : /</p> <p>Fréquence de mesure : À l'issue du CLS</p> <p>Source : Animatrices santé du Pôle métropolitain</p> <p>Responsable du suivi : ARS et Pôle métropolitain</p>
Liens avec la politique régionale de santé et/ou autres démarches de partenaires	<p>Priorités stratégiques PRS : FAIRE DE LA PRÉVENTION LE PILIER DE NOTRE SYSTÈME DE SANTÉ : l'ambition du PRS est de développer une politique santé-environnement régionale importante et partagée autour des quatre priorités du plan régional santé environnement de Bourgogne-Franche-Comté 2023-2028 (PRSE4) dont l'acculturation au concept « Une seule santé »</p> <p>Lien PRSE4 : ACTION 30 : Développer des outils et méthodologies de mesure pour favoriser l'émergence de programmes, projets, actions, respectueux du concept « Une seule santé ». ACTION 6 : Accompagner les structures d'accueil « petite enfance » sur la gestion des perturbateurs endocriniens par la formation et la réalisation d'audits. ACTION 7 : Déployer une stratégie de prévention des risques pour la santé en lien avec les expositions au soleil, en particulier celles de la petite enfance et de l'enfance.</p>

AXE 2 : Aménager un cadre de vie plus favorable à la santé : vers une approche « Une seule santé »

Fiche action n° 2.3

Mobiliser les habitants dans la lutte contre les vecteurs et les espèces envahissantes

Motivation de l'action, contexte

Le Pôle métropolitain est confronté à des défis en matière de santé environnementale, notamment liés à la prévalence des tiques, du moustique tigre, de l'ambrosie et des chenilles processionnaires. La présence de ces espèces envahissantes est l'une des résultantes directes des évolutions climatiques constatées.

Les tiques, vecteurs de la maladie de Lyme, sont actives dans les zones boisées et urbaines entre avril et novembre. La région Bourgogne-Franche-Comté est particulièrement touchée. Le moustique tigre, porteur de maladies virales telles que Zika, dengue et chikungunya, représente également un risque croissant, tout comme l'ambrosie, dont le pollen peut déclencher des allergies sévères.

La mobilisation sociale est cruciale pour démultiplier les moyens disponibles et renforcer l'action des acteurs institutionnels. Sans cette mobilisation, les enjeux sanitaires liés à ces espèces, comme les épidémies de dengue, pourraient devenir majeurs. Il est donc essentiel que la population devienne un acteur de la prévention en utilisant des outils d'intervention comme la mobilisation sociale et le marketing social en santé. Ces actions visent à promouvoir des comportements favorables à la santé et à l'environnement, garantissant ainsi une réponse collective plus efficace.

Le marketing social en santé consiste à utiliser les techniques du marketing commercial dans l'objectif d'encourager les comportements favorables au bien-être et/ou à la santé des individus. Son but est de favoriser l'engagement des citoyens afin qu'ils se sentent actifs et mobilisés, tout en évitant de susciter la peur.

Objectifs de l'action

Objectif général : Prévenir les maladies attribuables aux vecteurs et aux espèces envahissantes.

Objectifs spécifiques :

- Relayer les campagnes de communications régionales impliquant les acteurs locaux et des stratégies efficaces en prévention et promotion de la santé.
- Expérimenter une action participative de marketing social

Description du projet

Résumé :

- Etablir un état des lieux des outils de communication existants pour chaque espèce-cible.
- Définir une stratégie d'intervention commune aux différents risques : 1. Définition de référents de proximité, élaboration d'outils de communication participatifs (défi d'élaboration de Nudge), 2. Formation des acteurs au marketing social en santé/mobilisation sociale. 3. Engager les actions de sensibilisation et de lutte.

Partenaires, acteurs à mobiliser

Promotion Santé, Lympact, Fredon, EIRAD Entente Régionale de Démoustication, les collectivités, HNFC.

Population bénéficiaire :

- EPCI
- Communes

<p>Résultats attendus</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Habitants <p>Territoire concerné : L'ensemble du territoire métropolitain</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser la population aux risques associés aux vecteurs et aux espèces envahissantes. - Faire participer les habitants pour qu'ils adoptent les bonnes pratiques.
<p>Calendrier prévisionnel</p>	<p>Mise en œuvre en 2025 et pour toute la durée du CLS</p>
<p>Financement</p>	<p>Estimation du montant prévisionnel global du projet : Ingénierie des animateurs santé du CLS et CPOM des opérateurs régionaux (Fredon, Lympact...)</p> <p>Taux d'intervention ARS : 50 % des postes animateurs santé et CPOM des opérateurs.</p> <p>Cofinancements : 50 % poste d'animateur santé par le Pôle métropolitain.</p>
<p>Indicateurs</p>	<p>Description :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de cas autochtones et importés de maladies vectorielles - Nombre d'actions de sensibilisation et de mobilisation sociale - Nombre de référents communaux (lutte antivectorielle (LAV), espèces invasives) identifiés - formés <p>Valeur initiale : /</p> <p>Fréquence de mesure : à l'issue du CLS</p> <p>Source : CLS, Santé Publique France (MDO), FREDON</p> <p>Responsable du suivi : ARS et Pôle métropolitain</p>
<p>Liens avec la politique régionale de santé et/ou autres démarches de partenaires</p>	<p>Priorités stratégiques PRS : RÉDUIRE LES RISQUES LIES A L'ENVIRONNEMENT ET AU CHANGEMENT CLIMATIQUE : actions visant à diminuer l'impact des facteurs environnementaux à risques pour la santé tout en développant des environnements favorables à celle-ci.</p> <p>Lien PRSE4 : Promouvoir les bonnes pratiques pour sensibiliser et prévenir les maladies vectorielles, tout en préservant l'environnement.</p> <p>Action 8 et 9 : Déployer autour du moustique tigre une stratégie de marketing social et de formation dans les territoires ET Renforcer la politique de prévention de la maladie de Lyme et des maladies vectorielles à tiques dans les territoires.</p> <p>Action 18 : Poursuivre les actions de lutte contre l'ambrosie et élargir aux autres enjeux sur la gestion des espaces et milieux.</p>

AXE 2 : Aménager un cadre de vie plus favorable à la santé : vers une approche « Une seule santé »

Fiche action n° 2.4 :

Sensibiliser les acteurs du territoire aux enjeux de santé liés à la qualité de l'air

Motivation de l'action, contexte

Qualité de l'Air Extérieur (QAE) : La pollution de l'air est un problème majeur de santé publique, avec des effets graves tels que l'asthme, des maladies chroniques et des décès prématurés. Dans le cadre de l'étude EQIS-PA menée entre 2016 et 2019 dans Pays de Montbéliard Agglomération a montré une homogénéité de la pollution aux particules fines, responsable d'environ 110 décès par an. Cette étude a souligné l'importance des politiques de réduction de la pollution pour protéger la santé publique.

Qualité de l'Air Intérieur (QAI) : Le Pôle métropolitain Nord-Franche-Comté est situé dans des zones classées à risque radon par l'autorité de sûreté nucléaire. Le radon est un gaz radioactif d'origine naturel et constitue un facteur de risque de cancer du poumon.

Objectifs de l'action

Objectif général : Favoriser l'amélioration de la qualité de l'air en agissant sur les principaux facteurs d'impact et en sensibilisant la population et acteurs aux conséquences sanitaires et socio-économiques de la QAI et de la QAE.

Objectifs spécifiques :

Qualité de l'Air Extérieur :

- Sensibilisation des populations sur l'impact du brûlage des déchets verts.
- Réduire la colonisation de l'ambroisie.
- Développer les mobilités actives.
- Renforcer la sensibilisation sur les enjeux liés à la qualité de l'air extérieur et sur les mesures de prévention en cas d'épisode de pollution atmosphérique.

Qualité de l'Air Intérieur :

- Accompagner les habitants et les structures d'accueil de la petite enfance dans la réduction des expositions aux polluants de l'air intérieur (perturbateurs endocriniens, radon).

Description du projet

Résumé :

Qualité de l'Air Extérieur :

- Diffuser des supports de communication permettant d'informer et de sensibiliser sur les enjeux liés au brûlage des déchets verts.
- Mobiliser un réseau d'acteurs en matière de lutte antivectorielle et sur les espèces à enjeux sur la santé humaine (dont l'ambroisie) à des fins de lutte (lien avec la FA 2.3).
- Utiliser les résultats de l'EQIS (cf FA 5.3) pour sensibiliser les élus et les habitants sur les enjeux de la qualité de l'air et sur les mobilités actives (lien avec la FA 2.2).
- Renforcer la sensibilisation sur les enjeux liés à la qualité de l'air extérieur et sur les mesures de prévention en cas d'épisode de pollution atmosphérique.

Qualité de l'Air Intérieur :

- Proposer aux communes volontaires une campagne gratuite de mesure de radon chez les habitants.
- Sensibiliser les acteurs de l'habitat à la QAI dans le cadre des projets de rénovation énergétique.
- Accompagner les structures petite enfance dans les projets de réduction des PE.

Partenaires, acteurs à mobiliser

EPCI, communes, PMA, Atmo BFC, Cerema, structures de la petite enfance, FREDON

Population bénéficiaire : Les élus des communes du NFC, le grand public

Territoire concerné : L'ensemble du territoire métropolitain

Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> - Meilleure prise en compte, par les élus et les habitants, des enjeux de la qualité de l'air sur la santé. - Améliorer la qualité de l'air
Calendrier prévisionnel	Mise en œuvre en 2024 et pour toute la durée du CLS
Financement	<p>Estimation du montant prévisionnel global du projet : Ingénierie des animateurs santé du CLS + dosimètres</p> <p>Taux d'intervention ARS : 50 % des postes animateurs santé</p> <ul style="list-style-type: none"> - Radon : ARS / DGS : 10 000 euros en 2024 - Renouvellement en 2025 <p>Cofinancements : Pôle métropolitain : 50 % poste d'animateur santé + dosimètres</p>
Indicateurs	<p>Description :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de communes participantes aux campagnes Radon, - Nombre de mesures effectuées, - Nombre de structures petite enfance accompagnées, - Réalisation de l'audit sur les perturbateurs endocriniens, - Nombre d'actions de sensibilisation. <p>Valeur initiale : Nombre de communes touchées par la campagne RADON 2022-23 : 22 Nombre de dosimètres posés : 282 Nombre d'interventions du CEREMA : 2 restitutions auprès de la population.</p> <p>Fréquence de mesure : annuelle</p> <p>Source : ARS et Pôle métropolitain</p> <p>Responsable du suivi : ARS et Pôle métropolitain</p>
Liens avec la politique régionale de santé et/ou autres démarches de partenaires	<p>Priorités stratégiques PRS :</p> <p>*Réduire les risques liés à l'environnement et au changement climatique : diminuer l'impact des facteurs environnementaux à risques pour la santé, mais également à développer des environnements favorables à celle-ci.</p> <p>*Concrétiser le concept « Une seule sante » : agir sur les déterminants environnementaux de la santé.</p> <p>Lien PRRE4 :</p> <p>ACTION 13 : Renforcer les adhésions au programme RESET (Réseau des Établissements de Santé En Transition) et prendre en compte les risques « légionelles » et « radon ».</p> <p>ACTION 14 : Déployer la stratégie de montée en compétences des collectivités sur la qualité de l'air intérieur et le risque radon lors des travaux de rénovation énergétique.</p> <p>ACTION 15 : Développer les compétences en santé environnementale des professionnels de la construction, de la rénovation et de l'exploitation du bâtiment.</p> <p>ACTION 16 : Déployer la Méthode ECRAINS® pour accompagner la prise en compte de la qualité de l'air intérieur dans les projets de construction ou de rénovation des bâtiments.</p> <p>ACTION 17 : Déployer le réseau « Santé environnement qualité de l'air intérieur et radon ».</p>

AXE 2 : Aménager un cadre de vie plus favorable à la santé : vers une approche « Une seule santé »

Fiche action n°2.5

Agir en faveur de l'amélioration de la qualité de l'eau, de sa sécurisation et de son alimentation

Motivation de l'action, contexte

Les évolutions climatiques exigent une adaptation du territoire face aux sécheresses de plus en plus fréquentes, affectant la qualité et la quantité d'eau potable. Situé en tête de bassin versant Rhône Méditerranée Corse, le territoire NFC doit sécuriser son alimentation en eau potable, un enjeu vital impactant notamment le tissu socio-économique, y compris agricole (terroir IGP) et industriel (présence d'un tissu industriel de haute technologie).

L'approche "Une seule santé" considère l'environnement comme un déterminant clé de la santé des habitants, nécessitant des actions de préservation de la qualité des eaux, en lien avec le SAGE (schéma d'aménagement et de gestion de l'eau) de l'Allan. Le SAGE et le CLS convergent pour améliorer la qualité de vie en protégeant les ressources naturelles et promouvant un environnement sain. Le SAGE vise à gérer durablement les ressources en eau, prévenir les inondations, et préserver les écosystèmes aquatiques, contribuant ainsi à la santé publique en garantissant une eau propre et réduisant les risques sanitaires.

Le SAGE vise notamment à :

- La sécurisation de l'alimentation en eau potable.
- La lutte contre les pollutions ponctuelles et diffuses.
- La protection des ressources en eau pour les usages actuels et futurs.

Les actions en faveur de la qualité de l'eau incluent notamment :

- La délimitation des zones de sauvegarde des ressources stratégiques.
- L'établissement de projets territoriaux en faveur de la qualité de l'eau.
- La protection des aires d'alimentation des captages.
- La réduction des pollutions provenant des traitements des eaux et des activités artisanales.
- Le suivi de la qualité des eaux de surface et l'évaluation de la contamination par les substances toxiques.
- La sécurisation de l'alimentation en eau potable en s'appuyant sur 3 axes : quantitatif, qualitatif, conjoncturel.

Suite au Dire de l'État de février 2022, outre la mobilisation d'une étude stratégique de sécurisation de l'alimentation en eau potable à l'échelle du Nord Franche-Comté et les outils ad hoc, il s'agit également d'accompagner et de développer les projets de territoire qui contribuent à la résilience de ce dernier dans le domaine, à l'instar du projet « l'eau d'ici » porté par la Communauté de Communes du Sud Territoire.

Plus précisément, le projet "l'eau d'ici" vise à améliorer la qualité de l'eau dans le bassin de vie du Sud Territoire tout en préservant l'équilibre économique des exploitations agricoles.

Il s'inscrit dans une approche collaborative impliquant l'ensemble des acteurs du territoire et met en œuvre des mesures d'agroécologies visant à concilier production agricole résiliente, qualité de l'eau et préservation de l'environnement avec le développement de filières courtes à bas niveau d'intrants.

Objectifs de l'action

Objectif général : Agir en faveur de la sécurisation de l'alimentation en eau potable (quantité et qualité).

Objectifs spécifiques :

- Sécuriser l'alimentation en eau potable du territoire par une étude stratégique de

<p>Description du projet</p>	<p>sécurisation inter-collectivité,</p> <ul style="list-style-type: none"> - Accompagner les projets innovant et intégré autour des enjeux de la qualité de l'eau <p>Résumé :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réaliser une étude stratégique pour la sécurisation de l'alimentation en eau potable du Nord Franche-Comté. - Déployer les leviers de sécurisation au sein de chaque collectivité. - Proposer du temps d'ingénierie aux collectivités pour accompagner et essayer le projet « l'eau d'ici. » - Promouvoir et déployer les outils de sécurisation de l'alimentation en eau potable : Schéma directeurs, Plan de gestion de la sécurité sanitaire des eaux, plans internes de crise <p>Partenaires, acteurs à mobiliser CCST, l'Agence Régionale de Santé, l'agence de l'eau, DDT 90, la DREAL, l'INRAE, chambre interdépartementale d'agriculture, la commission locale de l'eau (CLE)</p> <p>Population bénéficiaire :</p> <p>Territoire concerné : La CCST et le Nord Franche-Comté</p>
<p>Résultats attendus</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Améliorer la prise en compte de la qualité de l'eau et la sécurisation quantitative. - Développer l'interdisciplinarité et la collaboration.
<p>Calendrier prévisionnel</p>	<p>L'étude de sécurisation est en cours en 2024</p>
<p>Financement</p>	<p>Estimation du montant prévisionnel global du projet : / Etude de sécurisation financée par les collectivités locales. Financement via le PRSE4 pour le projet « l'eau d'ici » Taux d'intervention ARS : / Cofinancements : /</p>
<p>Indicateurs</p>	<p>Description : Finalisation de l'étude et communication des résultats. Réalité de l'essaiage du projet « eau d'ici »</p> <p>Valeur initiale : / Fréquence de mesure : fin du CLS Source : PRSE4</p> <p>Responsable du suivi : ARS et Pôle métropolitain</p>
<p>Liens avec la politique régionale de santé et/ou autres démarches de partenaires</p>	<p>Lien parcours : PRSE3 : action 54 RÉDUIRE LES RISQUES LIÉS À L'ENVIRONNEMENT ET AU CHANGEMENT CLIMATIQUE : diminuer l'impact des facteurs environnementaux à risques pour la santé, mais également à développer des environnements favorables à celle-ci (les facteurs environnementaux à risques concernent la qualité de l'eau). PRSE4 : Action 28 : Promouvoir l'émergence de projets de territoire dont l'objectif est la reconquête de la qualité de l'eau et l'adaptation au changement climatique. PRSE4 : Action 19, 24, 29</p>



AXE 2 : Aménager un cadre de vie plus favorable à la santé : vers une approche « Une seule santé »

Fiche action n° 2.6

Améliorer l'accueil des enfants allergiques dans la restauration scolaire

Motivation de l'action, contexte

Les allergies alimentaires touchent près de 3 % de la population générale, avec une prévalence accrue chez les enfants. Ce phénomène devient un véritable problème de santé publique, notamment dans le milieu de la restauration collective, en contribuant à une altération de la qualité de vie et réduire les possibilités d'inclusion.

Par ailleurs, les allergies alimentaires peuvent avoir des conséquences sanitaires graves (ex : décès, choc anaphylactique).

Il existe certains constats de difficultés d'application de la réglementation en vigueur (INCO, étiquetage des denrées alimentaires non pré-emballées en collectivités - décret n°2015-447 du 17 avril 2015) qui nécessitent d'accompagner les collectivités. Au cours du précédent CLS, près de 190 agents ont été formés.

Lors du précédent CLS, le Pôle métropolitain a organisé, avec le Réseau d'Allergologie de Franche-Comté (RAFT), 13 séances de formation pour 187 agents de restauration scolaire. Cette formation comprenait un volet théorique et un autre pratique afin de mieux saisir les enjeux et de s'outiller pour adapter les organisations en fonction de la situation des enfants. La complexité des organisations des restaurations collectives à l'échelle communale et le turnover des personnels nous invitent à poursuivre cette action de formation.

Objectifs de l'action

Objectif général : Améliorer l'accès de la personne allergique alimentaire aux structures de restauration collective.

Objectif spécifique : Former/sensibiliser le personnel de restauration collective aux risques allergiques et aux obligations réglementaires.

Description du projet

Résumé :

Il s'agira, à l'échelle du Pôle métropolitain de :

- Poursuivre l'organisation de sessions de formation du personnel de restauration collective en offrant des possibilités en distanciel ou en présentiel.
- Consolider et diffuser largement les supports de formation et de sensibilisation (plaquette et classeur qui reprennent les informations présentées lors de la formation)

Porteur de l'action : Pôle métropolitain et ARS

Partenaires, acteurs à mobiliser : Réseau d'allergologie de Franche-Comté (RAFT),

Population bénéficiaire : enfants et personnels de la restauration collective.

Territoire concerné : Nord Franche-Comté.

Résultats attendus

Tendre vers 100 % des personnels formés au sein des établissements de restauration collective.

Calendrier prévisionnel

Mise en œuvre en 2024 et pour toute la durée du CLS

Financement

Estimation du montant prévisionnel global du projet : /

Indicateurs	Montant aide ARS : CPOM du RAFT
	Cofinancements : /
Liens avec la politique régionale de santé et/ou autres démarches de partenaires	Description : <ul style="list-style-type: none">- Nombre d'actions de formation- Nombre de personnels formés Valeur initiale : 187 agents formés Valeur cible : 200 agents supplémentaires
	Fréquence de mesure : annuelle Source : RAFT Responsable du suivi : responsable du réseau d'allergologie de Franche-Comté et animateurs santé du pôle métropolitain
	Priorités stratégiques PRS : <ul style="list-style-type: none">- Faire le choix de la prévention et agir tôt et fortement sur tout ce qui a une influence sur notre santé Autre plan/programme/politique : PRSE (plan régional santé environnement) 2017-2021

AXE 2 : Aménager un cadre de vie plus favorable à la santé : vers une approche « Une seule santé »

Fiche action n° 2.7

Expérimenter une approche clinique "Une seule santé"

Motivation de l'action, contexte

L'approche "Une seule santé" vise à intégrer la santé humaine, animale et environnementale dans la conception des politiques de santé. Cette approche, préconisée par l'OMS, cherche à répondre à l'interconnexion entre la santé des individus, des animaux et des écosystèmes. Il est crucial pour les structures de soin (établissements médicaux, médico-sociaux, structures de soin coordonnées, etc.) d'adopter une approche globale pour prendre en compte les interrelations entre l'environnement et la santé. Comment cette approche peut-elle se traduire en pratique pour les professionnels de santé ?

Le projet vise à expérimenter une approche clinique "Une seule santé" dans les centres et structures de soins, en lien avec les objectifs de développement durable et les impacts environnementaux connus de la pratique du soin.

Objectifs de l'action

Objectif général : Réduire l'impact environnemental des soins (émission de gaz à effet de serre, pollution des milieux, production de déchets, etc.) en développant l'éco prescription, l'éco soin, la réorganisation des soins, la réduction des consommations énergétiques, etc.

Objectifs spécifiques :

- Favoriser l'acculturation à « Une seule santé » des professionnels des structures de soin.
- Promouvoir un environnement sain dans les structures (préservation de la qualité de l'air intérieur, amélioration de l'environnement sonore, végétalisation des espaces, réduction de l'exposition aux polluants chimiques dont les perturbateurs endocriniens, promotion d'une alimentation saine et durable, etc.)
- Valorisation des effets de la biodiversité et de l'environnement sur la santé humaine (médiation animale, éco thérapie, etc.)

Description du projet

Résumé :

Cela implique notamment la prescription raisonnée des antibiotiques, la réduction de la pollution médicamenteuse et l'intégration de pratiques de prévention en santé environnementale dans les structures de soin. Le GHT Nord-Franche-Comté est lauréat du programme RESET, ce qui permettra de renforcer les pratiques de développement durable dans les établissements de santé.

En se basant sur l'expérimentation en cours à l'Hôpital Nord Franche-Comté :

- Sensibiliser les professionnels de santé à considérer la santé humaine comme étant interconnectée avec la santé animale et environnementale.
- Organiser ou participer à des temps d'échanges thématiques avec les professionnels du territoire.
- Diffuser des outils d'aide à la mise en œuvre d'actions qui intègrent l'approche « une seule santé ».
- Faire du lien entre les professionnels autour de cette thématique pour participer à la mise en réseau au niveau régional.

Partenaires, acteurs à mobiliser

HNFC, Maison « Une seule santé », AHBFC, Fondation Arc en Ciel, les Eparses, CRATB, URPS, FeMaSCo, Ordres, autres Centres hospitaliers, ARS

Population bénéficiaire : professionnels de santé, établissements médicaux et médico-sociaux

Territoire concerné : Nord Franche-Comté



	<p>Porteur de l'action : GHT Nord Franche-Comté dans le cadre du PRSE4</p>
<p>Résultats attendus</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Améliorer la connaissance de l'approche « Une seule santé ». - Faciliter la mise en œuvre d'actions issues de l'approche « Une seule santé » dans les structures de soin.
<p>Calendrier prévisionnel</p>	<p>Mise en œuvre en 2024 et pour toute la durée du PRSE4</p>
	<p>Estimation du montant prévisionnel global du projet : Action financée dans le cadre du PRSE4</p>
<p>Financement</p>	<p>Taux d'intervention ARS : /</p> <p>Cofinancements : /</p>
<p>Indicateurs</p>	<p>Description :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'actions de sensibilisation, d'évènements - Nombre d'acteurs sensibilisés - Nombre d'outils diffusés - Nombre de professionnels et structures engagés dans la démarche <p>Valeur initiale : /</p> <p>Fréquence de mesure : annuelle</p> <p>Source : GHT Nord Franche-Comté</p> <p>Responsable du suivi : ARS, Pôle métropolitain et HNFC</p>
<p>Liens avec la politique régionale de santé et/ou autres démarches de partenaires</p>	<p>Priorités stratégiques PRS :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Prévenir et mieux prendre en compte les maladies chroniques. - Réduire les risques liés à l'environnement et au changement climatique. - Concrétiser le concept « Une seule santé ». <p>Lien PRSE4 :</p> <p>ACTION 32 PRSE4 : <u>Expérimenter une approche clinique « Une seule santé »</u> - Développer l'approche « Une seule santé » dans la pratique des professionnels de la santé.</p>

AXE 3 : Organiser et réguler les parcours de soin

Fiche Action n°3.1

Améliorer l'accès aux soins des personnes vivant avec un Handicap

<p>Motivation de l'action, contexte</p>	<p>Un droit à la santé inscrit dans la CIDPH Convention internationale des droits des personnes handicapées (art. 25) : « Les États parties reconnaissent que les personnes handicapées ont le droit de jouir du meilleur état de santé possible sans discrimination fondée sur le handicap. Ils prennent toutes les mesures appropriées pour leur assurer l'accès à des services de santé qui prennent en compte les sexospécificités, y compris des services de réadaptation ».</p> <p>En pratique, les difficultés des personnes vivant avec un handicap pour accéder aux soins sont nombreuses et largement renforcées par rapport à celles de la population générale. En Bourgogne-Franche-Comté, selon le baromètre « handifaction » 2023, 22 % des personnes interrogées n'ont pas réussi à accéder aux soins. Les motifs de refus : On n'a pas voulu de moi / Le délai d'attente dépassait 6 mois / Je ne sais pas pourquoi / Je n'avais pas assez d'argent / Le lieu était fermé/ le lieu n'était pas accessible.</p> <p>Un comité de suivi de la Charte Romain Jacob a été installé dans le Nord Franche-Comté en mai 2024. À cette occasion, la charte a été signée par les principaux acteurs du handicap, institutionnels et gestionnaires. Les acteurs du territoire Nord Franche-Comté pourront s'appuyer sur les préconisations de la charte pour engager les projets décrits ci-dessous.</p> <p>Au sein du groupe de travail réuni sous l'égide du Conseil territorial de Santé, les responsables des établissements médico-sociaux du territoire font état des réalités suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Difficulté à bénéficier de temps médical au sein des structures médico-sociales - Important taux de renoncement aux soins du fait de la difficulté à prendre en charge les spécificités des PH (communications, troubles du comportement, impossibilité d'attendre...)
<p>Objectifs de l'action</p>	<p>Améliorer l'accès aux soins des personnes vivant avec un Handicap</p> <p>Objectifs opérationnels :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Renforcer la qualité du suivi médical des PH en établissement en s'appuyant sur le recours à des Infirmiers en Pratique Avancée (IPA) ➤ Améliorer l'accueil et la prise en charge globale des PH en établissement de soins (consultations, urgences)
<p>Description du projet</p>	<p>Résumé :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Afin de renforcer le suivi médical des personnes vivant avec un Handicap en établissement médico-social, les établissements souhaitent créer un poste partagé d'infirmier en pratique avancée, qui, sous la responsabilité d'un ou plusieurs médecins généralistes, pourra assurer un suivi des PH et apporter des soins. La spécialité IPA sera celle des pathologies chroniques stabilisées. Le projet vise à construire/identifier : <ul style="list-style-type: none"> ○ Les conditions de création du poste (portage, financements, acteurs concernés, conventionnement...) ○ Le/Les protocoles d'organisation (délégation de soin MG-IPA) ○ Les candidats potentiels et éventuellement, les conditions de leur formation. ➤ Pour améliorer la prise en charge de toutes les personnes vivant avec un Handicap dans les établissements de soin, l'HNFC et les structures médico-sociales expérimenteront une convention de partenariat (pouvant s'appuyer sur des conventions bipartites existantes) qui visera à : <ul style="list-style-type: none"> - Définir les conditions d'accueil des PH : préparation en amont (temps de

	<p>coordination), accompagnement de la personne pendant les soins (famille ou professionnel de la structure médico-sociale)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Développer les consultations dédiées (à l'instar d'handiconsult et handident) - Développer l'habitué aux soins (séances blanches) <p><i>D'autres fiches action participent à l'amélioration de l'accès aux soins des PH : Une fiche action sur la stratégie d'accompagnement des aidants et une autre sur la formation-sensibilisation des professionnels de santé.</i></p> <p>Partenaires, acteurs à mobiliser Les établissements médico-sociaux du territoire. HNFC (Hôpital Nord Franche-Comté), GHT (Groupement Hospitalier de Territoire), RESIPA BFC (Réseau des IPA de Bourgogne Franche-Comté)</p> <p>Population bénéficiaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les Personnes vivant avec un Handicap <p>Territoire concerné : L'ensemble du territoire métropolitain</p>
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> - Diminuer le renoncement aux soins. - Éviter certains passages aux urgences - Rendre possible la réalisation de certains examens (IRM, examen gynécologique, ...)
Calendrier prévisionnel	Mise en œuvre en 2024 et pour toute la durée du CLS
Financement	Estimation du montant prévisionnel global du projet : 60 000 € annuel pour le poste IPA
	Taux d'intervention ARS : À définir Cofinancements : À définir
Indicateurs	<p>Description : Mise en place du poste ; nombre d'établissements associés ; nombre de conventions réalisées.</p> <p>Valeur initiale : une convention Adpaei 90 - HNFC Fréquence de mesure : annuelle Source : Établissements médico-sociaux</p> <p>Responsable du suivi : ARS – Pôle métropolitain – ADAPEI 90</p>
Liens avec la politique régionale de santé et/ou autres démarches de partenaires	<p>Priorités stratégiques PRS : AGIR POUR LES POPULATIONS VULNÉRABLES ET L'AUTONOMIE DES PERSONNES. L'accompagnement des personnes en situation de vulnérabilité, de handicap, de perte d'autonomie implique de relever ensemble le défi de l'autodétermination en réaffirmant les principes de la loi de 2002 et de coconstruire un projet partagé d'accompagnement qui reconnaisse la place première, pleine et entière, définitivement citoyenne et donc responsable, de la personne.</p> <p>Lien parcours : Livret 4 Parcours Handicap</p> <p>Autre plan/programme/politique : charte Romain JACOB.</p>

AXE 3 : Organiser et réguler les parcours de soin

Fiche Action n°3.2

Décliner la politique des 1 000 premiers jours dans le Nord Franche-Comté

Motivation de l'action, contexte

En France, la période de la grossesse, quel que soit son niveau de risque, est officiellement reconnue par l'article 434-3 du Code pénal comme « une période de vulnérabilité médicale, sociale et psychologique particulière » et fait l'objet d'une attention toute particulière.

L'organisation actuelle de la distribution des soins en périnatalité se trouve actuellement, à l'instar d'autres domaines de santé, en incapacité à apporter une réponse satisfaisante aux besoins de la population concernée du fait de la pénurie de professionnels médicaux et/ou paramédicaux, mais aussi paradoxalement de la diversité des acteurs et de leur gouvernance, des financements, des pratiques professionnelles et des organisations.

Ce fonctionnement fragmente la prise en charge et altère la performance du système : absence de lisibilité, discontinuité du service rendu, réponses redondantes ou inappropriées, retards dans les traitements, complexification des parcours de prise en charge.

Dès 2019 et le lancement du projet « les 1 000 premiers jours, là où tout commence », le gouvernement a fait de cette période une priorité de l'action publique. Elle s'étend de la conception aux deux ans de l'enfant et permet d'envisager une approche globale de la santé pour promouvoir des environnements favorables au bon développement de l'enfant et au bien-être de ses parents. Ce moment clé est une fenêtre d'opportunité importante pour sa santé et celle de l'adulte qu'il deviendra : parce qu'elle est décisive pour la capital-santé de l'enfant et parce qu'elle détermine des comportements parentaux qui pourront s'inscrire dans la durée. Une attention particulière est donc apportée aux actions de repérage et de soutien notamment vis-à-vis des publics en situation de vulnérabilité.

Objectifs de l'action

Objectif général : Proposer à tous les parents un parcours personnalisé sécurisé, axé sur la prévention et la promotion de la santé, depuis le projet de grossesse et jusqu'aux 3 ans de l'enfant.

Objectifs spécifiques :

- Coordonner l'offre de prévention et promotion de la santé en périnatalité dans le cadre des 1 000 premiers jours
- Favoriser les liens entre les acteurs de périnatalité du territoire, quel que soit leur champ d'intervention, somatique, santé mentale, sociale.

Description du projet

Résumé :

- Actualiser l'état des lieux du Nord Franche-Comté (NFC) :
 - o Recenser les acteurs engagés dans l'accompagnement des familles et des professionnels de la petite enfance
 - o Identifier les besoins et attentes
 - o Recueillir, partager les indicateurs de santé périnatale disponibles
 - o Prioriser les actions à mettre en œuvre
- Animer un réseau de professionnels du territoire permettant de partager une culture commune de prévention et promotion de la santé et de porter à connaissance l'offre de soin en périnatalité
 - o Organiser des rencontres territoriales en périnatalité régulières
 - o Élaborer des outils visant à créer du lien entre les acteurs des 1 000 premiers jours et les professionnels de santé en périnatalité
- Accompagner les pratiques des professionnels et proposer des actions de sensibilisation /formation.
- Mettre en commun des indicateurs de réalisation et de résultat des actions et des soins.

Partenaires, acteurs à mobiliser

Les acteurs des 1 000 premiers jours ; les CAF, les CPAM, les services de PMI, le CAMSP, les sages femmes (URPS, ordre et CPTS), le pôle femme-mère et enfant de l'HNFC, la plateforme en santé

	<p>mentale de l'AHBFC, les associations locales (dont usagers), la DREETS. L'offre de Promotion Santé BFC pour les approches en santé globale et le développement des CPS. L'offre des opérateurs PPS, membres du Rrapps, pour les thématiques plus spécifiques.</p> <p>Population bénéficiaire : Les professionnels de la périnatalité Les acteurs territoriaux des 1 000 premiers jours Les jeunes parents, futurs jeunes parents et les familles.</p> <p>Territoire concerné : L'ensemble du territoire métropolitain</p>
Résultats attendus	<p>Une amélioration du parcours en santé des femmes enceintes, des nouveau-nés et des parents. Une meilleure lisibilité et coordination de l'offre de soins en périnatalité Un plus fort recours aux dispositifs de prévention et de promotion de la santé.</p>
Calendrier prévisionnel	<p>Mise en œuvre en 2024 et pour toute la durée du CLS.</p>
Financement	<p>Estimation du montant prévisionnel global du projet : Ingénierie des animatrices santé. Financement du poste de coordinateur de proximité du DSRP FC.</p> <p>Taux d'intervention ARS : 50 % des postes animatrices santé + poste de coordinateur de proximité du DSRP (40 000€).</p> <p>Cofinancements : 50 % des postes animatrices santé par le Pôle métropolitain.</p>
Indicateurs	<p>Description : Nombre d'acteurs 1 000 premiers jours identifiés – nombre de rencontres « interconnaissance » entre les acteurs - nombre d'action de sensibilisation réalisées – nombre d'entretiens prénataux et postnataux réalisés.</p> <p>Valeur initiale : /</p> <p>Fréquence de mesure : Annuelle</p> <p>Source : ARS BFC, DT NFC, CPAM, CAF, PMI, HNFC, ScanSanté...</p> <p>Responsable du suivi : Coordinatrice de proximité du réseau DSRP</p>
Liens avec la politique régionale de santé et/ou autres démarches de partenaires	<p>Priorités stratégiques PRS : FAIRE DE LA PRÉVENTION LE PILIER DE NOTRE SYSTÈME DE SANTÉ. La prévention et la promotion de la santé représentent des leviers majeurs de réduction de la mortalité et de morbidité évitables. Elles sont aussi essentielles à la réduction des inégalités sociales de santé.</p> <p>Lien parcours : Parcours Périnatalité, santé mentale et psychiatrie, handicap, addiction, nutrition santé, précarité et plan régional santé environnement de Bourgogne-Franche-Comté 2023-2027</p> <p>Autres plans/programmes/politiques : politique des 1000 1ers jours ; Pacte des solidarités des départements ; schémas départementaux des familles des CAF</p>

AXE 3 : Organiser et réguler les parcours de soin

Fiche Action n°3.3

Développer une stratégie territoriale de soutien aux aidants

Motivation de l'action, contexte

En France, en 2021, 9.3 millions de personnes déclarent apporter une aide régulière à un proche en situation de handicap ou de perte d'autonomie.

Souvent, les proches aidants ne se reconnaissent pas comme tels. Soutenir un mari, un père, une fille, un voisin leur paraît naturel. Pourtant, quand la relation d'aide prend une part croissante dans leur vie, les proches aidants témoignent aussi d'un besoin de partager les difficultés du quotidien, d'être écoutés, accompagnés dans leur réflexion, informés et orientés vers une offre qui facilite leur quotidien.

Le Nord Franche-Comté bénéficie d'une plateforme d'accompagnement et de répit des proches aidants. Elle s'adresse aux aidants de personnes en perte d'autonomie, atteinte d'une maladie neuro-évolutive, tels la maladie d'Alzheimer ou les troubles apparentés, maladie de parkinson, sclérose en plaques, chorée de Huntington. Elle est également ouverte au champ du handicap. Elle couvre l'ensemble du territoire métropolitain.

La plateforme propose les services suivants :

- Soutien psychologique à domicile ou sur site
- Formations thématiques
- Sorties de loisirs et découverte
- Ateliers bien-être et activités artistiques
- Orientations vers les dispositifs locaux
- Aides aux démarches
- Accueil de Répit

Autour de ces plateformes, il est primordial que les différents acteurs du social et du sanitaire se fédèrent pour amplifier l'offre d'accompagnement et se préparer à répondre à de nouveaux besoins.

Objectifs de l'action

Développer une stratégie territoriale de soutien aux aidants

Description du projet

Résumé :

- Créer un comité territorial Nord Franche-Comté associant l'ensemble des parties prenantes du maintien à domicile et de l'accompagnement des aidants
- Définir une stratégie de communication permettant d'offrir à la plateforme une plus grande visibilité auprès des aidants et des partenaires (se saisir de la journée des aidants/le mois des aidants)
- Identifier les besoins du territoire sur l'ensemble des publics et pathologies et définir une stratégie de développement de l'offre à moyen terme.

Les travaux menés pourront s'appuyer sur le retour de travaux nationaux (CNSA) visant à évaluer l'impact de l'offre des Plateformes de répit. Retour attendu début 2025.

Partenaires, acteurs à mobiliser

Pôle gérontologique Claude Pompidou, Fondation Arc en ciel, les conseils départementaux 25, 70 et 90, les opérateurs de prévention de la personne âgée, des représentants des EMS, les acteurs du domicile, les associations d'usagers, les communes et intercommunalités...

	<p>Population bénéficiaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les habitants du Nord Franche-Comté <p>Territoire concerné : L'ensemble du territoire métropolitain</p>
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> - Améliorer l'identification des aidants et rompre leur isolement - Leur faciliter l'accès à l'offre de prévention et de répit - Développer leurs compétences
Calendrier prévisionnel	Mise en œuvre en 2025 et pour toute la durée du CLS.
Financement	<p>Estimation du montant prévisionnel global du projet : /</p> <p>Taux d'intervention ARS : CPOM plateforme de répit Cofinancements : À définir</p>
Indicateurs	<p>Description : création du comité territorial et élaboration d'une stratégie de développement. Qualité et quantité des actions développées par la plateforme</p> <p>Valeur initiale : /</p> <p>Fréquence de mesure : annuelle</p> <p>Source : Rapport d'Activité de la Plateforme de répit</p> <p>Responsable du suivi : ARS – Pôle métropolitain – Fondation Arc en ciel</p>
Liens avec la politique régionale de santé et/ou autres démarches de partenaires	<p>Priorités stratégiques PRS : AGIR POUR LES POPULATIONS VULNÉRABLES ET L'AUTONOMIE DES PERSONNES. L'accompagnement des personnes en situation de vulnérabilité, de handicap, de perte d'autonomie implique de relever ensemble le défi de l'autodétermination en réaffirmant les principes de la loi de 2002 et de coconstruire un projet partagé d'accompagnement qui reconnaisse la place première, pleine et entière, définitivement citoyenne et donc responsable, de la personne.</p> <p>Lien parcours : Livret 4 Parcours Handicap</p> <p>Autre plan/programme/politique : Stratégie des aidants 2023-2027</p>

AXE 3 : Organiser et réguler les parcours de soin

Fiche Action n°3.4 Réguler les parcours de soin

Motivation de l'action, contexte

Dans un contexte de vieillissement de la population, les professionnels de santé, sociaux et médico-sociaux, en particulier les médecins traitants, font face à des patients de plus en plus complexes, souvent liés à des personnes vivant à domicile et cumulant diverses difficultés (polyopathologies, difficultés sociales, isolement...).

Les missions du dispositif d'appui à la coordination (DAC) ont été définies par la loi du 24 juillet 2019 relative à l'organisation et à la transformation du système de santé.

Le dispositif d'appui à la coordination des parcours de santé complexes :

- Assure la réponse globale aux demandes d'appui des professionnels
- Contribue avec d'autres acteurs et de façon coordonnée à la réponse aux besoins des personnes et de leurs aidants
- Participe à la coordination territoriale qui concourt à la structuration des parcours de santé

Afin d'organiser la continuité et de limiter les ruptures de parcours des personnes en situation complexe, la coordination des professionnels est indispensable. La coordination vise à améliorer la lisibilité pour les professionnels de santé et les usagers et participe au décloisonnement notamment entre les équipes médico-sociales et sanitaires, mais aussi entre les professionnels de ville et de l'hôpital.

Par ailleurs, les Communautés professionnelles en santé (CPTS) sont invitées à travailler également l'organisation des parcours des patients en vue d'assurer une meilleure coordination entre les acteurs, d'éviter les ruptures de parcours et de favoriser autant que possible le maintien à domicile des patients, via une gestion coordonnée renforcée entre tous les acteurs de santé intervenant autour du même patient (mise en place d'annuaires des acteurs de santé, réunions pluriprofessionnelles régulières, outils de partage autour des patients, etc.).

De plus, parmi les 5 priorités de la feuille de route du Conseil territorial en Santé, la régulation des parcours est identifiée comme le 1^{er} axe de travail prioritaire pour répondre aux besoins de santé de la population sur le territoire et contribuer au désengorgement des urgences.

L'ambition sur notre territoire de santé porte sur la généralisation de la constitution de filières de soins et sur l'orientation des patients dans la filière de soins adaptée à leur pathologie si cela s'avère pertinent.

En effet, la prévalence des maladies chroniques, le vieillissement de la population et la prédominance de certaines pathologies sur notre territoire de santé nous incitent à renforcer la filiarisation et l'amélioration de parcours de soins coordonnés entre la ville et l'hôpital.

L'intégration au plus tôt, dès le dépistage, des patients dans les filières de soins correspondant à leurs besoins de santé, aura pour effet une diminution de la consommation de soins non programmés, une réduction des hospitalisations itératives, une anticipation des besoins par un accès à des soins programmés et contribuera donc à une diminution des coûts et sera garante de qualité, de sécurité et de pertinence des soins.

Loin de s'écarter des principes et des modalités organisationnelles définies au niveau régional, le projet d'élaboration d'une cellule de régulation Nord Franche-Comté s'inscrit dans le cadre d'un besoin de réponse adaptée, de proximité et de qualité, aux habitants du Nord Franche-Comté. Il a pour ambition et prérequis fondamental de s'intégrer dans un écosystème sanitaire organisé autour du médecin traitant, des CPTS et autres organisations territoriales de santé, dans une logique de

	<p>complémentarité et de pluriprofessionnalité, en lien avec les établissements de santé et médico-sociaux du territoire.</p> <p>Dispenser le bon soin, au bon moment, au bon endroit, au bon patient et au bon coût, la définition même de la pertinence des soins, prend ici toute sa dimension et place la mise en œuvre de la cellule de régulation des parcours comme un élément pivot pour l'atteinte de cet objectif sanitaire majeur et contribue à la soutenabilité de notre système de santé face aux contraintes démographiques, épidémiologiques et environnementales.</p> <p>Si l'objectif initial est de limiter le recours inapproprié aux services d'urgence, il apparaît aujourd'hui que la contribution de la cellule de régulation territoriale des parcours serait bien plus transversale et s'inscrirait dans une démarche de qualité, sécurité et pertinence des soins.</p>
Objectifs de l'action	Assurer une meilleure coordination des interventions des professionnels de santé libéraux et des établissements de soins et médico-sociaux dans la prise en charge des patients dans les parcours de soins spécifiques et plus particulièrement dans le parcours de la personne âgée.
Description du projet	<p>Résumé : En parallèle d'une participation active à la structuration régionale du futur Service d'accès aux soins, les acteurs de santé du territoire NFC souhaitent expérimenter la structuration de parcours de soins favorisant une prise en charge pluridisciplinaire, coordonnée et respectant une juste graduation du soin (à l'instar du projet responsabilité populationnelle relatif à l'insuffisance cardiaque de l'HNFC). La création d'une cellule de régulation des parcours devra permettre de traiter, de façon expérimentale, les parcours prioritaires suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les patients chuteurs à domicile - Les patients hospitalisés pour le motif « maintien à domicile impossible » - D'autres parcours prioritaires qui seront identifiés par la suite. <p>Les acteurs principaux de cette cellule de régulation seront les suivants : le DAC, les CPTS, l'HAD et le pôle ville-hôpital de l'HNFC.</p> <p>La cellule devra analyser les parcours des patients identifiés et proposer des orientations alternatives permettant d'éviter le passage aux urgences. La cellule s'appuiera sur ces exemples de parcours pour élaborer et proposer des protocoles d'admission directe dans les services d'hospitalisation (MCO et SMR), y compris en HAD et dans les établissements médico-sociaux, par le biais de critères d'inclusion et l'accès à la cellule d'ordonnancement territorial.</p> <p>Partenaires, acteurs à mobiliser DAC, Pole Hôpital-Ville HNFC, les CPTS du territoire, le centre de ressources territorial, les établissements de santé et médico-sociaux, l'hospitalisation à domicile, les services de soins à domicile, les SDIS, les transporteurs sanitaires.</p> <p>Population bénéficiaire : les patients des parcours priorités</p> <p>Territoire concerné : L'ensemble du territoire métropolitain</p>
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> - Une communication continue et fluide entre les différents acteurs du parcours de soins du patient à l'hôpital comme en ville, - L'amélioration des parcours de soins en évitant les ruptures ou reports de soins, - La limitation des demandes de soins non programmés.
Calendrier prévisionnel	Mise en œuvre en 2024 et pour toute la durée du CLS.
Financement	<p>Estimation du montant prévisionnel global du projet : 50 000€/an pour un poste (exemple IDE) Organisation logistique des réunions de coordination : secrétariat, locaux, informatique, téléphonie</p>

	<p>Taux d'intervention ARS : 100 %</p> <p>Cofinancements : /</p>
<p>Indicateurs</p>	<p>Description : Nombre de parcours filiarisés et protocolisés Nombre de situations de patients traités par la cellule (traitement ETICSS) Nombre d'admissions dans un service hospitalier sans passage par les urgences Nombre de CNP mobilisées</p> <p>Valeur initiale : 0</p> <p>Fréquence de mesure : annuelle</p> <p>Source : compte-rendu de la cellule</p> <p>Responsable du suivi : ARS</p>
<p>Liens avec la politique régionale de santé et/ou autres démarches de partenaires</p>	<p>Priorités stratégiques PRS : GARANTIR LA QUALITÉ DU SYSTÈME DE SANTÉ AINSI QUE LA SÉCURITÉ ET LA PERTINENCE DES PRISES EN CHARGE ET DES ACTIONS DE SANTÉ : Les évolutions d'organisation de notre système de santé doivent être poursuivies pour répondre aux besoins de santé de la population. L'intérêt du patient est au premier plan et les évolutions doivent être fondées sur la qualité, la sécurité et la pertinence des accompagnements, contribuant ainsi à renforcer l'efficacité du système de soins. La structuration des soins primaires, ou de premiers recours constituent un maillon essentiel afin d'assurer la qualité et la continuité des prises en charge. L'objectif est de permettre à chacun d'accéder aux soins et aux services de santé qui lui sont nécessaires. Pour cela, une gradation de l'offre et une coopération entre les professionnels et les établissements doivent permettre l'orientation vers le bon niveau de recours et le juste soin en fonction de la situation de chaque personne. Chaque secteur de l'offre sanitaire et médico-sociale, pour être efficace, doit mener sa transformation dans une logique de complémentarité, de gradation, de mutualisation... Celle-ci doit pouvoir se traduire par des parcours de santé fluides, lisibles et sans rupture.</p> <p>Lien parcours : /</p> <p>Autre plan/programme/politique : /</p>

Envoyé en préfecture le 13/11/2024

Reçu en préfecture le 13/11/2024

Publié le



ID : 090-249000241-20241107-2024_07_07-DE



AXE 4 : Gagner du temps médical et développer l'attractivité pour un meilleur accès aux soins

Fiche action n° 4.1

Améliorer la connaissance du système de soin par les acteurs du territoire

Motivation de l'action, contexte	Dans un contexte régional et territorial où les densités de professionnels santé sont inférieures aux moyennes nationales (BFC : 82.8 MG pour 100 000 habitants en 2021 contre 87,1 au national), il est primordial de pouvoir mieux informer et orienter la population vers les bons comportements et le bon usage du système de soin.
Objectifs de l'action	<p>Objectif général : Améliorer la connaissance du système de soin par les acteurs du territoire.</p> <p>Objectifs spécifiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Rendre visible et lisible l'offre de soin et de prévention promotion de la santé pour les habitants - Responsabiliser les habitants pour une meilleure utilisation du système de soin <p>Résumé : Proposer aux communes des informations « clé en main » à diffuser à leurs habitants via les bulletins municipaux, panneaux d'affichage, site internet ou réseaux sociaux. Ces informations pourront être des conseils en prévention, promotion de la santé ou des outils pour mieux comprendre l'organisation de l'offre sur le territoire (offre de PPS, de soin ou d'accompagnement). Dans une perspective « une seule santé », ces informations pourront concerner des thématiques environnementales et de santé animale.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Constituer un comité éditorial permettant de prioriser les messages de santé à diffuser et de valider les contenus (notion de marketing social) - Développer des outils de communication « clés en main » adaptés aux moyens des municipalités et autres collectivités - Identifier le ou les sites Internet qui deviendraient les supports centralisés des informations diffusées. - S'assurer du lien entre le ou les sites choisis et les autres émetteurs d'information et d'orientation (Service d'Accès aux Soins, Hôpital Nord Franche-Comté, Communauté Professionnelles Territoriales de Santé ...) <p>S'appuyer sur les newsletters des CPAM.</p> <p>Partenaires, acteurs à mobiliser Pour construire les messages : Promotion santé, les services communication des agglomérations, les CPAM, les opérateurs du RRAPS... Pour les diffuser : les signataires du CLS, les communes du Pôle métropolitain.</p> <p>Population bénéficiaire : Les 300 000 habitants du Pôle métropolitain</p> <p>Territoire concerné : Le territoire métropolitain</p>
Résultats attendus	Une meilleure lisibilité de l'offre de soin et de prévention promotion de la santé pour les habitants du territoire de santé
Calendrier prévisionnel	Mise en œuvre au premier trimestre 2025 et pour toute la durée du CLS.

Financement	<p>Estimation du montant prévisionnel global du projet : temps d'ingénierie des animateurs santé</p> <p>Taux d'intervention ARS : 50 % des postes d'animateurs santé</p> <p>Cofinancements : 50 % des postes d'animateurs santé par le Pôle métropolitain</p>
Indicateurs	<p>Description : Fréquentation des pages « santé » du/des sites Internet identifiés. - nombre de publications.</p> <p>Valeur initiale : /</p> <p>Fréquence de mesure : annuelle</p> <p>Source : Pôle métropolitain</p> <p>Responsable du suivi : Animateur Santé du Pôle métropolitain</p>
Liens avec la politique régionale de santé et/ou autres démarches de partenaires	<p>Priorités stratégiques PRS : Favoriser l'autonomie des personnes dans le respect des choix de vie de chacun, en facilitant leur inclusion et leur autodétermination</p> <p>Lien parcours : /</p> <p>Autre plan/programme/politique : /</p>

AXE 4 : Gagner du temps médical et développer l'attractivité pour un meilleur accès aux soins

Fiche action n° 4.2

Développer une offre médicale transitoire sur les territoires en tension

Motivation de l'action, contexte

Le Nord Franche-Comté est particulièrement sous-doté en professionnels de santé au niveau du premier recours et par rapport aux moyennes régionales et nationales. Cette pénurie est fortement ressentie pour les kinésithérapeutes, les dentistes, les orthophonistes et bien sûr, les médecins généralistes. *Densité de MG : 80.2 pour 100 000 habitants (contre 92.7 en région BFC et 99.8 en France).*

Dans le cadre de l'observatoire métropolitain de la démographie médicale, les agences d'urbanisme du Nord Franche-Comté (AUTB et ADU) ont constaté que le Pôle métropolitain a perdu 37 médecins généralistes sur son territoire entre 2019 et 2023, soit une baisse de 14 %. Ces baisses se concentrent dans les centres urbains (Belfort, Audincourt et Montbéliard), mais aussi sur des communes plus excentrées qui comptaient seulement un médecin, pour la plupart partis à la retraite (ex : Villars-sous-Dampjoux, Fontaine, Méziré, etc.)

Sur notre territoire, les échanges avec les médecins récemment installés nous montrent que les critères favorisant une installation sur le territoire sont nombreux et complexes, mais qu'ils ont souvent un lien avec une expérience d'exercice positive, un cheminement auprès de pairs et un temps conséquent de maturation du projet.

Objectifs de l'action

Objectif général : Expérimenter des réponses innovantes et agiles permettant de répondre aux objectifs suivants :

Objectifs spécifiques :

- Apporter un soutien à la démographie médicale d'un territoire
- Assurer un accès aux soins aux patients d'un territoire qui se retrouve sans médecin traitant
- Permettre à de futurs médecins de commencer à exercer sur un territoire
- Alléger la charge des médecins d'un territoire, lorsqu'ils se retrouvent dans une situation critique

Description du projet

Résumé :

Les cabinets éphémères ont montré leur efficacité pour favoriser/accélérer l'installation de médecins généralistes dans des territoires où l'offre de premier recours était en difficulté. En s'appuyant sur les dernières expériences (Colombier-Fontaine en 2019, Bessoncourt en 2024), le projet vise à modéliser une méthodologie permettant d'installer un nouveau cabinet éphémère en tout point du territoire réunissant les conditions nécessaires et favorables.

La méthodologie serait la suivante :

- Réunir les partenaires du territoire : ARS, CDOM, URPS, Assurance Maladie, FEMASCO, CPTS et collectivités
- Réaliser un diagnostic de l'offre de soin et confirmer la volonté commune de se mobiliser pour créer une offre temporaire
- Identifier un lieu d'exercice adapté
- Mobiliser les structures ou professionnels en mesure de porter la démarche sur le territoire
- Identifier l'offre médicale, libérale ou salariée
- Créer la structure porteuse du cabinet (ou du centre de santé)



	<p>Le cabinet éphémère pourra s'articuler avec d'autres offres de soins : Médicobus, Unité mobile de Téléconsultation, Consultations non programmées, etc. Sachant que la bonne articulation de ces différents dispositifs devra être une préoccupation des parties prenantes.</p> <p>Partenaires, acteurs à mobiliser CDOM, URPS, Assurance Maladie, FEMASCO, CPTS et collectivités.</p> <p>Population bénéficiaire : La patientèle d'un territoire ayant perdu son médecin traitant (départ en retraite, changement de lieu d'exercice, décès...) Les médecins installés</p> <p>Territoire concerné : L'ensemble du territoire métropolitain</p>
Résultats attendus	<p>La création d'une offre médicale de premier recours. L'installation d'un ou plusieurs professionnels dans les 2 ans (pour les cabinets éphémères)</p>
Calendrier prévisionnel	<p>Mise en œuvre en 2024 et pour toute la durée du CLS</p> <p>Estimation du montant prévisionnel global du projet : temps d'ingénierie des animateurs santé</p>
Financement	<p>Taux d'intervention ARS : 50 % des postes d'animateurs santé</p> <p>Cofinancements : 50 % des postes d'animateurs santé par le Pôle métropolitain</p>
Indicateurs	<p>Description : Nombre de projets accompagnés et nombre d'installations de professionnels de santé à la fin des expérimentations.</p> <p>Valeur initiale : /</p> <p>Fréquence de mesure : annuelle</p> <p>Source : ARS</p> <p>Responsable du suivi : ARS</p>
Liens avec la politique régionale de santé et/ou autres démarches de partenaires	<p>Priorités stratégiques PRS :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Renforcer l'offre de soins dans les territoires au service des patients : une présence médicale et soignante accrue - Soutenir des solutions innovantes pour une action publique territoriale et partenariale <p>Lien parcours : /</p> <p>Autre plan/programme/politique : /Feuille de route Santé du Conseil Régional BFC</p>

AXE 4 : Gagner du temps médical et développer l'attractivité pour un meilleur accès aux soins

Fiche action n° 4.3 Développer l'exercice coordonné

Motivation de l'action, contexte

L'exercice coordonné se déploie en France sous différents acronymes : CPTS (Communauté Professionnelle Territoriale de Santé) ; MSP (Maison de Santé Pluriprofessionnelle) ou CDS (Centre De Santé).

L'exercice coordonné, quelle que soit sa forme, est une organisation de soins de premier recours dans un territoire. Il permet aux professionnels de santé de mieux structurer leur relation et de mieux se coordonner.

- Un médecin qui exerce en maison de santé pluriprofessionnelle (MSP) reçoit plus de patients qu'un médecin en exercice isolé : une maison de santé pluriprofessionnelle ouverte, ce sont environ 600 patients de plus vus chaque année.
- Les centres de santé permettent un exercice de la médecine générale sous statut de salarié : ce type de statut est plébiscité par certains médecins qui cherchent à garder la maîtrise de leur temps de travail.
- Pour les nouvelles générations de soignants, l'exercice dans un contexte de pluridisciplinarité est un facteur d'attractivité.

En juillet 2024, le territoire Nord Franche-Comté est couvert par 5 Communautés professionnelles territoriales de Santé qui vont devoir convaincre un maximum de professionnels de santé de les rejoindre. Les CPTS sont un outil de coordination territoriale.

Objectifs de l'action

Objectif général : Attirer et fidéliser des professionnels et améliorer l'offre de soins

Objectifs opérationnels :

- Participer à la promotion de l'exercice coordonné auprès des professionnels de santé.
- Proposer une ingénierie d'accompagnement aux professionnels engagés dans la création d'un projet.
- Animer le lien entre les projets d'exercice coordonné, les collectivités et les acteurs territoriaux.

Description du projet

Résumé :

La promotion de l'exercice coordonné sera réalisée par les animateurs santé du CLS et les chargés de mission en développement territorial ARS, en coordination avec la FEMASCO et les CPAM. Cette mission suppose une bonne connaissance des structures existantes sur le territoire et une valorisation de la plus-value de ces projets pour le territoire/les parcours de soin.

- Rencontrer les professionnels de santé regroupés sur des territoires pour leur présenter les principes de l'exercice coordonné
- Proposer une cartographie territoriale des MSP et Centre de santé avec contact et type de projet (lien cartographie FEMASCO – sante.fr)
- Sensibiliser les élus sur les différentes formes d'exercice et les besoins des professionnels vis-à-vis de la collectivité.
- Mettre à la disposition des professionnels de santé volontaires du temps d'ingénierie pour construire un projet de santé.
- Participer à l'animation d'un réseau territorial de professionnels engagés dans l'exercice coordonné, soutenir les projets dans la durée.



	<p>Pour les CPTS, nous chercherons à</p> <ul style="list-style-type: none"> - Participer à la mobilisation des professionnels de santé dans les CPTS - Sensibiliser les nouveaux installés - Accompagner les projets des CPTS dans leur mise en œuvre, particulièrement dans le lien avec les collectivités territoriales - Identifier avec l'Inter-CPTS NFC, des projets communs à porter au service du territoire <p>Partenaires, acteurs à mobiliser FEMASCO, CPAM, CPTS et inter-CPTS</p> <p>Population bénéficiaire : les professionnels de santé, les élus municipaux, intercommunaux et départementaux.</p> <p>Territoire concerné : L'ensemble du territoire métropolitain</p>
Résultats attendus	La création de projets d'exercice coordonné sur le territoire. Amélioration du maillage territorial de ces projets.
Calendrier prévisionnel	Mise en œuvre en 2024 et pour toute la durée du CLS
	Estimation du montant prévisionnel global du projet : Temps d'ingénierie des animateurs santé et des chargées de mission en développement territorial.
Financement	Taux d'intervention ARS : 50 % des postes d'animateur santé
	Cofinancements : 50 % des postes d'animateur santé par le Pôle métropolitain
Indicateurs	Description : Évolution du nombre de structures d'exercice coordonné sur le territoire
	Valeur initiale : nombre de MSP et Centres de santé en 2024
	Fréquence de mesure : tous les 5 ans
	Source : FEMASCO
	Responsable du suivi : ARS
Liens avec la politique régionale de santé et/ou autres démarches de partenaires	Priorités stratégiques PRS : /
	Lien parcours : /
	Autre plan/programme/politique : Plan de développement national des MSP ; Feuille de route Santé du Conseil Régional BFC

AXE 4 : Gagner du temps médical et développer l'attractivité pour un meilleur accès aux soins

Fiche action n° 4.4

Développer l'attractivité du territoire pour les professionnels de santé

Motivation de l'action, contexte	<p>Au-delà d'une densité faible en médecins généralistes ou spécialistes, l'ensemble des métiers du soin est impacté par une désaffection depuis la crise du covid.</p> <p>Si le Ségur de la santé a permis de revaloriser beaucoup de professions, les conditions de travail restent difficiles, le « turn-over » important et le nombre de professionnels formés ne permettent pas de compenser les nombreux départs en retraite ou les nouveaux besoins.</p> <p>Ces tensions sont prioritairement ressenties dans les métiers suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Médecins généralistes - Spécialistes : Psychiatres, dentistes, gynécologues, pédiatres, dermatologues.... - Kinésithérapeutes - Orthophonistes - Infirmiers (plutôt en établissement) - Aides-Soignantes - Aides à domicile <p>En parallèle des politiques nationales et régionales d'attractivité, notre territoire de Santé doit construire son image, valoriser ses atouts et mobiliser l'ensemble des parties prenantes locales pour promouvoir les métiers et les structures de soins nord franc-comtois.</p>
Objectifs de l'action	<p>Objectif général : Améliorer l'attractivité du territoire pour les professionnels de santé</p> <p>Objectifs opérationnels :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Développer une stratégie territoriale pour la promotion des métiers du soin - Promouvoir le territoire de santé Nord Franche-Comté. - Créer un service d'accueil des professionnels de santé
Description du projet	<p>Résumé :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Développer une stratégie territoriale pour la promotion des métiers du soin <ul style="list-style-type: none"> - Identifier les métiers prioritaires et les employeurs concernés - Définir un plan d'action sur la durée du CLS (stage de 3ème et seconde, forum d'emploi et/ou d'orientation, développement d'un réseau d'ambassadeurs...) en cohérence avec la stratégie régionale et en s'inspirant des actions de l'Académie des métiers, - Evaluer, chaque année, l'impact des différents projets sur les recrutements. 2. Promouvoir le Territoire de Santé Nord Franche-Comté <ul style="list-style-type: none"> - Élaborer des outils de communication visant à créer une image positive du territoire de santé Nord FC (Plaquette, interview, vidéo à l'instar du projet « Portrait de Territoires ») - Organiser des temps d'échanges avec les étudiants en santé afin de créer des liens avec les professionnels du territoire et de faire découvrir les atouts du territoire - Mettre les outils d'attractivité à la disposition de tous les acteurs engagés dans des politiques d'attractivité ou de recrutement : CPTS, EPCI, Employeur, Ambassadeurs... 3. Créer un service d'accueil des professionnels de santé : en s'appuyant sur les acteurs intervenants dans des missions d'attractivité (CPTS, intercommunalités) et en les renforçant avec une mission de marketing territorial (Agence de développement économique Nord Franche-Comté), le territoire est en capacité d'offrir à des professionnels de santé un véritable service d'accueil prenant en compte le logement, les modes de garde, les activités et l'emploi du conjoint afin de garantir la réussite des installations. Ce

	<p>service sera proposé aux libéraux tout comme aux salariés des structures sanitaires et médico-sociales.</p> <p>Partenaires, acteurs à mobiliser Académie des métiers 90, Agence de Développement économique du Nord- Franche-Comté (ADNFC), service communication des EPCI, Université BFC, IFMS,</p> <p>Population bénéficiaire : les professionnels de santé</p> <p>Territoire concerné : L'ensemble du territoire métropolitain</p>
Résultats attendus	<p>Réduire les difficultés de recrutement des employeurs dans les métiers identifiés. Améliorer l'image du territoire de santé.</p>
Calendrier prévisionnel	<p>Mise en œuvre en 2024 et pour toute la durée du CLS</p>
Financement	<p>Estimation du montant prévisionnel global du projet : Temps d'ingénierie des animateurs santé et participation au financement d'un service d'accueil des professionnels</p> <p>Taux d'intervention ARS : 50 % des postes d'animateur santé et 16 000 € en 2024 pour le poste concernant le service d'accueil des professionnels.</p> <p>Cofinancements : 50 % des postes d'animateur santé par le Pôle métropolitain et cofinanceurs privés du service d'accueil des professionnels</p>
Indicateurs	<p>Description : Nombre de professionnels accompagnés par le service d'accueil, nombre d'actions de promotion menées et nombre d'outils de promotion du territoire réalisés.</p> <p>Valeur initiale : /</p> <p>Fréquence de mesure : Annuelle</p> <p>Source : ARS</p> <p>Responsable du suivi : ARS</p>
Liens avec la politique régionale de santé et/ou autres démarches de partenaires	<p>Priorités stratégiques PRS : AMÉLIORER LA DÉMOGRAPHIE DÉFICITAIRE DES PROFESSIONNELS DE SANTÉ</p> <p>Lien parcours : /</p> <p>Autre plan/programme/politique : Feuille de route Santé du Conseil Régional BFC</p>

AXE 4 : Gagner du temps médical et développer l'attractivité pour un meilleur accès aux soins

Fiche action n° 4.5 Accueillir les étudiants en santé sur le territoire

Motivation de l'action, contexte	<p>Le Nord Franche-Comté est particulièrement sous-doté en professionnels de santé au niveau du premier recours et par rapport aux moyennes régionales et nationales. Cette pénurie est fortement ressentie pour les kinésithérapeutes, les dentistes, les orthophonistes et bien sûr, les médecins généralistes. <i>Densité de MG : 80.2 pour 100 000 habitants (contre 92.7 en région BFC et 99.8 en France)</i></p> <p>Dans le cadre de l'observatoire métropolitain de la démographie médicale, les agences d'urbanisme du Nord Franche-Comté (AUTB et ADU) ont constaté que le Pôle métropolitain a perdu 37 médecins généralistes sur son territoire entre 2019 et 2023, soit une baisse de 14 %. Ces baisses se concentrent dans les centres urbains (Belfort, Audincourt et Montbéliard), mais aussi sur des communes plus excentrées qui comptaient seulement un médecin, pour la plupart partis à la retraite (ex : Villars-sous-Dampjoux, Fontaine, Méziré, etc.)</p> <p>Au cours de ces cinq dernières années, les acteurs du territoire ont pu observer quels étaient les facteurs décisifs dans les projets d'installation des jeunes médecins. Ces facteurs sont pluriels : une opportunité (un projet), une expérience positive, l'influence d'un pair (tuteur, directeur de thèse, confrère), un confort de travail (locaux adaptés, maîtrise du temps de travail, matériel adapté, présence de collaborateurs), un confort de vie (loisirs et services, équilibre vie pro-vie perso) et une garantie financière.</p>
Objectifs de l'action	<p>Objectif général : Offrir des expériences de stage positives et enrichissantes aux étudiants en santé</p> <p>Objectifs opérationnels :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Développer et faire connaître l'offre d'hébergement pour les stagiaires - Sensibiliser les professionnels installés à l'accueil des stagiaires - Aider à la construction de stages « Docteur Junior » attractifs
Description du projet	<p>Résumé :</p> <p>1 Développer et faire connaître l'offre d'hébergement pour les stagiaires étudiants en santé Depuis 2022, les collectivités se mobilisent pour développer l'attractivité du territoire pour les professionnels de santé. Elles ont notamment participé à la création de maisons des étudiants permettant d'accueillir à moindre coût des stagiaires de différentes formations en santé sur le territoire. Le Pôle métropolitain et l'ARS devront assurer la promotion de ces dispositifs et accompagner la création de nouveaux projets sur le territoire (Belfort - Sud territoire). Le CLS pourra ainsi alimenter et promouvoir la cartographie des hébergements mise en ligne sur le site de l'ARS</p> <p>2. Sensibiliser les professionnels installés à l'accueil des stagiaires</p> <ul style="list-style-type: none"> - CF FA 22 sur l'attractivité des métiers du soin : former des tuteurs ambassadeurs du territoire dans les structures. - S'appuyer sur les Communautés Professionnelles Territoriales de Santé et le CRGE pour promouvoir la formation à la maîtrise de stage (MSU) auprès des médecins généralistes. Promouvoir le Territoire de Santé Nord Franche-Comté.



	<p>3. Aider à la construction de stages Docteur junior attractifs</p> <p>En 2026, une première promotion d'internes en médecine générale devra réaliser un stage d'un auprès d'un médecin généraliste en ville. Le territoire doit dès à présent s'organiser pour identifier des stages de qualité et réunir les conditions favorables pour que les stages proposés dans le NFC soient attractifs pour les étudiants.</p> <p>Partenaires, acteurs à mobiliser Les intercommunalités membres du Pôle métropolitain, les 5 CPTS du territoire, le Collège Régional des Généralistes Enseignants, l'Université de médecine, les CPAM, les CDOM et URPS.</p> <p>Population bénéficiaire : les étudiants et professionnels de santé</p> <p>Territoire concerné : L'ensemble du territoire métropolitain</p>
Résultats attendus	Développer le nombre et la qualité des stages en réalisés dans le NFC
Calendrier prévisionnel	Mise en œuvre en 2025 et pour toute la durée du CLS
	Estimation du montant prévisionnel global du projet : Temps d'ingénierie des animateurs santé
Financement	<p>Taux d'intervention ARS : 50 % des postes d'animateur santé</p> <p>Cofinancements : 50 % des postes d'animateur santé par le Pôle métropolitain</p>
Indicateurs	<p>Description : nombre de médecins généralistes accueillant des stagiaires – nombre de médecins généralistes formés comme maître de stage universitaire (MSU) – nombre de Docteurs juniors accueillis dans le NFC</p> <p>Valeur initiale : /</p> <p>Fréquence de mesure : Annuelle</p> <p>Source : CRGE / ARS</p> <p>Responsable du suivi : ARS</p>
Liens avec la politique régionale de santé et/ou autres démarches de partenaires	<p>Priorités stratégiques PRS : Priorité 4. AMÉLIORER LA DÉMOGRAPHIE DÉFICITAIRE DES PROFESSIONNELS DE SANTÉ</p> <p>Lien parcours : /</p> <p>Autre plan/programme/politique : Feuille de route Santé du Conseil Régional BFC</p>

AXE 5 : COORDINATION, ANIMATION ET ÉVALUATION

Fiche action n°5.1

Animer, communiquer et suivre la mise en œuvre du Contrat Local de Santé

Motivation de l'action, contexte	L'animation, la coordination, le suivi de la mise en œuvre et la communication sur le Contrat Local de Santé (CLS) nécessitent la mobilisation de moyens humains spécifiques au sein du territoire. La mise en place d'une ingénierie dédiée au CLS est nécessaire pour la mise en œuvre et la réussite du contrat.
Objectifs de l'action	<p>Objectif général : Mettre en œuvre le Contrat Local de Santé</p> <p>Objectifs opérationnels :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Animer et suivre le CLS - Communiquer sur le CLS - Accompagner le développement de projets nouveaux
Description du projet	<p>Résumé :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Volet « pilotage et animation du CLS et communication » <p>Les animateurs santé identifient, mobilisent et animent les acteurs locaux afin d'élaborer le CLS, en lien avec les chargés de mission de Développement Territorial en Santé (CM DTS) de l'ARS. Ils co-rédigent le CLS avec les CM DTS et mettent en œuvre les actions lorsque la collectivité locale est le porteur de l'action.</p> <p>Ils s'assurent de la bonne exécution du contrat : animation, mise en œuvre (planification annuelle) et suivi (alimentation des outils de reporting, revue de projet trimestrielle, évaluation annuelle) ; ils ont en charge la restitution de l'état d'avancement du CLS au COPIL CLS et l'assemblée plénière CLS.</p> <p>Le CLS s'inscrivant dans un partenariat vaste, les AS et les CM DTS sont chargés de faire le lien dans la mise en œuvre des actions avec tous les signataires (conseil régional, départemental, EPCI, autres partenaires...)</p> <p>Les AS préparent et participent avec les CM DTS aux instances et groupes de travail dans le cadre du CLS.</p> <p>Ils sont en charge de la préparation des documents, le secrétariat, l'organisation des instances, toujours en lien avec les CM DTS.</p> <p>Une communication sur le CLS est élaborée annuellement à destination du public, des partenaires et des instances en lien avec l'agence.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Volet « accès aux soins primaires et installation des PS » <p>Les AS ont un rôle de proximité vis-à-vis des professionnels de santé, en particulier lors de leur installation.</p> <p>Ils assurent la promotion de leur territoire au travers notamment de la réalisation de portraits de territoire.</p> <p>Ils contribuent avec les CM DTS à structurer et mettre en avant une offre d'accueil et d'installation : ils promeuvent les solutions de logement (réalisation d'un état des lieux de l'existant sur leur territoire, recherche des solutions de logement pour les étudiants...), d'emploi pour le conjoint, de scolarisation des enfants...</p> <p>Ils relayent auprès de l'ARS les initiatives sur l'exercice coordonné des PS ou des élus. Sur la partie projets d'investissement immobilier : ils aident à la formalisation des projets (notamment sur le montage financier).</p> <ul style="list-style-type: none"> • Volet « Prévention et Promotion de la Santé » (PPS) <p>Les animateurs santé sont chargés de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Assurer la promotion et la communication de l'offre de prévention promotion de la santé proposée dans le cadre du Réseau Régional d'Appui à la Prévention Promotion de la Santé

	<p>(RRAPPS)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Faire remonter les besoins connus sur le territoire en PPS à l'ARS - Valoriser et être facilitateur dans le déploiement coordonné des actions PPS financées par l'ARS - Participer à la diffusion d'une culture partagée de promotion de la santé auprès des acteurs et décideurs locaux (méthodologie de projet en santé publique, mise en avant des stratégies d'intervention efficaces...) - Relayer au niveau local les politiques publiques de santé (appels à projets, campagnes de prévention...) <p>L'ARS privilégie le volet « pilotage et animation du CLS et communication » dans la répartition du temps de travail de l'AS.</p> <p>Porteur de l'action : Pôle métropolitain</p> <p>Partenaires, acteurs à mobiliser : Pôle métropolitain et EPCI membres, ARS, Conseil Régional (convention-cadre 2017-2022 pour une collaboration au service de la Santé en BFC)</p> <p>Population bénéficiaire : tous les acteurs du CLS (bénéficiaires des actions, professionnels, institutionnels...)</p> <p>Territoire concerné : Territoire Nord Franche-Comté</p>
Résultats attendus	Mise en œuvre, suivi et communication sur le programme d'action annuel du CLS
Calendrier prévisionnel	Durée du CLS
Financement	<p>Estimation du montant prévisionnel global du projet : Deux postes d'animateur santé du CLS</p> <p>Taux d'intervention ARS : maximum 50 % de la dépense réelle éligible (salaires chargés et frais de missions éventuels : frais de déplacements, petites fournitures) d'un ETP dans la limite d'un plafond de 30 000 € pour chacun des postes.</p> <p>Cofinancements : Pôle métropolitain : l'ensemble des charges liées au deux postes non financées par l'ARS</p>
Indicateurs	<p>Description</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Implication des acteurs locaux : <ol style="list-style-type: none"> a. Nombre d'acteurs impliqués / nombre potentiel d'acteurs par type d'actions, b. Type de participation : présence aux réunions, participation à des actions (autres que réunions), formalisation des engagements (signature de conventions) 2. Taux de participation aux instances : <ol style="list-style-type: none"> a. Groupe de travail b. Comité technique c. COFIL d. Assemblée plénière 3. Taux de réalisation des actions portées par le Pôle métropolitain 4. Nombre de communications sur le CLS 5. Variété des supports de communication sur le CLS 6. Nombre de projets nouveaux accompagnés : <ol style="list-style-type: none"> c. Projet d'installation, d. Projet d'exercice coordonné entre professionnels de santé, e. Projet d'action nouvelle pour le CLS <p>Valeur initiale : 0</p>

	<p>Fréquence de mesure : annuelle</p> <p>Source : Sharepoint ARS</p> <p>Responsable du suivi : Animateur Santé en lien avec l'ARS</p>
<p>Liens avec la politique régionale de santé et/ou autres démarches de partenaires</p>	<p>Priorités stratégiques PRS : « la territorialisation et l'animation de notre politique de santé : notre capacité à agir en partenariat et en proximité »</p> <p>Lien parcours: /</p> <p>Autre plan/programme/politique : Politique de la Ville</p>

AXE 5 : Animer et évaluer

Fiche action n° 5.2 Evaluer le Contrat Local de Santé

<p>Motivation de l'action, contexte</p>	<p>L'évaluation consiste à formuler un jugement de valeur sur les modalités et/ou les résultats de la mise en œuvre du CLS sur la base du recueil et de l'analyse des informations quantitatives et qualitatives.</p> <p>L'évaluation est une démarche qui consiste à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Décrire l'activité telle qu'elle est mise en œuvre, dans ses différentes dimensions ; - Constater les éventuels écarts sur la base des référentiels, repères réglementaires et techniques ; - Analyser ces écarts en les contextualisant et mettre en évidence les points forts et points faibles du fonctionnement et de l'organisation ; - Produire des préconisations stratégiques et opérationnelles. <p>Il s'agit de mesurer l'efficacité et l'efficience des actions réalisées au cours de la durée du CLS, ainsi que la qualité de leur mise en œuvre et la mobilisation des acteurs dans le cadre du contrat.</p> <p>L'évaluation vise à aider à la construction d'un prochain CLS et notamment le maintien ou non de certaines actions.</p> <p>L'évaluation doit être prévue dès la signature du CLS, afin d'en préciser les modalités (financement...).</p>
<p>Objectifs de l'action</p>	<p>Le dispositif d'évaluation du CLS vise à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mieux connaître l'apport et la pertinence de ce mode de contractualisation au profit de la santé de la population du territoire du CLS, - Rendre compte de la mobilisation des acteurs dans le cadre du CLS, - Mesurer les résultats obtenus et les impacts (sur la réduction des inégalités sociales et territoriales, sur la coordination des acteurs...), - S'assurer de la mise en œuvre du CLS en cohérence avec le PRS2 et avec les objectifs prioritaires des signataires
<p>Description du projet</p>	<p>Résumé :</p> <p>Sur le plan conceptuel, plusieurs types d'évaluation existent : l'évaluation ex-ante, intermédiaire, finale, ex-post. La réalisation d'une évaluation finale est privilégiée. En effet, la perspective de prendre un temps in fine pour procéder à l'évaluation est incontournable ne serait-ce que pour entretenir la dynamique partenariale engagée par le CLS et objectiver le choix de renouvellement ou non d'un CLS.</p> <p>L'évaluation permet de vérifier que les objectifs fixés sont atteints et de porter un regard sur les actions, sur les pratiques qui ont été mises en œuvre pour les atteindre. Dans ce cadre, l'évaluation permet de prendre des décisions de manière éclairée.</p> <p>L'évaluation finale permet de mesurer l'efficacité et l'efficience des actions réalisées, ainsi que la qualité de leur mise en œuvre.</p> <p>Nous privilégions la réalisation d'une évaluation externe, avec le recours à un cabinet-conseil dans le cadre de marché public.</p> <p>Partenaires, acteurs à mobiliser</p> <p>Les signataires du contrat, les acteurs du territoire de santé, les bénéficiaires des actions.</p>

	<p>Population bénéficiaire : Tous les acteurs du CLS</p> <p>Territoire concerné : Le territoire du Pôle métropolitain</p>
<p>Résultats attendus</p>	<p>L'évaluation doit s'attacher à formuler des constats, si possible partagés par le plus grand nombre d'acteurs, mais également à proposer des recommandations stratégiques et opérationnelles qui vont pouvoir être mises en place au bénéfice de ces acteurs. Elle s'inscrit en cela dans une logique d'intervention et d'aide à la décision pour l'ensemble des acteurs, afin d'améliorer les actions réalisées.</p>
<p>Calendrier prévisionnel</p>	<p>Dans les 6 derniers mois du CLS, mais avec un suivi annuel des données « indicateur » des différentes fiches action.</p>
<p>Financement</p>	<p>Estimation du montant prévisionnel global du projet : le montant sera défini lors du lancement du marché public, en tenant compte du nombre de CLS en BFC arrivant à échéance la même année.</p> <p>Cofinancements : Pôle métropolitain et tout autre signataire souhaitant participer à l'évaluation</p>
<p>Indicateurs</p>	<p>Description : Réalisation du suivi annuel du CLS ; lancement du marché public ; - Suivi de la réalisation de l'évaluation ; Nombre d'actions réalisées rapporté au nombre d'actions prévues</p> <p>Valeur initiale : /</p> <p>Fréquence de mesure : - Une fois / an réalisation du suivi du CLS - Un an avant la fin du CLS, mise en place de la procédure de lancement du marché public (choix des questions évaluatives, rédaction des cahiers des clauses administratives et techniques...), pour laisser 6 mois au prestataire pour réaliser l'évaluation.</p> <p>Source : Pôle métropolitain / ARS</p> <p>Responsable du suivi : Pôle métropolitain / ARS</p>
<p>Liens avec la politique régionale de santé et/ou autres démarches de partenaires</p>	<p>Priorités stratégiques PRS : /</p> <p>Lien parcours : /</p> <p>Autre plan/programme/politique : /</p>



AXE 5 : Animer et évaluer

Fiche action n°5.3

Développer la connaissance des enjeux sanitaires et environnementaux dans le Nord Franche-Comté

Motivation de l'action, contexte

Lors du précédent contrat local de santé, le Pôle métropolitain avait mis en place un observatoire de la démographie médicale. D'abord centré sur les médecins généralistes, il s'est progressivement élargi aux spécialistes et aux professionnels du paramédical, permettant ainsi d'avoir une vision fine sur la capacité à accéder à l'offre de soin, un déterminant important de la santé des populations.

Avec l'ambition de porter une approche « Une seule santé », il est nécessaire d'enrichir cet observatoire pour y intégrer des données permettant de comprendre le rôle et le poids des autres déterminants locaux de la santé et de mieux connaître l'état de santé des populations.

Ce besoin est d'autant plus prégnant que plusieurs signaux et constats sanitaires de magnitude variable ont été identifiés dans le Nord Franche-Comté en relation avec une origine environnementale avérée ou probable (ex. pollution atmosphérique - facteur d'impact sanitaire avéré dans le Nord Franche-Comté).

Identifier les facteurs et affiner la connaissance des impacts sanitaires et socio-économiques liés à l'environnement, doit ainsi permettre d'agir plus précisément et plus précocement sur la réduction des facteurs de risque identifiés.

Il est rappelé que 80 % de l'état de santé d'une population relève de facteurs et déterminants environnementaux et socio-économiques, le système de santé comptant pour 20 % sur l'état de santé d'une population (US EPA).

Objectifs de l'action

Objectif général :

Affiner la connaissance des enjeux sanitaires et socio-économiques liés à l'environnement (au sens large) dans le Nord Franche-Comté à des fins interventionnelles et en déclinaison de l'approche « Une Seule Santé ».

Objectifs opérationnels :

1. Mobiliser des leviers épidémiologiques, scientifiques et techniques visant à affiner la connaissance des impacts sanitaires liés à l'environnement dans le Nord Franche-Comté,
2. Partager et exploiter ces données à des fins d'expérimentations ciblées (ex : action 35 du PRSE4),
3. Disposer de données d'impact socio-économiques permettant de rendre visible les enjeux de santé environnementale.

Description du projet

Résumé :

Il s'agira :

- De définir une méthodologie d'observation territoriale et partenariale des déterminants locaux de santé et de l'état de santé de la population.
- D'étudier les modalités d'alimentation de cet observatoire en apportant des données actualisées ou de nouveaux types de données ;
- De procéder à une exploitation des données, y compris à des fins d'expérimentations ciblées pour renforcer notamment l'offre de prévention (ex : action 35 du PRSE 4),
- De conduire des études à façon, pour traiter de sujets aujourd'hui hors des radars des partenaires, notamment par le biais d'une évaluation quantitative d'impact sanitaire (EQIS-PA),
- Proposer des actions de remédiation, lesquelles pourraient trouver leur place dans le cadre d'avenants au présent contrat local de santé ou du prochain contrat local de santé.

Partenaires, acteurs à mobiliser : HNFC, CHU de Besançon, Santé Publique France, Chrono-environnement, ATMO BFC, CPAM, ...

Population bénéficiaire :

	Les acteurs de la santé-environnementale, les élus et le grand public.
Résultats attendus	Territoire concerné : L'ensemble du territoire métropolitain
	<ul style="list-style-type: none"> - Disposer de données d'état et d'impact sanitaires et de données socio-économiques liées à l'environnement du PM NFC. - Disposer de leviers d'intervention ajustés aux problématiques santé du territoire et aux compétences territoriales.
Calendrier prévisionnel	Tout au long du CLS
Financement	Estimation du montant prévisionnel global du projet : à définir
	Taux d'intervention ARS : / Cofinancements : Pôle métropolitain
Indicateurs	Description : Approche épidémiologie : indicateurs de pathologie, de morbidité et de mortalité attribuables à l'environnement. Approche probabiliste : risques relatifs et données d'impact.
	Valeur initiale : Données épidémiologiques ciblées (dont morbidité et de mortalité attribuable à l'environnement).
	Fréquence de mesure : Annuelle, pluriannuelle
	Source : Données épidémiologiques et données internes HNFC
Liens avec la politique régionale de santé et/ou autres démarches de partenaires	Responsable du suivi : ARS / Pôle métropolitain
	Priorités stratégiques PRS : Faire de la prévention le pilier de notre système de santé : l'ambition du PRS est de développer une politique santé-environnement régionale importante et partagée autour des quatre priorités du plan régional santé environnement de Bourgogne-Franche-Comté 2023-2028 (PRSE4) dont l'acculturation et le déploiement du concept « Une seule santé ». Par ailleurs, cette action rejoint le cadre d'orientation stratégique « Réduire les risques liés à l'environnement et au changement climatique ».
	Lien PRSE4 : Au travers des axes interventionnels qui seront identifiés, cette action relève d'une approche croisée : <ul style="list-style-type: none"> - Axe 2 « agir pour développer des environnements favorables à la santé » (action 20, action 21), - Axe 3 « Intégrer la santé environnement dans les politiques publiques et les projets territoriaux » et plus précisément l'action 25 « proposer une ingénierie adaptée à la prise en compte de la santé environnement dans les projets territoriaux » et de l'action 27 « accompagner et outiller les collectivités pour intégrer les enjeux de santé environnement dans les programmes territoriaux », - Axe 4 Soutenir la recherche et les actions innovantes pour une approche « Une seule santé », action 35 Recenser et prioriser les zoonoses, les maladies vectorielles et les connaissances afférentes selon l'approche « Une seule santé » pour mieux en réduire l'incidence
	Lien autres actions CLS : Actions identifiées dans le cadre de l'axe 2
	Autre plan/programme/politique : projet de responsabilité populationnelle et environnementale porté par l'HNFC

Envoyé en préfecture le 13/11/2024

Reçu en préfecture le 13/11/2024

Publié le



ID : 090-249000241-20241107-2024_07_07-DE

ANNEXE II

Glossaire

STRUCTURES	
ADN	Agence de Développement économique du Nord Franche-Comté
ADU	Agence de Développement et Urbanisme du Pays de Montbéliard
AHBFC	Association Hospitalière de Bourgogne Franche-Comté
ARS	Agence Régionale de Santé
Atmo BFC	Association de Surveillance de la qualité de l'air en Bourgogne Franche-Comté
AUTB	Agence d'Urbanisme du Territoire de Belfort
CAF	Caisse d'Allocation Familiale
CAMPS	Centre d'Action Médico-Sociale Précoce
CEREMA	Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement
CCPH	Communauté de Commune du Pays d'Héricourt
CCST	Communauté de Communes du Sud Territoire
CCVS	Communauté de communes des Vosges du Sud
Chrono environnement	Laboratoire de recherche pluridisciplinaire Université de Bourgogne Franche-Comté
CoMET BFC	Coordination Multipartenariale pour l'Éducation Thérapeutique
CPAM	Caisse Primaire d'Assurance Maladie
CPTS	Communauté Professionnelle Territoriale de Santé
CRAtb	Centres régionaux en Antibiothérapie
CRCDC	Centre Régional de Coordination et Dépistage des Cancers
DAC	Dispositif d'Appui à la Coordination
DAME	Dispositif d'Accompagnement Médico-Educatif
DREAL	Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
FEMASCO	FEdération des MAisons de Santé et de l'exercice COordonné
GBCA	Grand Belfort Agglomération
GHT	Groupement Hospitalier de Territoire
HAD	Hospitalisation à Domicile
HNFC	Hôpital Nord Franche-Comté
PM	Pôle métropolitain
PMA	Pays de Montbéliard Agglomération
RAFT	Réseau d'Allergologie de Franche-Comté
RESIPA BFC	Réseau des infirmiers en pratique avancée de BFC
URCPIE	Union Régionale des Centres Permanents d'Initiatives pour l'Environnement



DISPOSITIFS, ABRÉVIATIONS	
AAP	Appel A Projet
AVC	Accident Vasculaire Cérébral
BPCO	BronchoPneumopathie Chronique Obstructive
CLE	Commission Locale de l'Eau
CNP	Consultation Non Programmée
CPS	Compétences Psychosociales
CRT	Centre de Ressource Territorial
EMS	Etablissement Médico-Social
EPCI	Etablissement Public de Coopération Intercommunal
ETP	Éducation Thérapeutique du Patient
MSP	Maison de Santé Pluriprofessionnelle
NFC	Nord Franche-Comté
PASS	Parcours d'Accompagnement Sportif à la Santé
PH	Personnes en situation de Handicap
PMI	Protection Maternelle Infantile
PNNS	Programme National Nutrition Santé
PPS	Prévention et Promotion de la Santé
PSSM	Premier Secours en Santé Mentale
QAE	Qualité de l'Air Extérieur
QAI	Qualité de l'Air Intérieur
RRAPPS	Réseau Régional d'Appui à la Prévention et Promotion de la Santé
URPS	Union Régionale des Professionnels de Santé
UTEP	Unité Transversale d'Éducation Thérapeutique